

L'enseignement à Genève

Indicateurs clés du système genevois
d'enseignement et de formation

Edition 2011

Équipe de rédaction : Odile LE ROY-ZEN RUFFINEN (coordination)
Alexandre JAUNIN

Nous remercions tout particulièrement Anne SOUSSI, collaboratrice du SRED qui a co-rédigé avec l'équipe de rédaction les parties *11, Réseau d'enseignement prioritaire, 14a, Compétences des élèves en fin de 6^e primaire et 14b, Compétences des élèves du REP.*

Nos remerciements vont également aux personnes qui nous ont fourni des données chiffrées :

Claude-Alain BAERTSCHI, Service du budget du DIP (*3a, Encadrement des élèves/étudiants et 5, Dépense par élève/étudiant*); Didier BELLARDANT, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (*13a à 13c, Accueil et animation parascolaire*); Véronique BIGIO, Direction générale de l'enseignement primaire (*11, Réseau d'enseignement prioritaire*); Stéphane CAPELLI, Office fédéral de la statistique (*15, Espérance de scolarisation*); Mireille CHERVAZ, Évaluation des lieux de placement, Office de la jeunesse (*12a à 12c, Petite enfance*); Clairette DAVAUD, SRED (*18, Transition école-vie active*); Muriel PECORINI, SRED (*12a à 12c, Petite enfance*); Sophie ROSSILLION, Hospice général (*6a, Chômage et aide sociale*); Pierre-Alain WASSMER, SRED (*2, Personnel de l'enseignement public et 4, Dépenses publiques d'éducation*).

Enfin, nous remercions les personnes qui, par leur relecture attentive, leurs remarques et propositions de modifications, nous ont permis d'améliorer la rédaction de cette publication :

Daniela DI MARE APPÉRÉ (directrice au SRED), Annick EVRARD (SRED), Edouard MARTIN (Contrôle interne, DIP), Laure MARTZ (SRED), Muriel PECORINI (SRED), Franck PETRUCCI (SRED), Michel PILLET (directeur ad interim au SRED), José RAMIREZ (Haute école de gestion de Genève), François RASTOLDO (SRED), Gérard SERMET (SRED), Pascal TISSOT (Directeur financier, DIP).

Un grand merci à Bernard ENGEL qui a réalisé la cartographie.

Direction ad interim : Dominique GROS

Edition : Narain JAGASIA

L'enseignement à Genève

Indicateurs clés du système genevois
d'enseignement et de formation

Edition 2011

La formation est créatrice de richesse aujourd'hui et demain pour toute la collectivité. Elle doit nous permettre la construction durable d'une société de la connaissance par le travail et l'innovation, par un système éducatif cohérent, exigeant et axé sur l'égalité des chances. Le processus d'harmonisation scolaire permet notamment d'aller dans ce sens. Ainsi, nous pouvons relever que les dépenses éducatives ont crû, en 2009, proportionnellement plus fortement que le total des dépenses de l'Etat.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, la loi sur le nouvel horaire scolaire adoptée par le Grand Conseil en juin 2011 et soumise à référendum introduit le mercredi matin pour les élèves du cycle moyen de l'enseignement primaire; 150 enseignant-e-s supplémentaires sont prévus. Elle accorde aussi des moyens financiers supplémentaires au cycle élémentaire. Cette loi devrait permettre de contribuer à relever les défis qui sont posés au DIP par l'introduction du nouveau plan d'études romand (PER) tout en offrant aux élèves de meilleures conditions par un découpage plus équilibré du temps d'enseignement. Pour la réalisation de ce projet fondamental, non seulement pour la qualité de l'enseignement mais aussi pour l'égalité des chances, 20 millions devraient être accordés par année scolaire à compter de la rentrée scolaire 2013.

Après l'introduction des directions et conseils d'établissement au primaire en 2008, nous avons consolidé le cadre de l'enseignement secondaire I. En effet, grâce à la forte acceptation en votation le 17 mai 2009 du contreprojet du Conseil d'Etat, une nouvelle organisation du Cycle d'orientation a vu le jour lors de cette rentrée scolaire 2011. Le CO se construit ainsi autour de nouvelles normes d'admission et notamment un système de sections associé à des dispositifs comme les passerelles pour renforcer l'égalité des chances et améliorer l'orientation des élèves. Dans ce sens, la grille horaire du CO a été aussi revue pour répondre aux exigences posées par le PER. Cette réalisation équivaut à 30 millions sur 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2011.

Permettre à tous les jeunes d'obtenir une certification du postobligatoire – synonyme d'insertion professionnelle et d'accès à toutes les facettes de la dignité et de la citoyenneté – constitue l'un de nos objectifs majeurs. Nous observons ainsi une hausse soutenue, observée entre 2005 et 2009, des effectifs dans l'enseignement public postobligatoire, dont 59% de jeunes femmes inscrites dans une formation tertiaire. Pour répondre à cette demande croissante de formations certificatives, il a fallu accroître les ressources. Nous avons augmenté le nombre de postes d'enseignant-e-s là où ils étaient les plus nécessaires, soit dans l'enseignement postobligatoire.

Pour réduire les inégalités notamment liées au milieu social des élèves, nous avons mis en œuvre le réseau d'enseignement prioritaire (REP), tout d'abord dans l'enseignement primaire, puis maintenant au Cycle d'orientation. Inscrit dans la politique de cohésion sociale en milieu urbain, il permet de donner davantage de moyens aux établissements ancrés dans les quartiers populaires. Aujourd'hui, les enseignant-e-s sont toujours plus nombreux à s'inscrire pour y enseigner. Nous constatons les premiers effets bénéfiques de cette politique puisque certains établissements du REP obtiennent d'aussi bons, voire un meilleur taux de réussite que d'autres établissements ne faisant pas partie du dispositif.

Et c'est pour suivre et évaluer l'efficacité de ces choix politiques que nous avons besoin de pouvoir nous référer à des productions régulières et fiables d'indicateurs.



Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique,
de la culture et du sport

Structure du système genevois d'enseignement et de formation	6
Introduction	7
L'essentiel en bref.....	9
Indicateurs clés de l'enseignement genevois	15
1. Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé	
a. Effectifs	16
b. Disparités territoriales.....	18
2. Personnel de l'enseignement public	20
3. Encadrement des élèves et structure des classes	
a. Encadrement unitaire.....	22
b. Taille et structure des classes dans l'enseignement primaire.....	24
4. Dépenses publiques d'éducation.....	26
5. Dépenses unitaires.....	28
6. Contexte économique	
a. Chômage et aide sociale.....	30
b. Situation économique selon la formation achevée la plus élevée.....	32
7. Genève transfrontalière	34
8. Transitions pendant la scolarité obligatoire dans l'enseignement public	36
9. Transitions vers/dans l'enseignement secondaire II public	
a. Transitions vers l'enseignement secondaire II.....	38
b. Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II.....	40
10. Transitions secondaire II - tertiaire.....	42
11. Réseau d'enseignement prioritaire	44
12. Petite enfance	
a. Offre de structures d'accueil de la petite enfance	46
b. Accès aux structures d'accueil de la petite enfance.....	48
c. Personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance.....	50
13. Animation parascolaire	
a. Nombre d'usagers.....	52
b. Disparités territoriales.....	54
c. Personnel animateur et encadrement	56
14. Compétences des élèves dans l'enseignement primaire	
a. Compétences des élèves en fin de 6 ^e primaire	58
b. Compétence des élèves du REP	60
15. Espérance de scolarisation	62
16. Certification de niveau secondaire II	
a. Première et deuxième certification.....	64
b. Age au diplôme et type de diplôme.....	66
17. Niveau de formation de la population résidente	68
18. Transition école - vie active.....	70
Annexes	73
Annexe 1 : Carte des communes du canton de Genève.....	74
Annexe 2 : La catégorie socioprofessionnelle des parents (CSP)	74
Liste des abréviations.....	78

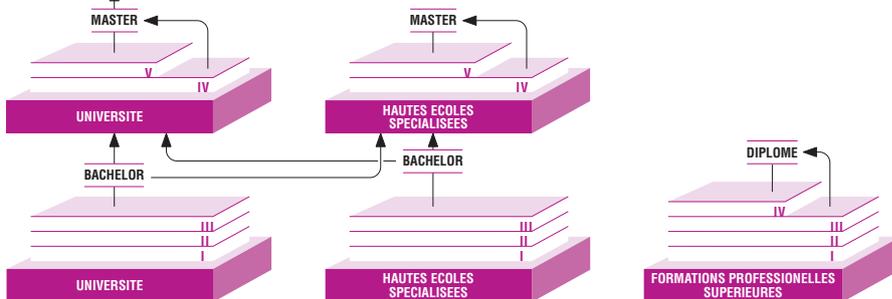
Structure du système genevois d'enseignement et de formation

Année scolaire 2009-2010

CITE 6



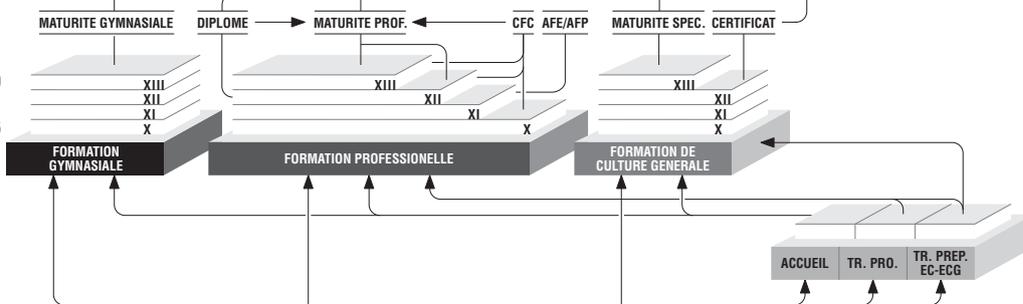
CITE 5



CITE 3 et 4 (2^e formation)

Age théorique

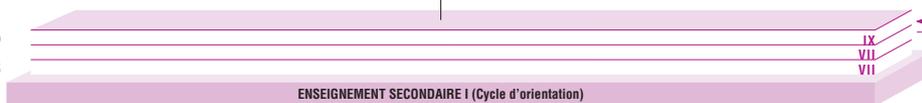
18 / 19
15 / 16



CITE 2

Age théorique

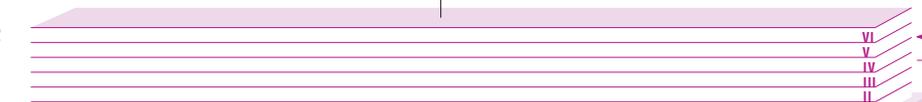
14 / 15
12 / 13



CITE 1

Age théorique

11 / 12
6 / 7



CITE 0

Age théorique

5 / 6
4 / 5



E N S E I G N E M E N T S P E C I A L I S E

CITE: Classification internationale type de l'éducation, conçue par l'UNESCO. - CFC: Certificat fédéral de capacité (CFC en 1 an: uniquement 2^e formation - CITE 4). - AFE/AFP: Attestation de formation élémentaire/professionnelle. TR. PRO.: classes de transition professionnelle à plein temps et duales; TR. PREP. EC-ECG: classes de transition préparatoire à l'École de commerce ou à l'École de culture générale.

Cette quatrième édition allégée de *L'enseignement à Genève* présente à travers des indicateurs clés un panorama ciblé de notre système éducatif.

Centrée sur le canton de Genève (sans comparaisons intercantionales ou internationales), cette *édition 2011* publie, sauf exception, des chiffres correspondant à l'année 2009 mis en perspective avec l'évolution récente. Ainsi, selon la disponibilité des données ou selon l'intérêt, la dimension temporelle est appréhendée par comparaison avec les années 2000 et 2005.

Outil de connaissance, qui complète celle acquise dans le cadre de projets de recherche réalisés par le SRED, cette série d'indicateurs clés a l'ambition d'informer le lecteur, de renseigner la collectivité (décideurs/acteurs/citoyens) sur le fonctionnement de l'école et, ainsi, de faciliter et d'alimenter le débat sur et autour de l'enseignement et de la formation en se fondant sur des observations quantitatives.

Par leur mise en perspective temporelle, ces indicateurs constituent également un instrument de connaissance pour l'aide au pilotage du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF), complémentaire aux indicateurs de programmes et de prestations mis récemment en place par l'Etat de Genève. Ces derniers doivent servir à mesurer la performance de l'action publique (en l'occurrence l'efficacité, la qualité et l'efficience des prestations du DIP) par la vérification de l'atteinte d'objectifs préalablement fixés ; pour leur part, les indicateurs du SRED sont conçus comme des outils devant permettre de donner une vision objective des facteurs structurants, du fonctionnement et des résultats du système d'enseignement et de formation.

Le cadre organisationnel¹ des indicateurs de cette édition reprend celui présenté dans l'édition 2009 de *L'enseignement à Genève* qui peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/indicateurs/ensembles/2009/indicateurs.pdf>.

La dynamique du système d'enseignement est décrite à travers trois domaines clés :

- (1) les **facteurs structurants** (*input et contexte*): indicateurs relatifs à la population scolaire, aux efforts de la collectivité pour l'allocation des ressources humaines et financières, à l'environnement socioéconomique du canton ;
- (2) le **fonctionnement** (*processus*): indicateurs relatifs aux parcours de formation, aux transformations du système d'enseignement ;
- (3) les **résultats** (*output*): indicateurs relatifs à la mesure des compétences et au niveau de formation.

Ces domaines clés sont articulés avec trois niveaux d'analyse qui sont :

- (1) « à l'intérieur du système, niveau élève » ;
- (2) « à l'intérieur du système, niveau institution » ;
- (3) « à la frontière du système ».

Ainsi organisés, les indicateurs clés relèvent de neuf sections thématiques (voir tableau synthétique ci-après).

¹ Ce cadre a été revu en 2006 suite à une nouvelle réflexion sur l'évolution des informations à retenir sur le SGEF et afin de mieux répondre à des questions récurrentes sur l'efficacité et l'équité du système. Le groupe de travail était composé d'Odile Le Roy-Zen Ruffinen (coord.), Jacques Amos, Annick Evrard, Karin Müller, Christian Nidegger, Franck Petrucci, François Rastoldo et Ruth Silver.

Introduction

	Facteurs structurants du SGEF	Fonctionnement du SGEF	Résultats du SGEF
A l'intérieur du SGEF	Niveau Élèves Composantes population scolaire 1a Effectifs scolarisés (public/privé) 1b Effectifs scolarisés (disparités territoriales)	Parcours de formation 8 Transitions pendant la scolarité obligatoire 9a Transitions vers l'enseignement secondaire II 9a Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II 10 Transitions secondaire II - tertiaire	Compétences des élèves 14a Compétences des élèves en fin de 6 ^e primaire 14b Compétences des élèves du REP
	Niveau Institution Ressources humaines et financières 2 Personnel de l'enseignement public 3a Encadrement des élèves/étudiants 3b Taille et structure des classes 4 Dépenses publiques d'éducation 5 Dépense par élève/étudiant	Transformations du SGEF 11 Réseau d'enseignement prioritaire	Certification des élèves 15 Espérance de scolarisation 16a Certification secondaire II (1 ^{re} et 2 ^e certification) 16b Certification secondaire II (âge et type de diplôme) 17 Niveau de formation de la population résidente
A la frontière du SGEF	Contexte du SGEF 6a Contexte économique (chômage et aide sociale) 6b Contexte économique (situation économique et formation achevée) 7 Genève transfrontalière	A la périphérie du SGEF 12a Petite enfance (offre) 12b Petite enfance (accès) 12c Petite enfance (personnel éducatif) 13a Parascolaire (nombre d'usagers) 13b Parascolaire (disparités territoriales) 13c Parascolaire (personnel animateur)	Transition école vie active 18 Transition école - vie active

La plupart des indicateurs clés des précédentes éditions allégées (2002, 2003 et 2007) sont repris dans l'édition 2011 afin d'assurer une certaine continuité de l'observation du système éducatif genevois. Des thématiques font l'objet d'un développement plus important étant donné leur actualité politique. C'est par exemple le cas de la petite enfance (augmentation de l'offre de places, nouvelle formation d'assistant socio-éducatif, initiative populaire, contreprojet, projet de loi et motions parlementaires sur la politique et les structures d'accueil de la petite enfance), de l'accueil parascolaire dans le contexte de l'augmentation rapide du nombre de ses usagers et de l'initiative sur l'accueil continu des élèves (IN141 acceptée par le peuple le 28 novembre 2010), ou encore du réseau d'enseignement prioritaire (REP). Enfin, dernière nouveauté, des indicateurs ont trait à la structure des classes dans l'enseignement primaire public (taille des classes et organisation des classes entre degré unique et double degré).

Basée sur les données de l'année 2009, cette série d'indicateurs repose sur une organisation de l'enseignement qui a profondément été modifiée à la rentrée 2011. Néanmoins, les informations qu'elle présente peuvent contribuer à alimenter le débat public face aux nouveaux défis importants que doit relever le système genevois d'enseignement et de formation en fournissant des informations sur l'état avant la mise en œuvre des transformations voulues.

Dominique Gros

Directeur ad interim du Service de la recherche en éducation

Cette publication est accessible en version électronique sur le site Internet du SRED à l'adresse suivante :

<http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/indicateurs/clefs/2011.pdf>

La population scolaire

La population scolarisée à Genève a augmenté de près de 4'000 personnes entre 2005 et 2009

Le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) public et privé accueillait, en 2009, plus de 101'000 élèves ou étudiant-e-s du niveau enfantin au niveau tertiaire (environ 90'000 élèves/étudiant-e-s¹ dans l'enseignement public et 11'500 élèves dans l'enseignement privé). Ce sont au total près de 4'000 personnes de plus qui fréquentent une école genevoise par rapport à 2005, augmentation qui se répartit à part égale entre enseignement public et enseignement privé (voir 1a).

Tous les niveaux de l'enseignement public n'ont pas vu augmenter leurs effectifs

En 2009, l'enseignement public accueillait globalement près de 2'000 élèves/étudiant-e-s de plus par rapport à 2005, mais tous les niveaux d'enseignement n'ont pas vu leurs effectifs augmenter. Ainsi, depuis 2005, les effectifs de l'enseignement primaire connaissent une légère diminution (-2% entre 2005 et 2009). Toutefois, si le canton connaît globalement une baisse des effectifs pour ce niveau d'enseignement, certaines communes ont dû en revanche faire face, durant cette période, à une forte augmentation du nombre d'élèves à scolariser : Confignon, Aire-la-Ville, Grand-Saconnex et Bellevue (voir 1b).

Une croissance qui reste soutenue dans l'enseignement postobligatoire

Les effectifs de l'enseignement public de niveau secondaire II et post-secondaire II connaissent, quant à eux, une progression qui reste soutenue (+13% entre 2005 et 2009). Cette augmentation est liée à la démographie du canton (les générations accueillies au postobligatoire sont plus nombreuses que les années précédentes) mais aussi à la complexification des parcours scolaires et à l'allongement structurel des durées de formation (allongement de la durée de certains cursus, création de nouvelles formations comme par exemple la maturité spécialisée qui complète le cursus de l'École de culture générale par une année supplémentaire). Ce sont principalement les effectifs des formations générales qui connaissent une forte croissance, notamment ceux de l'École de culture générale qui ont augmenté de plus de 900 (en incluant la maturité spécialisée) entre 2005 et 2009. Les effectifs d'élèves suivant une formation post-secondaire II (maturité professionnelle post-CFC/diplôme, maturité spécialisée et passerelles secondaire II - HES) ont quant à eux plus que doublé par rapport à 2005.

Une augmentation des effectifs de l'enseignement privé

Avec une offre complémentaire à celle de l'enseignement public, l'enseignement privé accueillait 11'500 élèves en 2009, soit 16% des élèves scolarisés depuis le niveau enfantin jusqu'au niveau secondaire II de type général (contre 14% en 2005). Les effectifs de l'enseignement privé ont fortement augmenté entre 2005 et 2009 (+1'900 élèves, soit +20%). A noter toutefois qu'ils ont moins augmenté au cours de la dernière année (+200 élèves par rapport à 2008 contre +500 à +600 par an auparavant), vraisemblablement en lien avec la crise financière et économique qui a touché, comme ailleurs, le canton de Genève.

Poursuite de l'augmentation du nombre d'élèves résidant en France voisine

4'200 élèves/étudiant-e-s (hors Université) résidant en France voisine étaient scolarisés dans une école publique ou privée genevoise en 2009, soit 850 de plus qu'en 2005 (voir 7). C'est une augmentation soutenue, mais légèrement plus faible qu'au début des années 2000 (+6% en moyenne annuelle, contre +8% par an sur la période 2000-2005).



Dans l'enseignement public enfantin et obligatoire ou dans les formations du secondaire II de type général, plus de 80% des élèves non résidents sont de nationalité suisse, en lien avec l'émigration de familles de l'autre côté de la frontière (depuis la signature des accords bilatéraux Suisse/UE-AELE) dans un contexte de pénurie de logements. C'est également cette pénurie de logements qui incite une partie des employés internationaux à s'installer hors du canton, entraînant ainsi une forte augmentation des élèves résidant en France voisine et scolarisés dans une école privée genevoise.

Cette augmentation des effectifs résidant de l'autre côté de la frontière est également à rapprocher de l'attrait indéniable des formations genevoises de niveau tertiaire, uniques à l'échelle régionale : 16% des étudiant-e-s des HES résident ainsi en France voisine, et près des trois quarts de ces derniers sont de nationalité française.

Les ressources humaines et financières du DIP

Une augmentation globale du nombre de postes

En 2009, près de 14'500 personnes étaient employées par le DIP (y compris les HES et l'Université), ce qui représente 11'100 postes en équivalents plein temps (EPT) dont plus de 70% de postes d'enseignant-e-s (voir 2). Cela correspond à un encadrement des élèves qui varie de 6,5 postes enseignants EPT pour 100 élèves dans l'enseignement enfantin et primaire à 12,3 dans l'enseignement tertiaire (voir 3a).

Entre 2005 et 2009, le nombre de postes EPT a globalement augmenté pour l'ensemble du DIP (+94 postes dont 65 postes d'enseignant-e-s). Cette hausse recouvre toutefois des évolutions différentes selon le niveau d'enseignement, le nombre de postes enseignants ayant diminué dans l'enseignement enfantin et obligatoire (-135 postes) parallèlement à la baisse du nombre d'élèves, et augmenté dans l'enseignement postobligatoire (+80 postes) pour faire face à l'augmentation des effectifs au cours de la période. En dépit de cette augmentation du nombre de postes, l'encadrement des élèves a diminué au postobligatoire, comme dans les autres niveaux d'enseignement, entre 2008 et 2009, dans un contexte général de maîtrise budgétaire. A noter toutefois qu'entre 2008 et 2009 l'encadrement face aux élèves s'est amélioré dans l'enseignement primaire notamment grâce à l'augmentation du nombre de titulaires de classes.

En 2009, les dépenses d'éducation augmentent plus fortement que les dépenses totales de l'Etat

En 2009, les dépenses du DIP ont été de 2,245 milliards de francs. En excluant les dépenses qui ne sont pas liées à l'enseignement, cela représente une dépense par élève qui se situe dans une fourchette allant de 15'400 francs par an dans l'enseignement enfantin et primaire public, à 41'700 francs par an dans l'enseignement tertiaire (voir 4 et 5). La dépense par élève a progressé en 2009 dans tous les niveaux d'enseignement, principalement en lien avec le nouveau système de rémunération du personnel et, dans le cas de l'enseignement primaire, également suite à la mise en place des directions d'établissement, en lieu et place d'un système d'inspection.

Ainsi, après avoir connu une forte tendance à la baisse depuis plusieurs années et atteint leur plus bas niveau de la décennie en 2008 (25,6%), les dépenses éducatives ont eu, en 2009, une croissance supérieure à celle des dépenses de l'Etat et leur part atteint 28,7% des dépenses totales.

Les parcours de formation

Des parcours scolaires sans incident pour le plus grand nombre des élèves durant la scolarité obligatoire

Dans l'enseignement public, la scolarité obligatoire se déroule sans incident ou changement de parcours pour le plus grand nombre. Près des trois quarts des élèves entrés en 1^{re} primaire en 2003 sont au Cycle d'orientation (CO) six ans plus tard (voir 8). Le retard scolaire concerne toutefois 14% des élèves en 6^e primaire, 18% en 7^e du CO et 26% en 9^e.

A la fin du Cycle d'orientation, les élèves se dirigent un peu moins vers la formation gymnasiale

L'attrait du Collège de Genève sur les élèves et leurs familles est toujours très fort, mais la formation gymnasiale est choisie un peu moins souvent qu'auparavant. En 2009, 49% des élèves issus du CO inscrits dans l'enseignement secondaire II choisissent le Collège, contre 52% en 2005. A l'issue du CO, les jeunes se dirigent en effet un peu plus souvent vers l'École de culture générale que les années précédentes. 15% des élèves entrent dans une structure d'insertion ou d'accueil en 2009. C'est le cas de 41% des élèves sortant de 9^e B, signe révélateur de la difficulté, pour les élèves à faible capital scolaire, à s'insérer dans une formation certifiante de niveau secondaire II.

De plus en plus de jeunes obtiennent une certification secondaire II, parfois après une réorientation

De nombreuses réorientations interviennent après la 1^{re} année dans l'enseignement secondaire II, essentiellement des formations générales vers la formation professionnelle, et du plus exigeant vers le moins exigeant scolairement. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à rester dans le système éducatif jusqu'à l'obtention d'une certification, dont la possession devient indispensable dans un marché du travail très concurrentiel. Ainsi, alors que les jeunes choisissent majoritairement une formation générale à la sortie du CO, on observe que, par le fait des réorientations, plus de la moitié des certifications de niveau secondaire II délivrées à Genève sont des certifications de la formation professionnelle initiale (maturité professionnelle, diplôme de commerce ou certificat fédéral de capacité) (voir 16b).

Si les jeunes sont, chaque année, toujours plus nombreux à obtenir une certification de niveau secondaire II délivrée à Genève, le taux d'obtention d'une première certification progresse relativement lentement (passant de 79,5% en 2000 à 82,5% en 2009), sa valeur étant déjà élevée en 2000. Ces quinze dernières années, la volonté de revaloriser la formation professionnelle ainsi que d'élargir et de démocratiser l'accès à l'enseignement tertiaire a donné lieu à la création de nouvelles formations de niveau secondaire II et post-secondaire II permettant notamment l'accès aux HES. Nombre de jeunes restent ainsi dans l'enseignement postobligatoire pour acquérir une maturité professionnelle après un diplôme de commerce ou un CFC, une maturité spécialisée après un certificat de culture générale. Ces formations de niveau post-secondaire II ont attiré plus de 700 nouveaux inscrits en 2009, soit presque le double qu'en 2005. Le taux d'obtention d'une deuxième certification secondaire II s'élève, lui, à 11% en 2009 (+3,5 points par rapport à 2000) (voir 16a).

Avoir un diplôme diminue considérablement le risque de chômage

La proportion de personnes actives résidant à Genève, qui sont sans emploi et qui en recherchent activement un, est bien moins importante à mesure que le niveau de formation s'élève : en 2009, c'est le cas de 15% des personnes dont le niveau de formation achevée ne dépasse pas la scolarité obligatoire, de 8% de celles qui ont achevé une formation secondaire II et de 5% de celles et ceux qui ont terminé une formation tertiaire (voir 6a). Par ailleurs, alors que le taux de sans-emploi a globalement baissé pour l'ensemble de la population active entre 2005 et 2009, il est resté au même niveau pour les personnes n'ayant pas dépassé la scolarité obligatoire.



Autre signe révélateur de fragilité sociale et économique en lien avec le niveau de formation, les personnes n'ayant pas dépassé la scolarité obligatoire sont largement surreprésentées parmi les demandeurs d'une aide sociale financière à l'Hospice général : en 2009, elles représentent 46% des demandeurs de l'aide sociale et financière et 26% des demandeurs du revenu minimum cantonal d'aide sociale (voir 6b) pour seulement 15% de la population résidente de 25-64 ans (voir 17).

L'équité du SGEF

L'équité en matière d'éducation fait partie des exigences de la plupart des pays développés et l'on se préoccupe depuis longtemps des inégalités d'acquis et de parcours scolaires. Genève ne fait pas exception en la matière, la relation existant entre les acquis et parcours scolaires des élèves et leurs caractéristiques sociodémographiques (genre, milieu social ou langue parlée) s'y observant comme ailleurs.

Des parcours de formation nettement différenciés selon le genre...

Les parcours scolaires des filles et des garçons se différencient très tôt. Dès l'école primaire, les filles sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les garçons à suivre une scolarité linéaire et au CO, elles vont un peu plus fréquemment dans une filière à exigences scolaires étendues (voir 8).

A la sortie du CO, elles choisissent plutôt une formation générale (Collège et École de culture générale) et sont plus nombreuses à obtenir ce type de certification secondaire II. A l'inverse, les garçons se dirigent plus souvent qu'elles vers la formation professionnelle initiale (voir 9a).

En 2009, les jeunes femmes représentent 59% des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire, mais elles ne font pas les mêmes choix d'études que les jeunes hommes (voir 10). Ainsi, les femmes se dirigent plus souvent vers les formations santé-social ou artistiques et sont en revanche nettement sous-représentées dans les formations de techniciens ou d'ingénieurs. La différenciation des choix de branches d'études tertiaires peut être l'une des raisons pour lesquelles hommes et femmes ne tirent pas profit de leurs études de la même façon : même lorsque les femmes ont un diplôme tertiaire, elles accèdent plus rarement que les hommes aux fonctions à responsabilités et aux postes de direction (33% contre 47% des hommes diplômés du tertiaire) (voir 6b).

...et des différences de parcours selon le milieu social qui perdurent

Les parcours sont encore plus différenciés selon le milieu social d'origine. Dès l'école primaire, les élèves issus d'un milieu modeste ou défavorisé ont un taux de redoublement plus élevé que les autres enfants et vont plus souvent en regroupements B/C du CO (voir 8). Ils sont également plus fréquemment orientés vers la filière spécialisée de l'enseignement primaire.

A la fin de la 6^e primaire, moment-clé de l'orientation pendant la scolarité obligatoire, les enfants issus de milieu modeste ou défavorisé obtiennent des résultats moins satisfaisants aux épreuves cantonales : en compréhension de l'écrit, leur score est en moyenne tout juste égal au seuil de réussite fixé par l'institution scolaire et 42% d'entre eux n'atteignent pas le seuil de réussite (contre 14% des enfants de cadres supérieurs) (voir 14a).

A l'issue du CO, ils se dirigent beaucoup plus souvent vers la formation professionnelle initiale que les enfants de cadres supérieurs, qu'il s'agisse d'une formation en école à plein temps ou en entreprise (voir 9a), en lien notamment avec le fait qu'ils ont plus souvent suivi leur scolarité secondaire I en regroupement B. Enfin, moins du tiers des enfants de milieu modeste ou défavorisé va au Collège de Genève contre plus des trois quarts des enfants de cadres supérieurs.

Un réseau d'enseignement prioritaire mis en place pour lutter contre les inégalités sociales

La persistance de ces inégalités des chances tout au long du processus d'orientation a incité le DIP à créer un réseau d'enseignement prioritaire (REP) visant spécifiquement les établissements accueillant une population particulièrement défavorisée sur le plan social (voir 11). La loi genevoise sur l'instruction publique (LIP) stipule en effet que l'école doit « tendre à corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école ».

A la rentrée 2009, quinze établissements primaires localisés dans cinq communes faisaient partie du REP, et bénéficiaient de ressources supplémentaires permettant notamment un taux d'encadrement plus favorable et une diminution de deux élèves environ par classe. Par ailleurs, un éducateur est présent dans l'établissement et une coopération plus étroite entre l'établissement scolaire et la commune est mise en place. En tentant de compenser les inégalités de départ, cette différenciation de moyens a pour but d'essayer de faire progresser de manière significative les élèves en difficultés. En 2009, à l'exception de deux établissements obtenant un aussi bon, voire un meilleur taux de réussite que certains établissements ne faisant pas partie du REP, les résultats des élèves du REP aux épreuves cantonales de compréhension de l'écrit et de mathématiques sont, en moyenne, légèrement plus faibles comparativement à ceux des autres établissements (voir 14b). Le REP est toutefois un dispositif récent, et son impact ne pourra se mesurer qu'à moyen et long terme.

Les transformations du SGEF et à sa périphérie

Le CO connaît à la rentrée 2011 une vaste réorganisation, le peuple genevois ayant accepté en mai 2009 le contreprojet du Conseil d'Etat qui unifie son fonctionnement avec un tronc commun en 7^e puis l'orientation des élèves en trois sections (littéraire-scientifique, langues vivantes et communication, communication et technologies). Par ailleurs, la scolarité obligatoire est concernée par le concordat HarmoS qui vise à harmoniser les objectifs, à unifier les plans d'études (un seul par région linguistique) et à introduire des standards de formation nationaux.

L'accueil continu pour répondre à une forte demande de services parascolaires

En lien avec l'initiative populaire (IN 141) « Accueil continu des élèves » acceptée par le peuple le 28 novembre 2010, des transformations devraient également concerner l'accueil parascolaire dans les prochaines années bien que l'offre, payante, soit déjà largement étendue. Le développement de l'offre de prise en charge en dehors du temps d'enseignement fait en effet écho à une demande de plus en plus forte de la part des parents, le nombre d'enfants usagers de l'accueil parascolaire ayant considérablement augmenté au cours des dix dernières années : le nombre d'enfants accueillis en moyenne chaque jour le midi (environ 10'200 enfants) et en fin d'après-midi (4'000 enfants) a quasi doublé depuis 2000 (voir 13a). C'est près de la moitié des écoliers et écolières qui prennent leur repas au restaurant scolaire au moins une fois par semaine, et au fil des années, l'augmentation globale de la fréquentation de l'accueil parascolaire le midi et en fin d'après-midi s'est par ailleurs accompagnée d'une intensification de la fréquentation sur la semaine.

Plus de 2'000 places créées dans les crèches et les jardins d'enfants depuis 2001

Les structures d'accueil de la petite enfance (SPE), dont l'accès est également payant, permettent aussi aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. En 2010, les SPE comptent au total 6'700 places pour environ 9'700 enfants de moins de 4 ans inscrits (voir 12a), tous les enfants ne fréquentant pas les SPE à plein temps. Entre 2001 et 2010, la capacité d'accueil a augmenté de plus de 2'000 places. Le taux d'offre de places dans les SPE s'est ainsi amélioré, passant de 25% à 35%, mais la demande de places d'accueil ne semble pas encore totalement satisfaite.

¹ Cette synthèse respecte dans la mesure du possible les règles du langage épicène afin de tenir compte de principes de formulation non sexistes. Pour des contraintes techniques (nombre maximal de caractères à respecter), nous avons parfois dû nous résoudre à employer uniquement le masculin dans les pages relatives aux indicateurs eux-mêmes. Il va de soi que le masculin désigne alors aussi bien les hommes que les femmes.

Indicateurs clés de l'enseignement genevois

En 2009, plus de 101'000 personnes sont scolarisées dans le canton de Genève

Le système genevois d'enseignement et de formation public et privé accueille en 2009 un peu plus de 101'000 élèves ou étudiant-e-s depuis le niveau enfantin jusqu'au niveau tertiaire, soit une augmentation d'environ 4% par rapport à l'année 2005 (figure 1a.1). L'enseignement secondaire II a particulièrement augmenté au cours de la période, comptabilisant à lui seul près des deux tiers de l'augmentation totale des effectifs. Si les effectifs de l'enseignement primaire sont en légère augmentation (+0,6%), cela est dû à une croissance des effectifs de l'enseignement privé, les effectifs de l'enseignement primaire public étant plus faibles en 2009 qu'en 2005 (environ 700 élèves de moins).

L'enseignement privé accueille en 2009 plus de 11% des élèves scolarisés dans le canton contre près de 10% en 2005. Cette proportion atteint 15% dans l'enseignement primaire et 18% dans l'enseignement secondaire II général, ce qui correspond en moyenne à 2 ou 3 points de plus qu'en 2005. Cette augmentation est essentiellement à mettre en relation avec celle des employés des organisations internationales qui scolarisent principalement leurs enfants dans l'enseignement privé.

Après l'école obligatoire, les jeunes filles se dirigent plus fréquemment vers l'enseignement secondaire II général (55% des élèves) au détriment de l'enseignement secondaire II professionnel (37%) (figure 1a.1). Elles sont particulièrement nombreuses à aller à l'Université (61%). Les garçons sont, quant à eux, surreprésentés dans l'enseignement spécialisé.

Alors qu'il connaissait une croissance continue, le taux de scolarisation à 4 ans et à 5 ans dans le canton de Genève est légèrement plus bas en 2009 qu'en 2005 : 94,3% des enfants résidant dans le canton de Genève et âgés de 4 ans au 31 octobre, c'est-à-dire pouvant entrer en classe de 1E, sont scolarisés en 2009, contre 94,7% en 2005 (figure 1a.2).

La part des jeunes qui poursuivent des études au-delà de la scolarité obligatoire continue, quant à elle, de progresser depuis 2005 : environ 76% des résidents de 16-19 ans sont scolarisés en 2009, contre 74% en 2005 (figure 1a.2). Ils se dirigent par ailleurs de plus en plus vers les formations générales du secondaire II (39% contre 37% en 2005) au détriment de l'enseignement professionnel. Les jeunes de 20-23 ans sont également plus nombreux à poursuivre des études (39% contre 36%) : ceci est surtout dû à l'augmentation de la part des jeunes de cet âge qui sont inscrits dans l'enseignement secondaire II professionnel ou dans l'enseignement post-secondaire (maturité professionnelle post-CFC ou post-diplôme), car la part des jeunes de 20-23 ans inscrits dans le tertiaire reste stable entre 2005 et 2009 (environ 25%).

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève, qui recense l'ensemble des élèves fréquentant le système genevois d'enseignement et de formation, public et privé (hors Université et formations privées de type professionnel ou de niveau tertiaire). Les données reflètent l'état de la nBDS au 31 décembre de chaque année. Les données de l'Université et des instituts sont issues du Système d'information universitaire suisse (SIUS) et communiquées par l'Université de Genève.

Les taux nets de scolarisation sont calculés en rapportant le nombre de personnes scolarisées résidant dans le canton à l'ensemble de la population résidente du même âge au 31 décembre (âge civil).

Le taux de scolarisation est calculé pour les enfants âgés de 4 ans au 31 octobre (âge scolaire), c'est-à-dire compte tenu des quatre mois de dispense d'âge simple (juillet à octobre) en vigueur dans l'enseignement primaire jusqu'en 2009. La modification de l'âge d'entrée en 1E, liée à HarmoS, n'est intervenue qu'à la rentrée 2010.

La scolarité étant obligatoire entre 6 et 15 ans, les taux de scolarisation pour ces tranches d'âge sont supérieurs à 95% et assez stables dans le temps. Le complément à 100% des taux observés correspond à la part des enfants résidents scolarisés en dehors du canton ou à domicile.

Les établissements privés offrant des formations professionnelles de niveau secondaire II, des formations de niveau tertiaire ou universitaire ne sont pas recensés dans la nBDS.

Pour en savoir plus

- *L'enseignement à Genève - Edition 2009.*
- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève. Genève : SRED.*
<http://www.ge.ch/recherche-education/statistiques/annuaire-2010.asp>

1. Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé

a. Effectifs

1a.1 Effectifs d'élèves, selon le niveau d'enseignement au 31 décembre 2005 et 2009 (public et privé)

		Enseignement public et subventionné		Enseignement privé		Total		Variation 2005-2009		% de femmes
		2005	2009	2005	2009	2005	2009	Effectifs	En %	2009
CITE 0 et 1	Enseignement primaire ⁽¹⁾	34'145	33'459	5'164	6'082	39'309	39'541	+232	+0.6%	49%
CITE 2	Enseignement secondaire I	13'246	13'142	2'298	2'790	15'544	15'932	+388	+2.5%	49%
CITE 3	Enseignement secondaire II général ⁽²⁾	10'460	11'801	2'137	2'622	12'597	14'423	+1'826	+14.5%	55%
	Enseignement secondaire II prof. ⁽³⁾	8'465	9'149			8'465	9'149	+684	+8.1%	37%
CITE 0 à 3	Enseignement spécialisé ⁽⁴⁾	1'638	1'790			1'638	1'790	+152	+9.3%	34%
CITE 4	Enseignement post-secondaire II ⁽⁵⁾	449	904			449	904	+455	+101.3%	56%
CITE 5B	Ens. prof. supérieur public et subv. ⁽⁶⁾	1'157	689			1'157	689	-468	-40.4%	62%
CITE 5A et 6	Hautes écoles spécialisées ⁽⁶⁾	3'729	4'236			3'729	4'236	+507	+13.6%	55%
	Université, instituts	14'418	14'489			14'418	14'489	+71	+0.5%	61%
Total		87'707	89'659	9'599	11'494	97'306	101'153	+3'847	+4.0%	51%

(1) De la 1E à la 6P (1^{re} à 8^e HarmoS).

(2) Y compris les classes d'accueil et d'insertion et les formations générales pour adultes.

(3) Y compris les formations professionnelles pour adultes.

(4) Regroupements spécialisés de l'enseignement primaire public, formations préprofessionnelles de l'enseignement secondaire I public (EFP), institutions publiques et subventionnées (primaire et secondaire I), formation préprofessionnelle subventionnée (secondaire II); en 2005, deux institutions spécialisées existantes comptant une septantaine d'élèves n'étaient pas recensées dans la nBDS (si l'on opère ce correctif, la variation 2005-2009 est en réalité de 4,8%).

(5) Maturité spécialisée, maturité professionnelle post-CFC ou post-diplôme, passerelles secondaire II-HES.

(6) Le Conservatoire de musique et l'Institut Jaques-Dalcroze (565 étudiants en 2005) qui faisaient partie des formations professionnelles supérieures ont intégré le réseau des HES en 2009 en devenant la Haute école de musique.

N.B. Un peu plus de 200 élèves sont inscrits dans deux établissements et sont donc comptabilisés deux fois dans le total (c'est le cas par exemple des élèves de l'enseignement spécialisé en intégration partielle dans l'enseignement ordinaire, des élèves fréquentant deux types d'institutions spécialisées, etc.).

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

1a.2 Taux nets de scolarisation dans l'enseignement public et privé au 31 décembre 2005 et 2009

		4 ans ⁽¹⁾		5 ans		6-11 ans		12-15 ans		16-19 ans		20-23 ans	
		2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009
CITE 0 et 1	Enseignement primaire public	85.7	83.9	86.4	84.7	84.6	82.0	6.2	6.0				
	Enseignement primaire privé	8.4	9.7	10.1	11.4	10.3	12.0	0.4	0.5				
CITE 2	Enseignement secondaire I public					0.3	0.3	62.7	61.4	1.0	1.2		
	Enseignement secondaire I privé					0.8	1.0	8.2	9.4	0.2	0.2		
CITE 3	Enseignement secondaire II général public							10.4	10.5	37.4	38.9	2.8	3.0
	Enseignement secondaire II général privé							2.6	3.0	5.8	6.7	0.3	0.3
	Enseignement secondaire II professionnel public							2.8	2.8	24.5	22.5	6.6	8.1
CITE 0 à 3	Enseignement spécialisé	0.6	0.6	1.3	1.3	2.7	2.8	2.7	3.0	0.5	0.7		
CITE 4	Enseignement post-secondaire II public									0.6	1.3	1.2	1.8
CITE 5B	Ens. professionnel supérieur public et subv.									0.2	0.1	1.3	1.3
CITE 5A et 6	Hautes écoles spécialisées									0.8	0.8	5.4	6.0
	Université, instituts									3.4	3.8	18.0	18.1
Total		94.7	94.3	97.8	97.3	98.6	98.1	96.1	96.6	74.4	76.3	35.6	38.6

(1) Enfants âgés de 4 ans au 31 octobre (âge requis en 2005 et en 2009 pour pouvoir entrer en 1E).

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12, OCP au 31.12, OCSTAT au 31.12 - Statistiques universitaires

L'évolution des effectifs de l'enseignement primaire public rend compte de fortes disparités territoriales. La part de l'enseignement privé reflète quant à elle la géographie socioprofessionnelle du canton

certaines sont confrontées à une forte augmentation du nombre d'élèves à accueillir. Neuf communes connaissent une augmentation supérieure à 10%. Par exemple, Confignon connaît depuis quelques années une forte croissance du nombre d'élèves à scolariser sur son territoire (+61% entre 2005 et 2009), ceci notamment en lien avec la création du quartier intercommunal de Cressy qui a nécessité la construction d'une nouvelle école ; Aire-la-Ville, le Grand-Saconnex et Bellevue sont également des communes faisant face à une forte augmentation de leur population suite à la construction de nouveaux quartiers d'habitation (figure 1b.1). A l'inverse, onze communes connaissent une baisse des effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire public supérieure à 10%. C'est notamment le cas de Puplinge, Dardagny, Vandoeuvres et Veyrier, avec une baisse de 15% et plus, ces communes connaissant une stabilité du nombre d'habitants et un vieillissement de leur population. En Ville de Genève, le quartier de Sécheron connaît quant à lui une croissance relativement importante du nombre d'élèves scolarisés dans le primaire.

La répartition sur le territoire cantonal des élèves scolarisés dans l'enseignement privé (du niveau primaire au secondaire II général) est proche de la géographie socioprofessionnelle du canton. Cette proportion est élevée lorsque les enfants résident dans les communes situées sur les rives du lac ou proches de celui-ci, communes qui se caractérisent par une population plutôt aisée : près d'un enfant sur deux résidant à Cologny est scolarisé dans l'enseignement privé, environ 40% à Vandoeuvres ou Pregny-Chambésy, alors que c'est le cas de 5% ou moins des élèves résidant à Meyrin ou Vernier (figure 1b.2). Une proportion élevée coïncide souvent avec la présence d'une ou plusieurs écoles privées dans la commune de domicile des élèves ou dans les communes limitrophes, mais pas nécessairement. Lancy, qui se caractérise par une population scolaire de milieu plutôt modeste, est l'une des communes ayant la plus faible proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé parmi ses domiciliés. Elle accueille pourtant sur son territoire deux des écoles privées les plus importantes en termes de nombre d'élèves (Institut international de Lancy et Institut Florimont).

Entre 2005 et 2009, alors que le canton connaît globalement une baisse des effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire public, de fortes disparités territoriales s'observent. En effet, toutes les communes ne sont pas concernées par cette baisse et

Pour comprendre ces résultats

La figure 1b.1 se réfère à la population scolarisée dans l'enseignement primaire public dans chaque commune (ou quartier de la Ville de Genève), indépendamment du lieu de résidence des élèves.

Pour la figure 1b.2, sont pris en compte les élèves scolarisés dans l'enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1), secondaire I (CITE 2) et secondaire II (CITE 3) de type général (les écoles professionnelles privées n'étant pas recensées dans la nBDS), selon la commune de domicile de l'élève.

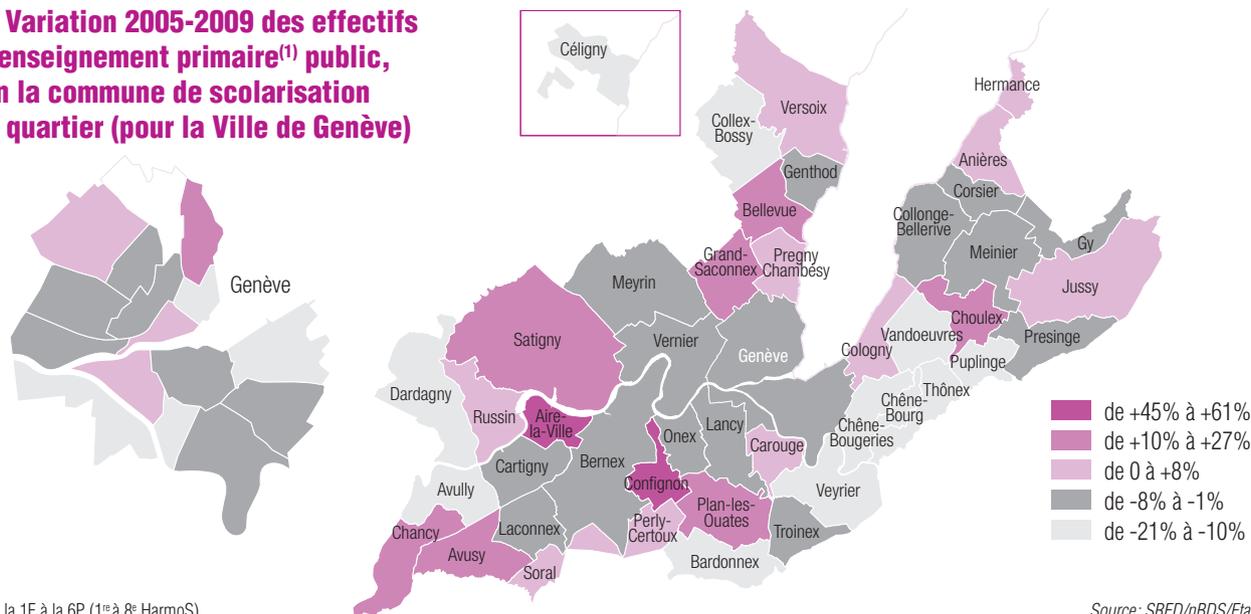
Pour en savoir plus

- *L'enseignement à Genève - Edition 2009.*
- *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève. Genève : SRED.*
<http://www.ge.ch/recherche-education/statistiques/annuaire-2010.asp>

1. Effectifs scolarisés dans l'enseignement public et privé

b. Disparités territoriales

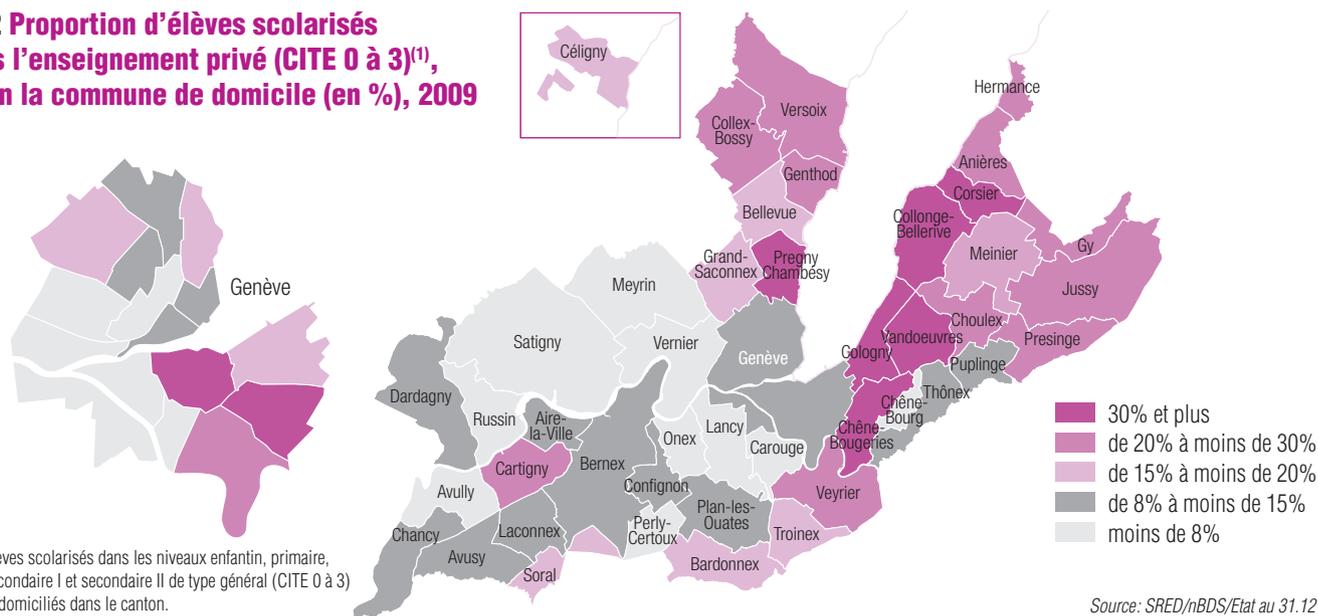
1b.1 Variation 2005-2009 des effectifs de l'enseignement primaire⁽¹⁾ public, selon la commune de scolarisation et le quartier (pour la Ville de Genève)



(1) De la 1E à la 6P (1^{re} à 8^e HarmoS).

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

1b.2 Proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé (CITE 0 à 3)⁽¹⁾, selon la commune de domicile (en %), 2009



(1) Élèves scolarisés dans les niveaux enfantin, primaire, secondaire I et secondaire II de type général (CITE 0 à 3) et domiciliés dans le canton.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

Entre 2005 et 2009, l'enseignement public a connu une augmentation de 94 postes EPT

À la fin 2009, 14'476 personnes sont employées dans l'enseignement public (DIP, HES et Université), ce qui représente l'équivalent de 6% environ de la population résidente active du canton de Genève (situation au deuxième semestre 2009 selon les chiffres publiés par l'OCSTAT). Toutes les personnes employées par le DIP, les HES ou l'Université ne travaillant pas à plein temps, le nombre de postes en équivalent plein temps (EPT) s'élève à 11'093. L'enseignement public a connu une augmentation de 94 postes EPT entre 2005 et 2009, dans le contexte du Plan de mesures du Conseil d'Etat qui s'est engagé, en ce qui concerne les finances publiques, à rétablir l'équilibre budgétaire à l'issue de la période 2006-2009 (figure 2.1). Une partie des évolutions en postes est liée à la réorganisation de certains services (transfert du service écoles-médias aux services généraux, sortie hors du DIP de la partie « adultes » du Tuteur général).

Le nombre d'enseignants s'élève, quant à lui, à 10'433 personnes pour 7'868 postes EPT. Près de la moitié de ces postes d'enseignants concernent l'enseignement obligatoire (figures 2.2 et 2.3).

Le nombre de postes d'enseignants au sein de l'instruction publique a augmenté de 65 postes EPT par rapport à la fin 2005 (figure 2.3). Ce chiffre recouvre des évolutions très différentes selon les niveaux d'enseignement. L'enseignement enfantin et obligatoire a connu une baisse du nombre de postes (-135 postes EPT) parallèlement à une baisse des effectifs d'élèves. L'enseignement postobligatoire a connu, quant à lui, une hausse du nombre de postes enseignants (+80 postes EPT) pour faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves au cours de la période 2005-2009. Enfin, l'augmentation du nombre de postes dans les HES (+98 postes EPT) est liée à l'intégration de personnels auparavant non comptabilisés au DIP (avec notamment la création de la Haute école de musique) et à leur attractivité (nouvelles formations Bachelor et Master, augmentation du nombre d'étudiants). Les 24 postes supplémentaires d'enseignants dans les services généraux sont liés au rattachement du service écoles-médias au secrétariat général du DIP (puisque'il s'adresse à tous les ordres d'enseignement).

En 2009, les femmes représentent 56% du total du personnel enseignant à Genève (figure 2.3). La répartition hommes/femmes au sein du corps enseignant est cependant différente selon les niveaux d'enseignement. Alors que les femmes représentent 83% du personnel enseignant dans le primaire, leur proportion diminue au fur et à mesure que le niveau d'enseignement s'élève : 57% au CO et seulement 48% au postobligatoire. Elles sont encore moins nombreuses dans le corps enseignant des HES et à l'Université de Genève (respectivement 39% et 41%).

Pour comprendre ces résultats

Les effectifs de personnel sont mesurés au 31 décembre de l'année 2009. Cela représente une photographie de la situation à cette date et non le bilan de l'année d'activité.

Pour les HES et l'Université, les effectifs regroupent les personnes payées au travers de l'Office du personnel de l'Etat.

– Postes EPT: l'unité de comptage de l'emploi ou de la personne a été pondérée en fonction du taux horaire pratiqué, c'est-à-dire qu'une personne travaillant à mi-temps entre dans la statistique pour 0,5 unité de comptage ou un demi-poste.

– Taux d'activité moyen: total des postes EPT divisé par le total des personnes occupées au même niveau administratif.

Le personnel non-enseignant regroupe notamment le personnel suivant: directeurs d'établissements scolaires, secrétaires au sein des établissements scolaires, assistants techniques, éducateurs, laborants, psychologues (notamment pour l'orientation à l'OFPC), bibliothécaires, infirmiers, inspecteurs (enseignement primaire), conseiller en formation (OFPC), etc.

L'unité administrative « enseignement postobligatoire » ne recouvre pas totalement le champ des formations de niveau secondaire II (CITE 3): elle inclut notamment les élèves techniciens des centres de formation professionnelle technique et construction (une centaine d'élèves environ en 2009) qui sont de niveau post-secondaire (CITE 4). Le centre de formation professionnelle santé et social (anciennement CEFOPS de 2003 à 2007) a été intégré dans l'enseignement postobligatoire à partir des comptes 2007 et inclut des formations professionnelles de niveau tertiaire.

Pour en savoir plus

- Ressources humaines et financières du DIP. Edition 2010. Genève : SRED. <http://www.geneve.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/rh-f/rhf10.pdf>
- L'enseignement à Genève - Edition 2009.

2. Personnel de l'enseignement public

2.1 Nombre de personnes occupées et postes EPT par unité administrative du DIP, 2005 et 2009

	2005		2009		Variation
	Personnes occupées	Postes EPT	Personnes occupées	Postes EPT	Postes EPT
Enseignement primaire	3'127	2'632.6	3'143	2'627.4	-5.2
Cycle d'orientation	2'162	1'595.1	2'048	1'564.4	-30.7
Enseignement postobligatoire	3'211	2'186.0	3'108	2'298.5	+29.5
CFP santé-social ⁽¹⁾	146	83.0			
Hautes écoles spécialisées ⁽²⁾	855	636.1	1'066	754.9	+118.8
Université ⁽²⁾	4'217	2'908.4	4'219	2'869.6	-38.8
Services généraux	181	154.2	339	211.0	+56.8
Office de la jeunesse	883	653.0	823	595.9	-57.1
OFPC	187	150.1	213	171.0	+20.9
Total DIP	14'176	10'998.3	14'476	11'092.7	+94.4

EPT: équivalent plein temps.

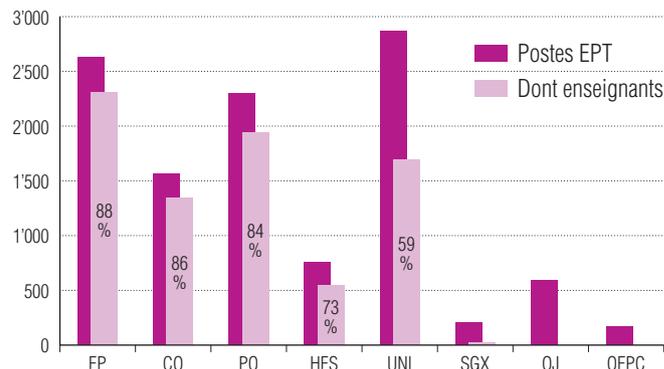
(1) Le Centre de formation professionnelle santé et social (anciennement CEFOPS) a été intégré dans l'enseignement postobligatoire à partir des comptes 2007.

(2) Uniquement sur financement Etat.

N.B. Le total des personnes occupées ne comptabilise qu'une seule fois les personnes présentes dans plusieurs unités administratives, ce qui explique qu'il soit différent de la somme des lignes.

Source: SRED/Etat au 31.12

2.2 Postes EPT par unité administrative du DIP et fonction, 2009



Unités administratives du DIP

EP: Enseignement primaire (y compris enfantin)

CO: Cycle d'orientation

PO: Enseignement postobligatoire

HES: Haute école spécialisée

UNI: Université

SGX: Services généraux

OJ: Office de la jeunesse

OFPC: Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

EPT: équivalent plein temps.

N.B. Une partie du personnel non-enseignant fournit également des prestations aux élèves, apprentis, étudiants ou autres bénéficiaires de prestations publiques (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Source: SRED/Etat au 31.12

2.3 Ventilation du personnel enseignant selon l'unité administrative, taux d'activité moyen et proportion de femmes, 2005-2009

	Enseignants en 2005		Enseignants en 2009		Variation	Enseignants en 2009	
	Personnes occupées	Postes EPT	Personnes occupées	Postes EPT	Postes EPT	Taux d'activité moyen	% femmes
Enseignement primaire	2'836	2'403.8	2'761	2'312.7	-91.1	84%	83%
Cycle d'orientation	1'911	1'392.4	1'782	1'348.2	-44.2	76%	57%
Enseignement postobligatoire	2'690	1'790.3	2'648	1'937.3	+79.9	73%	48%
CFP santé-social ⁽¹⁾	123	67.1					
Hautes écoles spécialisées ⁽²⁾	605	450.4	800	548.3	+97.9	69%	39%
Université ⁽²⁾	2'680	1'699.3	2'735	1'697.9	-1.4	62%	41%
Services généraux	-	-	114	23.7	+23.7	21%	37%
Total	10'169	7'803.3	10'433	7'868.1	+64.8	75%	56%

EPT: équivalent plein temps.

(1) Le Centre de formation professionnelle santé et social (anciennement CEFOPS) a été intégré dans l'enseignement postobligatoire à partir des comptes 2007.

Par ailleurs, les informations comptables sont organisées par pôles à partir de 2008.

(2) Uniquement sur financement Etat.

N.B. Le taux d'activité concerne uniquement l'emploi dans l'unité administrative donnée.

Le total des personnes occupées ne comptabilise qu'une seule fois les personnes présentes dans plusieurs unités administratives (différent de la somme des lignes).

Source: SRED/Etat au 31.12

L'encadrement enseignant est de 6,5 postes pour 100 élèves du primaire, de 10,4 postes au CO et de 8,7 postes dans le secondaire II

de formation (figures 3a.1a à 3a.1d). Les plans d'études, l'organisation des horaires des élèves et des enseignants, les objectifs et les besoins pédagogiques sont en effet des éléments qui influent sur l'encadrement.

En 2009, dans l'enseignement public, il est de 6,5 postes enseignants en équivalent plein temps (EPT) pour 100 élèves dans l'enseignement enfantin et primaire (CITE 0 et 1), de 10,4 postes dans l'enseignement secondaire I (Cycle d'orientation, CITE 2), de 8,7 postes dans l'enseignement secondaire II (CITE 3) et de 12,3 postes dans l'enseignement tertiaire (CITE 4 à 6).

Entre 2008 et 2009, l'encadrement des élèves a légèrement diminué dans l'enseignement enfantin et primaire (division ordinaire et regroupements spécialisés hors institutions de l'OMP) si l'on considère l'ensemble du personnel enseignant (figure 3a.1a). A noter toutefois que l'encadrement face aux élèves s'est amélioré notamment grâce à l'augmentation du nombre de titulaires de classes.

L'encadrement en personnel enseignant au CO est également en baisse, mais plus marquée en 2009 par rapport à 2008 (passant de 10,65 à 10,43 postes soit -2,1%) (figure 3a.1b). Cette diminution concerne à la fois les titulaires, les remplaçants et les ressources affectées à la formation continue, mais est toutefois proportionnellement plus importante pour les deux dernières catégories. La nouvelle organisation du CO devrait modifier cette tendance dans les années à venir.

Dans l'enseignement secondaire II, l'encadrement des élèves ou apprentis diminue depuis 2005. Si l'on exclut les données antérieures à la rupture de série, l'encadrement enseignant est passé de 9,01 postes EPT pour 100 élèves en 2007 à 8,74 postes en 2009 (figure 3a.1c). Cette baisse est liée à la croissance continue des effectifs d'élèves dans l'enseignement secondaire II depuis le début des années 2000 dans un contexte général de maîtrise budgétaire. Cette diminution a plutôt concerné l'École de culture générale qui a vu ses effectifs d'élèves augmenter, ainsi que les centres de formation professionnelle (CFP) nature et environnement, santé-social et commerce. Quant à l'enseignement tertiaire, il connaît une baisse assez prononcée (-4%) de l'encadrement des étudiants entre 2008 et 2009, qui concerne plutôt le personnel non-enseignant (figure 3a.1d).

L'encadrement en personnel enseignant (voir «Pour comprendre ces résultats») varie en fonction du niveau d'enseignement et du type

Pour comprendre ces résultats

Le ratio d'encadrement reflète l'ensemble des moyens mis à disposition en termes de ressources humaines pour l'encadrement des élèves. L'encadrement pour 100 élèves ou étudiants représente l'ensemble des postes en équivalent plein temps destinés à un niveau d'enseignement divisé par le nombre des élèves ou étudiants inscrits dans ce niveau d'enseignement. Un coefficient de 100 est utilisé pour rendre la lecture plus aisée : par exemple, 6,5 postes pour 100 égalent 0,065 poste par élève. Cet indicateur peut être mis en relation avec la dépense unitaire (voir 5, Dépense par élève/étudiant).

Effectifs de personnel : les données sont issues de la base Gestion intégrée du personnel (GIP) servant à la paie du personnel jusqu'en 2006 et du Système d'information des ressources humaines (SIRH) dès 2007. Les effectifs de personnel (enseignant et non-enseignant) sont mesurés au 31 décembre (correspondant à des effectifs stabilisés quatre mois après la rentrée scolaire). Il s'agit donc d'une photographie de la situation à cette date et non du bilan de l'année d'activité.

Les postes de l'Université ne comprennent pas les fonds privés et de recherche.

Effectifs d'élèves ou d'étudiants : ils correspondent à la situation au 31 décembre, c'est-à-dire à des effectifs stabilisés quatre mois après la rentrée scolaire, relevés directs de la nBDS. Les effectifs d'étudiants sont issus du Système d'information universitaire suisse (SIUS) et communiqués par l'Office fédéral de la statistique ou l'Université de Genève.

Pour en savoir plus

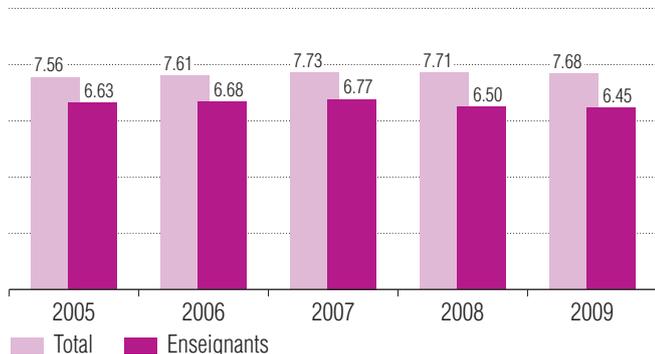
- Wassmer, P.-A., Baertschi, C. (2010). *Ressources humaines et financières du DIP. Edition 2010*. Genève : SRED. <http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/rh-f/rhf10.pdf>
- Wassmer, P.-A., Baertschi, C. (2004). *Encadrement unitaire d'éducation. Analyse et méthode de calcul*. Genève : SRED & SAFs. <http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/2004/encadrement-unitaire.pdf>

3. Encadrement des élèves et structure des classes

a. Encadrement unitaire

3a.1 Évolution du ratio d'encadrement pour 100 élèves/étudiants⁽¹⁾, selon le niveau d'enseignement (public), 2005-2009

a. Enseignement infantin et primaire⁽²⁾ (CITE 0 et 1)

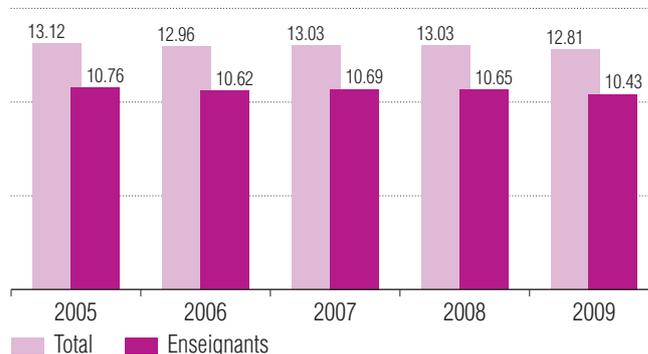


(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves.

(2) Y compris les regroupements spécialisés, hors institutions de l'OMP.

Source: SRED/nBDS - GIP (jusqu'en 2006) - SIRH (à partir de 2007)/Etat au 31.12

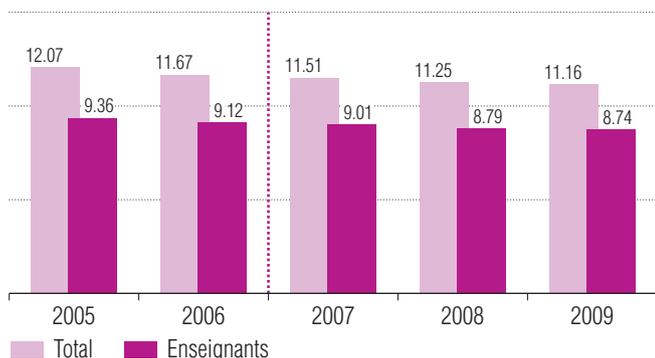
b. Enseignement secondaire I (CITE 2)



(1) Nombre de postes EPT pour 100 élèves.

Source: SRED/nBDS - GIP (jusqu'en 2006) - SIRH (à partir de 2007)/Etat au 31.12

c. Enseignement secondaire II (CITE 3)

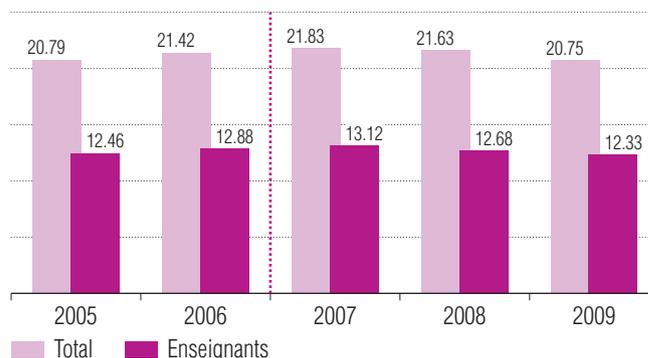


(1) Nombre de postes EPT pour 100 étudiants.

..... Rupture de série: à partir de 2007, le ratio d'encadrement est calculé en incluant les formations de niveau secondaire II du CFP santé-social. Compte tenu du nombre d'élèves concernés, cela n'a cependant pas de grande incidence: en 2007, le ratio d'encadrement total hors CFP santé-social était égal à 11,55.

Source: SRED/nBDS - GIP (jusqu'en 2006) - SIRH (à partir de 2007)/Etat au 31.12

d. Enseignement tertiaire⁽²⁾ (CITE 4 à 6)



(1) Nombre de postes EPT pour 100 étudiants.

(2) Sans les instituts rattachés à l'Université et uniquement le compte de fonctionnement courant (sans fonds FNS ou privés de recherche).

..... Rupture de série: avant 2007, l'encadrement est calculé avec le CFP santé-social (secondaire II et tertiaire); dès 2007 il inclut seulement les formations tertiaires du CFP santé-social. A noter que le ratio d'encadrement total incluant tout le CFP santé-social était égal à 21,4 en 2007.

Source: SRED/nBDS - GIP (jusqu'en 2006) - SIRH (à partir de 2007)/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

Dans l'enseignement primaire public, les effectifs des classes vont de 13 à 26 élèves, avec une moyenne de 20 élèves par classe. L'organisation en double-degrés concerne un peu plus du quart de l'ensemble des classes, et particulièrement les premiers degrés

et 3b.2). Au sein d'un établissement, l'écart entre la plus petite classe et la plus grande peut atteindre une dizaine élèves. Entre 2005 et 2009, l'effectif moyen des classes a très légèrement baissé, passant de 20,4 à 20,2 élèves, ceci étant en lien avec la baisse des effectifs dans l'enseignement primaire et la mise en place du réseau d'enseignement prioritaire (REP) (voir « Pour comprendre ces résultats »).

Les établissements du REP, par l'augmentation des ressources humaines mises à leur disposition afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire, ont 18,4 élèves en moyenne par classe contre 20,6 pour les autres établissements (figure 3b.3). A noter que pour ces derniers, le nombre moyen d'élèves est un peu plus élevé que pour l'ensemble des établissements en 2005 (20,4 élèves). 57% des classes des établissements du REP ont un effectif de 18 élèves ou moins, ce qui est le cas de seulement 14% des classes pour les établissements hors du REP. La part des classes de 22 élèves ou plus est de 5% dans les établissements du REP, contre 35% hors REP.

En 2009, un peu plus du quart (28%) de l'ensemble des classes de l'enseignement primaire sont organisées en double-degrés (figure 3b.4). Cette part avait largement augmenté au cours des années 1990 (passant de 13% à 32%), parallèlement à une augmentation du nombre d'élèves par classe (+2 élèves en moyenne) et à la mise en place des cycles d'apprentissages pluriannuels à ce moment-là. Elle est en légère baisse depuis quelques années. L'organisation des classes en degrés uniques ou en multi-degrés (généralement deux degrés consécutifs) dépend bien souvent de la taille des cohortes d'élèves inscrits dans chaque degré, mais elle relève également de choix pédagogiques, certaines écoles préférant organiser leurs classes en double-degrés plutôt qu'en degrés uniques. La proportion de classes à double-degrés varie fortement d'un établissement à l'autre, allant d'aucune classe à double-degré à quasiment toutes les classes organisées en double-degrés.

Les élèves des premiers degrés de l'enseignement primaire se retrouvent plus souvent que les autres dans une classe à double-degré (figure 3b.5). C'est le cas de 36% des enfants scolarisés en 1E, de 45% des 2E et de 32% en 1P, contre seulement 17% des élèves de 6P.

En 2009, les 1'655 classes des 90 établissements primaires du canton de Genève comptent en moyenne 20,2 élèves. Sur l'ensemble du canton, le nombre d'élèves par classe peut varier du simple au double, allant de 13 élèves pour la classe la plus petite à 26 élèves pour la plus grande (figures 3b.1

Pour comprendre ces résultats

Dans la figure 3b.3, la taille moyenne des classes (ou le nombre moyen d'élèves par classe) est calculée en rapportant les effectifs d'élèves au nombre de classes.

Réseau d'enseignement prioritaire : un réseau d'enseignement prioritaire (REP) a été mis en place dans le canton de Genève afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire (voir également 11, Réseau d'enseignement prioritaire).

L'augmentation des ressources à disposition est l'un des axes mis en œuvre dans les établissements du REP pour favoriser l'égalité des chances. Les recherches s'accordent sur le fait que pour avoir un effet, notamment pour les populations défavorisées, la réduction de la taille des classes doit être importante et amener les classes nettement en dessous de 20 élèves.

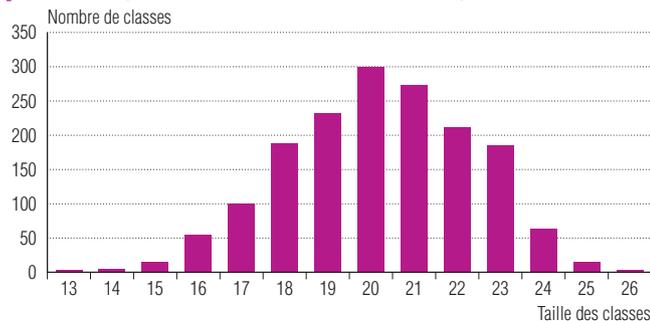
Pour en savoir plus

- Meuret, D. (2001). *Les recherches sur la réduction de la taille des classes*. Paris : Haut conseil de l'évaluation de l'école.

3. Encadrement des élèves et structure des classes

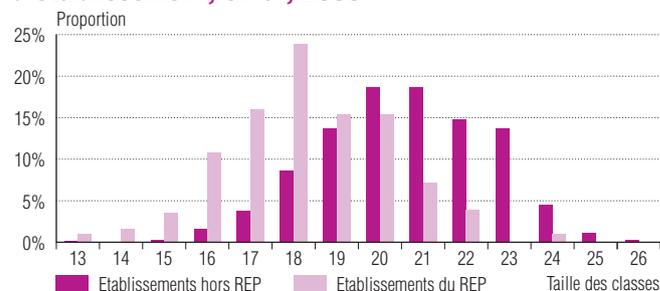
b. Taille et structure des classes dans l'enseignement primaire

3b.1 Répartition des classes de l'enseignement primaire⁽¹⁾, selon la taille des classes, 2009



(1) Classes de 1E à 6P (1^{re} à 8^e HarmoS) de l'enseignement primaire ordinaire public (hors regroupements spécialisés). Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

3b.2 Répartition des classes de l'enseignement primaire⁽¹⁾, selon la taille des classes et le type d'établissement, en %, 2009



3b.3 Taille moyenne des classes de l'enseignement primaire⁽¹⁾, 2000, 2005, 2009 et selon le type d'établissement, 2009

	Ensemble des établissements			2009	
	2000	2005	2009	Etablissements du REP	Etablissements hors REP
Nombre moyen d'élèves par classe	20.5	20.4	20.2	18.4	20.6
Part des classes de 18 élèves ou moins	18%	19%	22%	57%	14%
Part des classes de 19 à 21 élèves	50%	50%	49%	38%	51%
Part des classes de 22 à 23 élèves	25%	26%	24%	4%	29%
Part des classes de 24 élèves ou plus	7%	5%	5%	1%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

(1) Classes de 1E à 6P (1^{re} à 8^e HarmoS) de l'enseignement primaire ordinaire public (hors regroupements spécialisés). Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

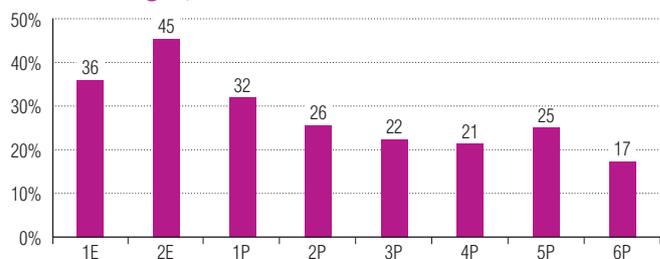
3b.4 Répartition des classes de l'enseignement primaire⁽¹⁾ selon la modalité d'organisation (en %), 2000, 2005 et 2009

	2000	2005	2009
Part des classes à degré unique	68%	70%	72%
Part des classes à double-degré ⁽²⁾	32%	30%	28%
Ensemble des classes	100%	100%	100%

(1) Classes de 1E à 6P (1^{re} à 8^e HarmoS) de l'enseignement primaire ordinaire public (hors regroupements spécialisés).

(2) Y compris quelques classes comportant plus de deux degrés.

3b.5 Répartition des élèves de l'enseignement primaire⁽¹⁾ scolarisés dans une classe à double-degré⁽²⁾, selon le degré, 2009



(1) Classes de 1E à 6P (1^{re} à 8^e HarmoS) de l'enseignement primaire ordinaire public (hors regroupements spécialisés).

(2) Y compris quelques classes comportant plus de deux degrés.

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12

En 2009, les dépenses d'éducation augmentent plus fortement que les dépenses totales de l'Etat

Les dépenses publiques d'éducation s'élèvent en 2009 à 2,245 milliards de francs. En 2009, on assiste simultanément à une baisse du produit intérieur brut (PIB) et à une hausse des dépenses d'éducation à Genève. La crise financière qui a débuté en 2008 poursuit ses effets négatifs sur la production économique, sans influencer toutefois sur le niveau des dépenses pour le secteur éducatif. Par ailleurs, l'effet de déflation (baisse de l'indice des prix) intervenant entre 2008 et 2009 rehausse la valeur réelle (exprimée en francs constants) des dépenses en 2009.

L'évolution des dépenses publiques d'éducation par rapport au PIB cantonal montre qu'en 2009, l'investissement pour l'éducation par rapport à la richesse produite s'élève à 5,4%, c'est-à-dire au niveau de 2004-2005 et bien en dessous de celui de 1992, premier chiffre disponible pour le PIB cantonal (figure 4.1).

Les dépenses éducatives ont également eu une croissance supérieure à celle de l'ensemble des dépenses de l'Etat, ce qui confirme l'importance de ce secteur dans les priorités du gouvernement. Rapportées à l'ensemble des dépenses de l'Etat, les dépenses éducatives représentent 28,7% en 2009 après être descendues à 25,6% en 2008, le taux le plus bas de la décennie (figure 4.2).

Près du quart des dépenses publiques d'éducation concernent l'Université (539 millions) (figure 4.3). Près de 700 millions de francs sont consacrés à l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire I) et 465 millions de francs à l'enseignement postobligatoire.

Si l'on exclut l'Université et les Hautes écoles spécialisées (HES), qui disposent d'une large autonomie administrative et sont soumises à des processus de contrôles externes par un système d'enveloppe budgétaire pour l'Université et de financement *per capita* pour les HES, on constate qu'en 2009, la plus grande part de l'augmentation des charges du DIP est due à un changement de modèle comptable (voir « Pour comprendre ces résultats »).

Les dépenses publiques d'éducation s'élèvent en 2009 à 2,245 milliards de francs.

Pour comprendre ces résultats

Le **produit intérieur brut cantonal (PIB)** est la richesse produite sur le territoire cantonal, tandis que le **revenu cantonal (RC)** est la richesse produite par les résidents dans le canton. Pour le RC, on ne retient pas les revenus des personnes non domiciliées dans le canton, comme les salaires des frontaliers ou ceux des pendulaires vaudois, mais en revanche on retient les revenus réalisés hors du canton par des personnes ou entreprises domiciliées dans le canton.

Les **dépenses d'éducation** recouvrent les dépenses du DIP pour l'enseignement et la formation, les dépenses de fonctionnement de l'Université sans les fonds de recherche et les dépenses de fonctionnement des HES. Les dépenses des communes ne sont pas incluses.

Sont comprises dans les dépenses du DIP des subventions pour la culture. A l'inverse, les dépenses pour la formation des médecins au sein des hôpitaux universitaires de Genève ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, en 2009 le modèle comptable a changé avec l'inscription des dépenses informatiques, en particulier pour le parc pédagogique, qui n'étaient pas imputées auparavant dans le compte du DIP. Enfin, une modification comptable plus importante concerne le nouveau calcul des charges de bâtiments, se basant sur un coût moyen au mètre carré (186 francs pour les locaux administratifs ou scolaires) qui apparaît dans les imputations internes sous forme de « loyer » imposé par le département des constructions et technologies de l'information. Ce calcul inclut des dépenses de personnel, des dépenses générales et des amortissements.

A partir de 1996, une consolidation a été réalisée sur les dépenses de l'Université, pour permettre une continuité chronologique des données malgré le passage au financement par enveloppe budgétaire.

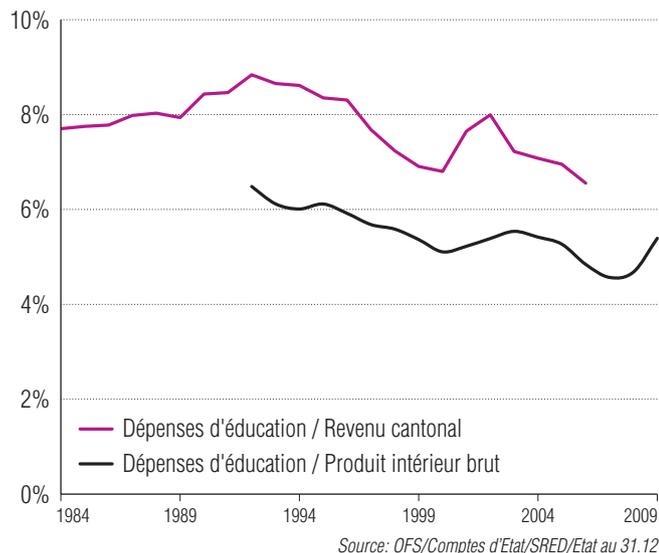
Les séries publiées cette année dans les figures 4.1 et 4.2 diffèrent légèrement de celles publiées dans les précédentes éditions, car des corrections rétroactives des dépenses publiques d'éducation et des dépenses de l'Etat ont été effectuées pour tenir compte de changements d'inscriptions comptables.

Pour en savoir plus

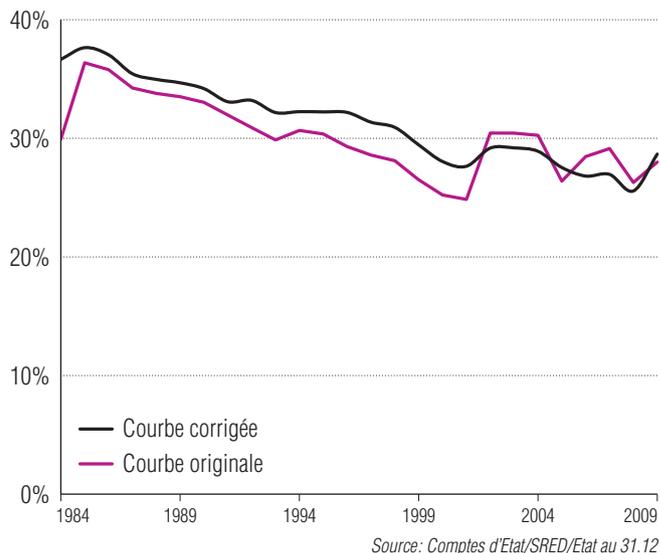
- Ressources humaines et financières du DIP. Edition 2010. Genève : SRED. <http://www.geneve.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/rh-f/rhf10.pdf>
- L'enseignement à Genève - Edition 2009.

4. Dépenses publiques d'éducation

4.1 Dépenses publiques d'éducation rapportées au revenu cantonal et au PIB, en %, 1984-2009



4.2 Dépenses publiques d'éducation rapportées aux dépenses de l'Etat, en %, 1984-2009



4.3 Charges par unité administrative du DIP, 2009 (en milliers de francs)



Unités administratives du DIP

- SGX:** Services généraux
- EP:** Enseignement enfantin et primaire
- CO:** Cycle d'orientation
- PO:** Enseignement postobligatoire
- UNI:** Université
- OJ:** Office de la jeunesse
- OFPC:** Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
- HES:** Haute école spécialisée

Source: Comptes d'Etat/SRED

La dépense engagée en 2009 pour un élève du primaire est de 15'400 francs, contre 41'700 francs au tertiaire. La dépense par élève a progressé principalement en lien avec le nouveau système de rémunération du personnel

Plusieurs raisons expliquent ceci : le niveau des salaires qui est moins élevé dans l'enseignement primaire, l'organisation des plans d'études et des horaires qui nécessitent un encadrement plus important dans l'enseignement secondaire et tertiaire, des dépenses plus conséquentes pour le personnel des Hautes écoles spécialisées et de l'Université (cette dernière possède des propres services administratifs et notamment un rectorat).

La dépense unitaire de l'enseignement secondaire postobligatoire est toutefois une moyenne qui regroupe des niveaux de dépenses très variables selon le type d'école ou de filière. Les apprentis en formation dite « duale » (alternativement à l'école et chez un employeur privé ou public) coûtent peu aux écoles car la formation scolaire ne représente en moyenne qu'un tiers du temps total. A l'inverse, la dépense par élève ou étudiant dans les filières professionnelles et techniques à plein temps en école est de niveau équivalent ou supérieur à celle de l'enseignement tertiaire.

La dépense par élève de l'enseignement primaire a légèrement moins progressé en 2009 (+1,5%) comparativement à la période 2006-2008 qui a connu une hausse exceptionnelle liée au changement de classe salariale pour tous les enseignants du primaire (figure 5.2). La légère hausse concerne essentiellement le personnel non-enseignant, et fait suite à la réorganisation de l'enseignement primaire en 2008 avec l'instauration des directions d'établissement, en lieu et place d'un système d'inspectorat.

Pour la première fois depuis 2002, la dépense par élève du Cycle d'orientation (CO) augmente en 2009 (+3,7% par rapport à 2008), ce qui la ramène à peu près au niveau de 2006 (en francs constants 2009). Ceci est lié en grande partie au nouveau système de rémunération du personnel entré en vigueur en janvier 2009 (introduction du 13^e salaire) puisque l'encadrement par élève est globalement en recul (voir 3a, Encadrement des élèves/étudiants). Si l'on considère toutefois la période entre 2001 et 2009, la dépense par élève du CO a diminué de -5,2%.

C'est le même facteur qui fait augmenter la dépense par élève du postobligatoire en 2009, l'encadrement des élèves étant en légère baisse. Quant à l'enseignement tertiaire, il enregistre depuis 2006 une progression de la dépense par étudiant.

Pour comprendre ces résultats

Cet indicateur présente les dépenses annuelles par élève ou étudiant dans les établissements publics par niveau d'enseignement. Il permet la comparaison directe de l'utilisation des ressources financières allouées aux écoles ou entité de formation, entre institutions et dans le temps. La dépense unitaire est une sorte de « prix de revient de l'enseignement », mais ne suffit pas pour évaluer la qualité ou l'efficacité des systèmes de formation.

En 2001, la méthode de calcul a été révisée (rupture de série).

La méthode de calcul relative aux frais de bâtiments a changé en 2009, traduisant une plus juste répercussion des charges effectives et une meilleure identification des surfaces effectivement utilisées par les services de l'Etat, mais faisant passablement augmenter ces charges. Les charges intègrent également depuis 2009 les postes informatiques pédagogiques.

Pour assurer la comparaison avec les données antérieures dans le cadre du calcul de la dépense unitaire, la série depuis 2001 a été estimée de façon rétroactive en fonction des données 2009. Les institutions spécialisées médico-pédagogiques ne sont pas incluses dans l'enseignement infantin et primaire.

La dépense unitaire 2009 pour l'enseignement primaire repose sur des éléments estimés (charges des communes) car les comptes des communes sont disponibles avec une année de décalage. Il ne s'agit donc pas d'un calcul définitif.

Les dépenses de l'Université ne comprennent pas les fonds institutionnels destinés principalement à la recherche.

Les montants sont exprimés en francs constants (valeur 2009).

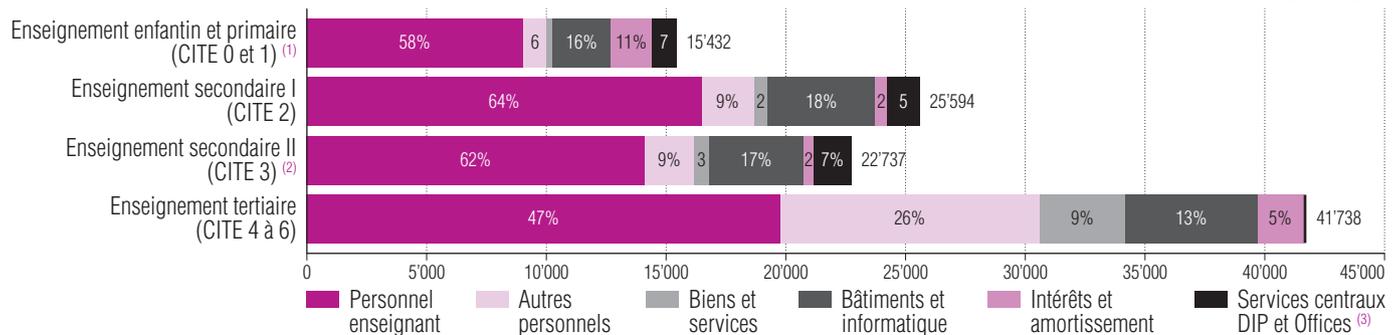
Pour en savoir plus

- Ressources humaines et financières du DIP. Edition 2010. Genève : SRED.
- Wassmer, P.-A. et Baertschi, C.-A. (2002). Dépenses unitaires d'éducation. Méthode de calcul et analyse. Genève : SRED et SAFs.
- L'enseignement à Genève - Edition 2009.

5. Dépenses unitaires

5.1 Dépense par élève ou étudiant, selon le niveau d'enseignement et la nature des dépenses, 2009

En francs 2009



(1) Y compris les regroupements spécialisés, hors institutions de l'Office médico-pédagogique.

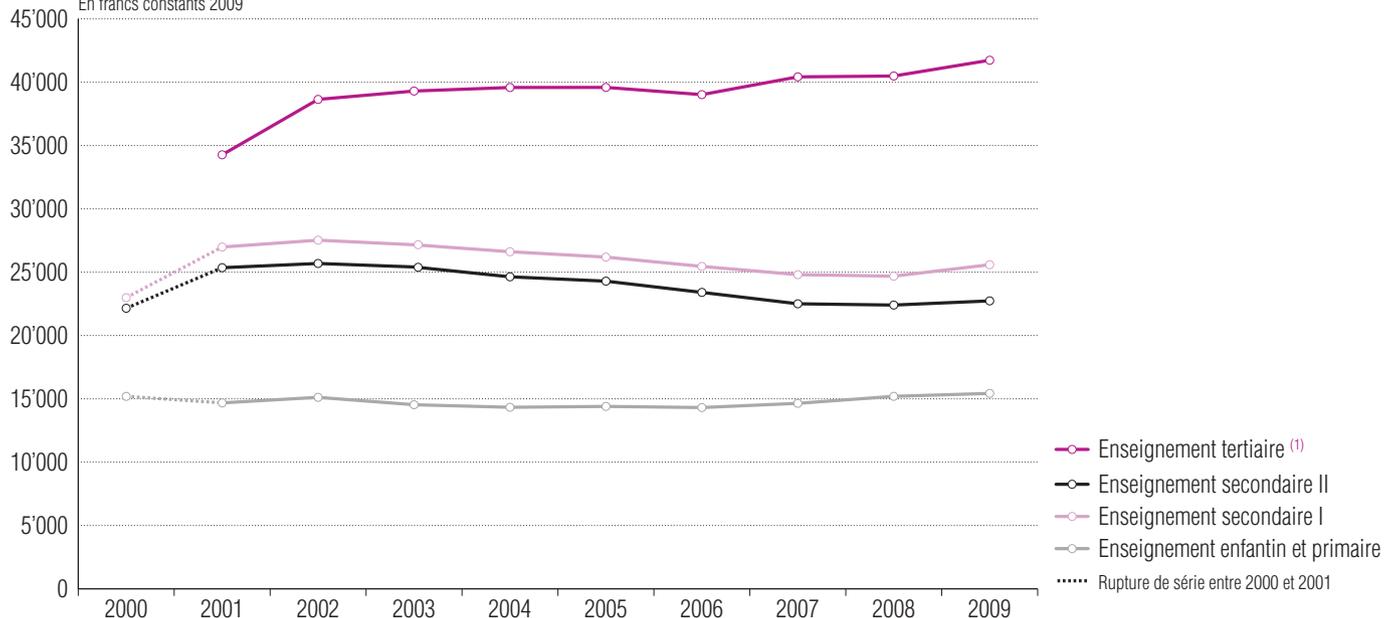
(2) Y compris le Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI), les formations de niveau secondaire II du Centre de formation professionnelle santé-social (ancien CEFOPS) et les formations de niveau post-secondaire/tertiaire de l'École de commerce (formation commerciale pour porteurs de maturité) et des Centres de formation professionnelle Technique et Construction (formations de techniciens), qui dépendent de la direction générale de l'enseignement postobligatoire et pour lesquelles les dépenses ne sont pas distinguées dans la comptabilité).

(3) Services généraux, Office de la jeunesse et pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Source: Comptabilité du DIP, des communes, des HES et de l'Université

5.2 Évolution de la dépense par élève ou étudiant, selon le niveau d'enseignement, 2000-2009

En francs constants 2009



(1) L'enseignement tertiaire regroupe les HES, l'Université et les filières tertiaires du CFP santé-social.

Source: Comptabilité du DIP, des communes, des HES et de l'Université

En 2009, le canton voit le nombre de chômeurs augmenter. La détérioration de la situation économique a touché plus fortement les jeunes adultes. Par ailleurs, les mineurs âgés de 0 à 17 ans sont surreprésentés parmi les bénéficiaires d'aide sociale financière

Le nombre de chômeurs a augmenté (+19% par rapport à 2008), ce qui correspond à un taux de chômage de 6,8% (figure 6a.2). Celui-ci reste toutefois en dessous du taux observé en 2005 (7,4%). Les jeunes sont généralement plus touchés par le chômage, surtout en période de ralentissement ou de crise économique. Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans a ainsi augmenté de 32% entre 2008 et 2009 contre 19% globalement (figure 6a.1).

Parallèlement, après une baisse entre 2005 et 2008, le canton de Genève connaît une légère augmentation du nombre de personnes au chômage en fin de droit en 2009 (figure 6a.3). Sur les 3'000 personnes en fin de droit en 2009, un peu plus de la moitié bénéficient du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2011 de la nouvelle loi sur l'assurance chômage (avec principalement une augmentation de la durée de cotisation, mais aussi une réduction du nombre de jours d'indemnités pour les moins de 25 ans et la fin de la prolongation de la durée d'indemnisation de 120 jours), le canton devrait connaître une nouvelle augmentation du nombre de chômeurs en fin de droit et du nombre de personnes recourant à l'aide sociale.

Le nombre de dossiers ayant donné lieu à au moins une prestation financière d'aide sociale en 2009 s'élève à 11'179, soit 19'667 bénéficiaires (figure 6a.4). Entre 2008 et 2009, en lien avec la crise financière et ses répercussions, le nombre total de dossiers pour des prestations d'aide sociale financière a augmenté de 7%. L'augmentation a été proportionnellement plus forte pour les dossiers relatifs au RMCAS que ceux relatifs à l'aide sociale et financière (ASF). Le taux d'aide sociale pour l'ensemble de ces prestations reste stable entre 2008 et 2009, la population résidente ayant également augmenté. L'augmentation du nombre de dossiers en 2009 représente toutefois un net renversement de tendance par rapport aux deux années précédentes.

Les mineurs âgés de 0 à 17 ans sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale financière, puisqu'ils en représentent 31% (contre 23% de la population résidente âgée de moins de 65 ans). Les 18-25 ans représentent quant à eux 11% de l'ensemble des bénéficiaires (et 11% de la population résidente de moins de 65 ans).

Avec une conjoncture économique favorable, le nombre de chômeurs ou de chômeuses avait diminué depuis 2005 jusqu'à l'automne 2008 (figure 6a.1), moment où la situation économique s'est rapidement détériorée à Genève comme ailleurs en Suisse et dans le monde. L'année 2009 a vu le nom-

Pour comprendre ces résultats

Demandeurs d'emploi : personnes inscrites auprès d'un office du travail (à Genève : Office cantonal de l'emploi) qui cherchent un emploi, c'est-à-dire les chômeurs inscrits et les demandeurs d'emploi non-chômeurs (pas immédiatement disponibles ou étant en emploi).

Chômeurs inscrits : personnes inscrites auprès d'un office du travail, n'exerçant aucune activité économique rémunérée, immédiatement disponibles en vue d'un placement, touchant ou non une indemnité de chômage.

Chômeurs en fin de droit : cette statistique, élaborée à partir des données des caisses d'assurance-chômage, ne considère que l'extinction du droit aux indemnités versées par les caisses et ne tient pas compte des aides cantonales et communales. Un chômeur en fin de droit est donc une personne qui a épuisé la totalité des journées indemnisables.

Taux de chômage : selon la définition officielle du SECO, le taux de chômage rapporte les chômeurs inscrits à la population résidente active (recensement fédéral de la population, seule source permettant un découpage par canton). De 1995 à 1999, la référence est le recensement de 1990 (206'054 actifs résidant dans le canton de Genève) et de 2000 à 2009, le recensement de 2000 (220'545 résidents actifs), d'où une rupture de série entre 1999 et 2000.

Prestations d'aide sociale financière : un dossier est constitué du demandeur (personne de référence, âgée de 18 à 64 ans) et de son groupe familial (1 à 9 personnes). Les bénéficiaires sont toutes les personnes bénéficiant d'une aide, titulaires de dossiers ou membre du groupe familial. L'ensemble des prestations d'aide sociale financière regroupe l'aide sociale et financière (ASF, couverture des besoins de base tels que alimentation, habillement, entretien du ménage, frais de santé, loyer, etc.) et le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS, revenu destiné aux chômeurs en fin de droit).

Taux d'aide sociale : nombre de bénéficiaires rapporté à la population résidente du canton.

Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.
- Dossiers et bénéficiaires de l'Aide sociale en 2009. Service des études et statistiques. Edition 2010, Hospice général.
<http://www.hospicegeneral.ch/notre-institution/hospice-general-en-chiffres/rapports.html>

6. Contexte économique

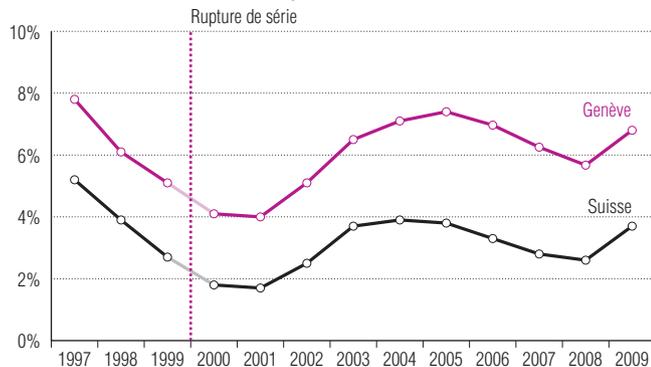
a. Chômage et aide sociale

6a.1 Évolution du nombre de demandeurs d'emploi et de chômeurs inscrits dans le canton de Genève, 1997-2009

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2008-2009
Nombre de demandeurs d'emploi	21'093	19'269	17'053	14'462	13'105	15'585	19'414	21'685	22'418	22'013	20'067	18'169	20'736	+ 14%
Nombre de chômeurs inscrits	16'095	12'607	10'580	9'038	8'756	11'216	14'307	15'569	16'248	15'365	13'793	12'510	14'887	+ 19%
dont moins de 25 ans	2'022	1'367	1'037	797	779	1'115	1'540	1'750	1'855	1'742	1'440	1'211	1'602	+ 32%

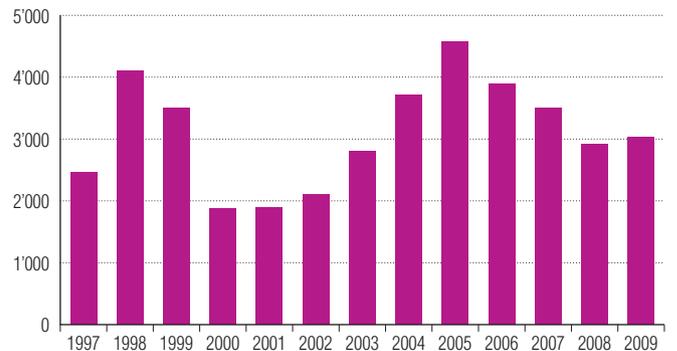
Source: Secrétariat d'Etat à l'économie/Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

6a.2 Évolution du taux de chômage dans le canton de Genève et en Suisse, 1997-2009



Source: Secrétariat d'Etat à l'économie/Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail - Moyennes annuelles

6a.3 Évolution du nombre de personnes arrivées en fin de droit⁽¹⁾ dans le canton de Genève, 1997-2009



(1) Personne qui a épuisé la totalité des journées indemnisables auxquelles elle avait droit.

Source: Caisse d'assurance chômage - Situation au 31.12

6a.4 Nombre de dossiers d'aide sociale financière⁽¹⁾ et nombre de bénéficiaires, 2008 et 2009

	Aide sociale et financière (ASF)			Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)			Total prestations d'aide sociale financière		
	2008	2009	Évolution 2008-2009	2008	2009	Évolution 2008-2009	2008	2009	Évolution 2008-2009
Nombre de dossiers	8'614	8'979	+ 4.2%	1'799	2'200	+ 22.3%	10'413	11'179	+ 7.4%
Nombre de bénéficiaires	15'268	15'601	+ 2.2%	3'281	4'066	+ 23.9%	18'549	19'667	+ 6.0%
Taux d'aide sociale ⁽²⁾	3.5%	3.5%		0.7%	0.9%		4.2%	4.4%	
Part des 0-25 ans parmi les bénéficiaires	0-17 ans	30.9%	30.6%	30.7%	30.6%		30.8%	30.6%	
	18-25 ans	12.8%	12.2%		4.2%	4.6%		11.3%	10.7%

N.B. Le relevé statistique a changé depuis 2008.

(1) Ensemble des dossiers ayant reçu au moins une prestation financière d'aide sociale (voir « Pour comprendre ces résultats ») au cours de l'année (les demandeurs de dossiers sont âgés de 18 à 64 ans).

(2) Nombre de bénéficiaires rapporté à la population résidente du canton.

Source: Hospice général

Un niveau de formation élevé permet d'être moins exposé au chômage. En revanche, même avec un diplôme tertiaire, les femmes accèdent plus rarement que les hommes aux postes à responsabilités

diplômées de l'enseignement tertiaire représentent 47% des personnes actives occupées et 28% des personnes sans emploi.

L'élévation du niveau de formation protège en partie contre le chômage. En 2009, 15% de la population active résidant à Genève et dont le niveau de formation achevée ne dépasse pas la scolarité obligatoire, sont sans emploi et en recherchent activement un (figure 6b.2). Cette proportion est de 8% pour les personnes qui ont achevé une formation secondaire II et 5% pour celles qui ont terminé une formation tertiaire (formation professionnelle supérieure, HES, Université). De plus, entre 2005 et 2009, alors que le taux de sans-emploi a globalement baissé pour l'ensemble de la population active, il est resté au même niveau pour les personnes n'ayant pas dépassé la scolarité obligatoire.

Par ailleurs, les personnes dont le niveau de formation achevée ne dépasse pas la scolarité obligatoire sont largement surreprésentées parmi les demandeurs d'une aide sociale financière (voir « Pour comprendre ces résultats »). Elles représentent 46% des demandeurs de l'aide sociale et financière (ASF) et 26% des demandeurs du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) (figure 6b.3).

Enfin, en ce qui concerne la situation professionnelle des individus, on observe, d'une manière générale, qu'elle s'améliore avec le niveau de formation. En 2009, 71% des personnes actives occupées (voir « Pour comprendre ces résultats ») n'ayant pas dépassé la scolarité obligatoire occupent une position de salarié sans fonction de chef, contre 47% des personnes ayant achevé une formation de niveau tertiaire (figure 6b.4). En revanche, hommes et femmes ne tirent pas profit de leurs études de la même façon. Même lorsque les femmes sont diplômées du tertiaire, elles occupent proportionnellement moins souvent que les hommes des fonctions à responsabilités ou des postes de direction (33% contre 47%). Des barrières sexistes, mais aussi les stratégies féminines, conscientes ou non, pour faire face aux obligations familiales jouent sûrement encore un rôle dans ces disparités.

Les personnes n'ayant pas achevé une formation postobligatoire sont plus nombreuses parmi les personnes actives sans emploi (30%) que parmi la population active occupée (14%) (figure 6b.1). A l'inverse, les personnes

Pour comprendre ces résultats

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'Office fédéral de la statistique (OFS) effectue chaque année depuis 1991, sur mandat du Conseil fédéral, l'Enquête suisse sur la population active. Réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans au moins, cette enquête a pour but de fournir des données sur le monde du travail et la vie professionnelle, mais aussi sur les conditions dans lesquelles vivent les personnes sans emploi, à la retraite, les femmes au foyer ainsi que les étudiants. Depuis 2000, Genève dispose d'un échantillon spécifique (un peu plus de 4'000 individus).

La population active est constituée des personnes actives occupées et des personnes sans emploi.

Les personnes actives occupées sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence,

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération,
- bien que temporairement absentes de leur travail (maladie, vacances, congé maternité, service militaire, etc.), avaient un emploi salarié ou indépendant,
- ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Les personnes sans emploi (chômeurs selon les normes internationales) sont les personnes qui

- n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
- ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- étaient disponibles pour travailler.

En raison de l'application de cette définition, le nombre de sans-emploi selon l'ESPA est différent du nombre des chômeurs inscrits auprès des offices régionaux de placement que publie le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Prestations d'aide sociale financière: le demandeur est la personne du dossier ayant présenté la demande d'aide (personne de référence), âgée de 18 à 64 ans ainsi que les mineurs faisant l'objet d'une mesure de placement.

L'ensemble des prestations d'aide sociale financière regroupe l'aide sociale et financière (ASF) et le revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) (voir 6a, Chômage et aide sociale).

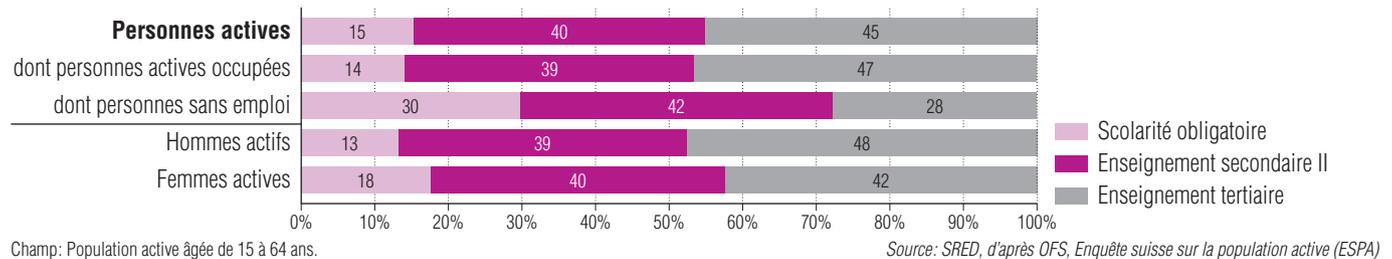
Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.

6. Contexte économique

b. Situation économique selon la formation achevée la plus élevée

6b.1 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population active du canton de Genève, selon le genre et le statut sur le marché du travail, 2009



6b.2 Taux de sans-emploi selon le niveau le plus élevé de formation achevée, 2005-2009

	Taux de sans-emploi		Variation
	2005	2009	2005-2009
Scolarité obligatoire	14.8%	14.8%	0.0
Enseignement secondaire II ⁽¹⁾	9.7%	8.2%	-1.5
Enseignement tertiaire	6.0%	4.7%	-1.3
Ensemble	9.1%	7.6%	-1.5

(1) Y compris formation élémentaire.
Champ: Population active âgée de 15 à 64 ans.

Source: SRED, d'après OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

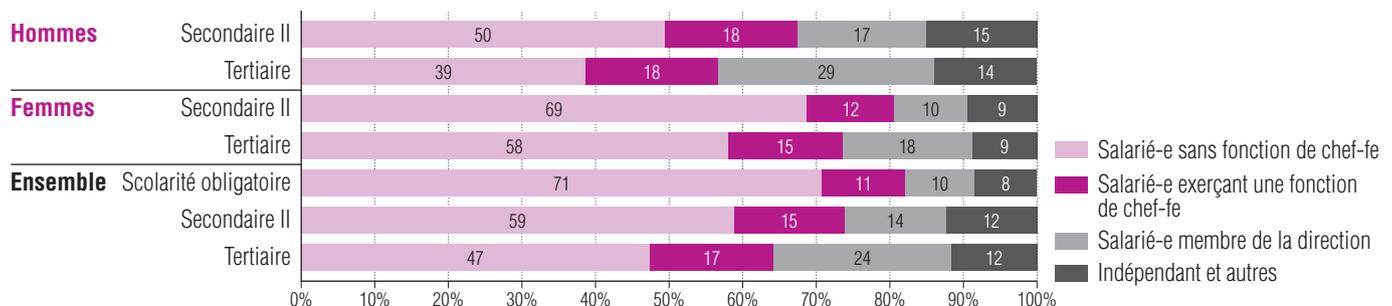
6b.3 Niveau le plus élevé de formation achevée des demandeurs de l'aide sociale financière, 2009

	Aide sociale et financière (ASF)	Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS)
Scolarité obligatoire	46%	26%
Enseignement secondaire II ⁽¹⁾	31%	47%
Enseignement tertiaire	10%	23%
Sans indication	13%	4%
Total	100%	100%

(1) Y compris formation élémentaire.

Source: Hospice général

6b.4 Répartition des personnes actives occupées⁽¹⁾, selon la situation professionnelle et le niveau le plus élevé de formation achevée, 2009



N.B. La situation professionnelle des personnes n'ayant pas dépassé la scolarité obligatoire n'est pas présentée selon le genre car les effectifs de l'échantillon sont trop faibles.

(1) Les apprentis sont exclus.

Champ: Population active occupée âgée de 15 à 64 ans.

Source: SRED, d'après OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

En 2009, 4'250 personnes scolarisées dans une école genevoise (hors Université) résident en France voisine. Près de la moitié d'entre elles sont de nationalité suisse

En 2009, le système genevois d'enseignement et de formation public et privé scolarise 4'250 élèves résidant en France voisine, du niveau infantin jusqu'aux Hautes écoles spécialisées (HES), soit 850 élèves de plus qu'en 2005 (+25%) (figure 7.1).

Ce sont les écoles proposant des formations de niveau tertiaire qui accueillent proportionnellement le plus d'élèves résidant en France voisine : c'est le cas de 12% des élèves suivant une formation professionnelle supérieure et de 16% des élèves inscrits dans une HES genevoise. Le canton de Genève offre en effet des formations tertiaires uniques à l'échelle régionale, attractives au-delà de la frontière cantonale, dispensées notamment dans les HES : Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, Haute école de santé, Haute école de musique, Haute école d'art et de design, Haute école de travail social, Haute école de gestion.

Les élèves résidant en France voisine représentent, quant à eux, 9% de l'ensemble des apprentis en formation duale. Bien que les employeurs genevois puissent, depuis 2004, plus facilement engager des jeunes frontaliers pour un apprentissage, cette proportion est plutôt stable, voire légèrement à la baisse en 2009. Par ailleurs, un peu plus de la moitié de ces apprentis sont de nationalité suisse.

En effet, une bonne partie des élèves scolarisés dans une école genevoise et résidant en France voisine se déclarent de nationalité suisse, sans que l'on sache s'il s'agit de binationaux ou non. En 2009, la proportion de Suisses parmi les élèves/étudiants résidant en France voisine est globalement de 45% ; 30% sont de nationalité française, les 25% restants étant d'une autre nationalité (figure 7.2). Deux phénomènes s'observent : d'une part, l'attractivité des formations tertiaires genevoises uniques à l'échelle régionale (trois quarts des élèves inscrits dans une HES et résidant en France voisine se déclarant de nationalité française) et, d'autre part, l'émigration de résidents genevois en France voisine depuis la signature des Accords bilatéraux Suisse/UE-AELE, dans un contexte de pénurie de logements. Une partie de ces familles font le choix de scolariser leurs enfants dans les écoles genevoises ; plus de 80% des élèves résidant en France voisine et scolarisés dans l'enseignement public infantin et obligatoire ou dans les formations générales de niveau secondaire II sont ainsi de nationalité suisse.

Enfin, le nombre d'élèves résidant en France voisine et scolarisés dans une école privée genevoise a fortement augmenté entre 2005 et 2009 (+40%) et notamment ceux de nationalité étrangère autre que française. Ceci est en lien avec le dynamisme économique du canton et la pénurie de logements qui incite une partie des employés internationaux à s'installer hors du canton.

Pour comprendre ces résultats

Les Hautes écoles spécialisées sont les écoles genevoises de la HES-SO et HES-S2 situées sur le territoire du canton de Genève.

La nBDS prend en considération la nationalité déclarée par l'élève ou sa famille. Un certain nombre de binationaux peuvent choisir de se faire recenser avec la nationalité de leur pays de résidence, ce qui peut biaiser les informations recueillies.

Depuis le 1^{er} juin 2004, les ressortissants UE/AELE à la recherche d'une place d'apprentissage sont sur pied d'égalité avec les Suisses. Les employeurs genevois peuvent engager des jeunes frontaliers pour un apprentissage beaucoup plus facilement qu'auparavant. En ce qui concerne l'accès aux écoles, les accords bilatéraux n'ont pas modifié les pratiques d'admission. Seuls les élèves et étudiants à la charge de parents de nationalité UE/AELE, résidant en France voisine, jouissant du statut de frontaliers et assujettis à Genève à l'impôt sur le revenu, ont accès aux écoles publiques genevoises. Il en va de même lorsque l'étudiant jouit lui-même du statut de frontalier et qu'il est ressortissant UE/AELE. Ces élèves et étudiants bénéficient de la gratuité des études.

Pour en savoir plus

- Observatoire statistique frontalier : <http://www.statregio-francosuisse.net>
- L'enseignement à Genève - Edition 2009.

7. Genève transfrontalière

7.1 Effectifs d'élèves non résidents, selon le type et le niveau d'enseignement au 31 décembre, 2000, 2005, 2009

	Elèves résidant en France voisine				En % des effectifs totaux scolarisés		
	2000	2005	2009	Evolution 05-09	2000	2005	2009
Enseignement public (CITE 0 à 3)	1'178	1'796	2'110	+17%	1.9%	2.7%	3.1%
Enseignement primaire ⁽¹⁾	322	451	602	+33%	1.0%	1.3%	1.8%
Secondaire I	180	327	350	+7%	1.6%	2.5%	2.7%
Secondaire II général ⁽²⁾	207	283	417	+47%	2.3%	2.7%	3.5%
Secondaire II professionnel plein temps ⁽³⁾	171	264	272	+3%	5.9%	6.8%	6.6%
Secondaire II professionnel dual ⁽³⁾	298	471	469	0%	6.0%	10.2%	9.3%
Enseignement spécialisé ⁽⁴⁾ (CITE 0 à 3)	62	51	30	-41%	4.5%	3.1%	1.7%
Enseignement privé (CITE 0 à 3)	649	885	1'240	+40%	8.5%	9.2%	10.8%
Enseignement primaire ⁽¹⁾	392	518	703	+36%	9.2%	10.1%	11.6%
Secondaire I	125	195	267	+37%	7.9%	8.5%	9.6%
Secondaire II général	132	172	270	+57%	7.5%	8.0%	10.3%
Enseignement post-secondaire II public ⁽⁵⁾ (CITE 4)	21	30	95	+217%	7.8%	6.7%	10.5%
Ens. professionnel supérieur public et subv. ⁽⁶⁾ (CITE 5B)	165	163	85	-48%	9.1%	14.1%	12.3%
Hautes écoles spécialisées ⁽⁶⁾ (CITE 5A)	205	468	679	+45%	13.3%	12.6%	16.0%
Total	2'280	3'393	4'239	+25%	3.1%	4.1%	4.9%

(1) à (6) Voir les notes de la figure 1a.1, 1a, Effectifs scolarisés.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

7.2 Nationalité des élèves résidant en France voisine et scolarisés à Genève, 2005 et 2009

	2005			2009		
	Suisse	Française	Autre	Suisse	Française	Autre
Enseignement public (CITE 0 à 3)	70%	24%	6%	74%	18%	8%
Enseignement primaire ⁽¹⁾	84%	10%	6%	81%	10%	9%
Secondaire I	87%	5%	8%	84%	6%	10%
Secondaire II général ⁽²⁾	73%	17%	10%	82%	9%	9%
Secondaire II professionnel plein temps ⁽³⁾	57%	37%	6%	60%	31%	9%
Secondaire II professionnel dual ⁽³⁾	51%	46%	3%	57%	39%	4%
Enseignement spécialisé ⁽⁴⁾ (CITE 0 à 3)	55%	43%	2%	57%	33%	10%
Enseignement privé (CITE 0 à 3)	17%	25%	58%	13%	22%	65%
Enseignement primaire ⁽¹⁾	16%	25%	59%	12%	25%	63%
Secondaire I	19%	23%	58%	14%	19%	67%
Secondaire II général	14%	28%	58%	13%	18%	69%
Enseignement post-secondaire II public ⁽⁵⁾ (CITE 4)	43%	47%	10%	41%	54%	5%
Ens. professionnel supérieur public et subv. ⁽⁶⁾ (CITE 5B)	21%	69%	10%	39%	55%	6%
Hautes écoles spécialisées ⁽⁶⁾ (CITE 5A)	25%	70%	5%	20%	73%	7%
Total	47%	33%	20%	45%	30%	25%

(1) à (6) Voir les notes de la figure 1a.1, 1a, Effectifs scolarisés.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

Les parcours scolaires se différencient selon le genre et le milieu social des élèves tout au long du primaire et lors du passage au CO

Entre 2008 et 2009, selon le degré suivi dans l'enseignement primaire public, 92 à 95% des élèves sont promus au degré supérieur (figure 8.1). Le redoublement, qui concerne entre 1 et 4% des élèves selon le degré, est plus fréquent durant les deux premiers degrés de l'enseignement primaire, période des apprentissages fondamentaux (notamment la lecture) et plus particulièrement lors de la transition entre le cycle élémentaire et le cycle moyen. Les départs vers l'enseignement privé sont relativement marginaux, sauf à l'issue de la 6P lors de la transition vers le secondaire I (3% des élèves).

Six ans après être entrés en 1P, 74% des élèves sont au Cycle d'orientation (CO) ; 9% des élèves ont une année de retard (exceptionnellement deux), 3% des élèves ont quitté l'enseignement ordinaire pour l'enseignement spécialisé et presque 5% sont scolarisés dans une école privée. Enfin, 9% des élèves ne sont plus scolarisés dans une école genevoise (figure 8.2a).

Les parcours scolaires des filles et des garçons se différencient assez tôt (figure 8.2a). A l'école primaire, les filles sont proportionnellement plus nombreuses à suivre une scolarité linéaire (près de 77% contre 72% pour les garçons) et elles redoublent moins souvent (7% contre 11%). Les différences de parcours scolaires sont encore plus marquées selon le milieu social (figure 8.2b). Le retard scolaire touche davantage les enfants issus de milieu modeste ou défavorisé que les enfants de cadres supérieurs (14% contre 3%), tout comme l'orientation vers l'enseignement spécialisé (6% contre 1%). Le départ vers une école privée, alors que la scolarité primaire avait débuté dans l'enseignement public, est en revanche beaucoup plus fréquent pour les élèves de milieu favorisé : il concerne 12% des enfants de cadres supérieurs, contre 1% des enfants de milieu modeste ou défavorisé. C'est la raison pour laquelle on retrouve proportionnellement moins d'enfants de cadres supérieurs en 7^e du CO, six ans après la 1P.

A l'issue de la 6P (enseignement public), lors de l'entrée dans un CO à regroupements, on retrouve ces différences selon le genre et le milieu social (figure 8.3). Les filles vont plus fréquemment dans une filière à exigences scolaires étendues (regroupement A selon l'organisation en vigueur jusqu'en 2009-2010) que les garçons (82% contre 75%) ; c'est le cas de 94% des enfants de cadres supérieurs et de 67% des enfants issus de milieu modeste ou défavorisé.

Au cours de la scolarité au CO, la proportion des élèves ayant une année de retard augmente. En 2009, on compte environ 18% d'élèves en retard dans leur scolarité en 7^e du CO ; ils sont 26% à être dans cette situation en 9^e du CO (figure 8.4).

Pour comprendre ces résultats

Organisation de l'enseignement primaire public

En 2009, la scolarité ordinaire de l'enseignement primaire est composée de huit années de scolarité, dont les deux premières sont facultatives (l'obligation de scolarité à 4 ans révolus n'entrant en vigueur qu'en 2011). Les quatre premiers degrés constituent le cycle élémentaire et les quatre suivants le cycle moyen.

L'enseignement spécialisé offre un encadrement adapté aux enfants qui ne peuvent s'intégrer dans les structures scolaires ordinaires (handicap, difficultés d'apprentissage, troubles du développement). En collaboration avec l'Office médico-pédagogique (OMP), les écoles de l'enseignement primaire intègrent également des enfants handicapés dans leurs classes.

Organisation de l'enseignement secondaire I public (CO) en 2009

En 2009, le CO est organisé en établissements à regroupements : les élèves admis au 7^e degré du CO sont inscrits dans l'un des trois types de regroupements (A, B ou C) selon les résultats obtenus en français et en mathématiques en 6P :

- regroupement A : classes à effectifs ordinaires pour les élèves promus de 6P avec une note annuelle d'au moins 4 dans les trois disciplines de passage (français I, français II et mathématiques) ;
- regroupements B et C : comprennent les classes à effectifs réduits pour les autres élèves.

Dans trois établissements sur 20 (CO à niveaux et options : Budé, Coudriers et Bois-Caran), les élèves sont accueillis dans des classes de 7^e sans distinction de filière (classes hétérogènes).

Cette organisation est caduque à la rentrée 2011, le Conseil d'Etat ayant adopté le 9 juin 2010 un nouveau règlement du CO qui concerne les élèves de 7^e (9^e Harmos) dès la rentrée 2011.

Redoublement dans l'enseignement ordinaire public

Le nombre des élèves redoublant en T+1 un degré dans l'enseignement public est rapporté au total des élèves scolarisés dans ce même degré de l'enseignement public l'année T. Les élèves qui redoublent dans l'enseignement privé ou ceux qui partent dans la filière spécialisée ne sont pas, ici, considérés comme redoublants.

Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.

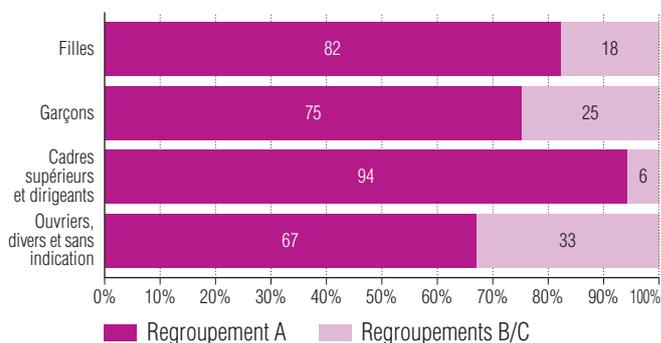
8. Transitions pendant la scolarité obligatoire

8.1 Situation scolaire en 2009 des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public en 2008, selon le degré⁽¹⁾

	Division élémentaire		Division moyenne			
	1P	2P	3P	4P	5P	6P
Sont promus au degré supérieur	93.2%	91.9%	94.6%	94.0%	94.7%	92.8%
Redoublent	2.3%	3.5%	1.6%	1.6%	1.9%	1.4%
Vont dans l'enseignement spécialisé ⁽²⁾	0.7%	1.1%	0.6%	0.7%	0.6%	0.7%
Vont vers le privé	0.5%	0.9%	0.5%	1.1%	0.8%	2.8%
Sautent un degré	0.7%	0.2%	0.4%	0.3%	0.2%	0.1%
Quittent le SGEF	2.6%	2.4%	2.3%	2.3%	1.8%	2.2%
Effectifs d'élèves en 2008	4'264	4'280	4'194	4'244	4'159	4'294

- (1) Classes de 1P à 6P (3^e à 8^e HarmoS), la scolarité dans les classes enfantines ne faisant pas partie de la scolarité obligatoire en 2009.
 (2) Regroupements spécialisés de l'enseignement primaire public, formations préprofessionnelles de l'enseignement secondaire I public (EFP), institutions publiques et subventionnées (primaire et secondaire I).
 Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12

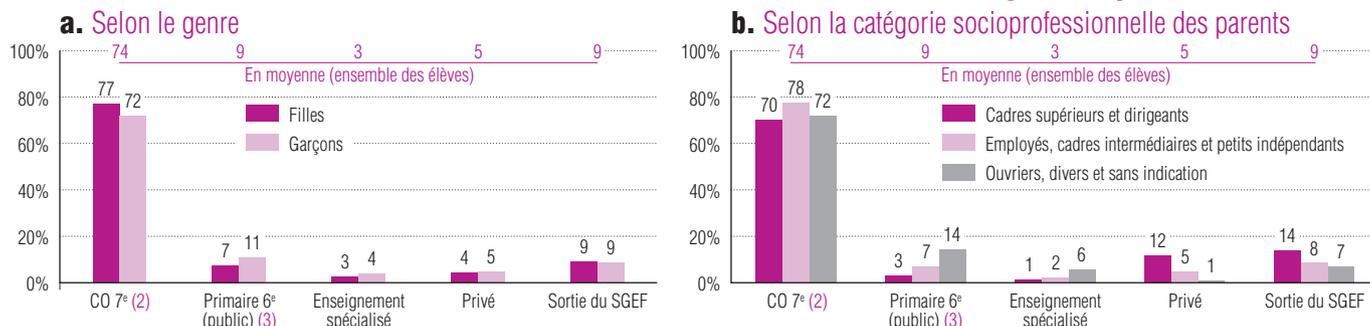
8.3 Répartition dans les regroupements A et B/C du CO des élèves issus de 6P⁽¹⁾ (ens. public), selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2009



(1) 8^e HarmoS.

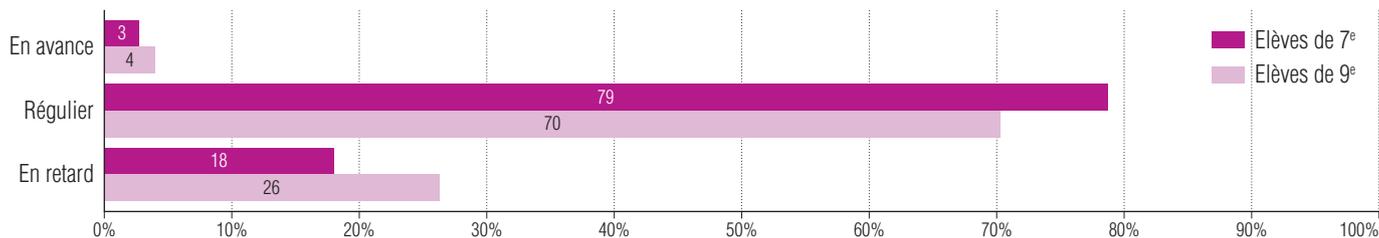
Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12

8.2 Situation scolaire en 2009 de la cohorte d'élèves scolarisés en 1P⁽¹⁾ de l'enseignement public en 2003



(1) 3^e HarmoS. (2) Y compris quelques élèves qui sont en 8^e (10^e HarmoS). (3) Y compris quelques élèves qui sont en 5P (7^e HarmoS). Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12

8.4 Répartition des élèves de 7^e et 9^e du CO⁽¹⁾, selon leur situation dans la scolarité, 2009



(1) 9^e et 11^e HarmoS.

Source : SRED/nBDS/Etat au 31.12

A l'issue du CO, les élèves se dirigent un peu moins vers la formation gymnasiale qu'auparavant au profit de la formation de culture générale; en 2009, 41% des jeunes ayant un profil «regroupement B» entrent dans une structure d'accueil ou d'insertion lorsqu'ils vont dans l'enseignement secondaire II

base du profil scolaire à la fin du CO (regroupements, promotion et profils de notes) et l'entrée en apprentissage dual se fait selon la logique du marché du travail souvent accompagnée de tests d'aptitudes préalables, réalisés par le DIP (évaluations communes en fin de 9^e et lors des compléments de formation), par les associations professionnelles et des sociétés privées (*multichecks*). L'orientation est donc fortement différenciée selon le profil scolaire des élèves (figure 9a.1). En 2009, 68% des jeunes qui entrent dans l'enseignement secondaire II à l'issue du regroupement A (selon l'organisation du CO existant jusqu'en 2009-2010) commencent une formation gymnasiale et 19% une formation professionnelle initiale à plein temps (essentiellement à l'École de commerce); 56% des élèves provenant du regroupement B débutent quant à eux une formation professionnelle ou de culture générale, et 41% d'entre eux fréquentent une classe de transition préparatoire à l'École de culture générale ou à l'École de commerce, ou une structure d'insertion scolaire et professionnelle.

A la sortie du CO, filles et garçons ne se dirigent pas vers les mêmes formations de l'enseignement secondaire II, en partie parce que leurs parcours sont déjà différenciés durant la scolarité obligatoire (les filles ont plus souvent été dans des filières à exigences élevées au CO), mais aussi parce qu'à niveau égal, les filles semblent préférer les formations générales. Ainsi, globalement en 2009, à la sortie du CO, les filles débutent dans 71% des cas une formation générale (formation gymnasiale, formation de culture générale) et se dirigent moins souvent que les garçons vers une formation professionnelle (figure 9a.2).

Les enfants issus d'un milieu modeste ou défavorisé (voir «Pour comprendre ces résultats») s'orientent beaucoup plus souvent vers la formation professionnelle initiale que les enfants de cadres supérieurs, qu'il s'agisse d'une formation en école à plein temps (23% contre 13%) ou en entreprise (6% contre 2%). Ceci est en lien avec le fait que les enfants de milieu modeste ou défavorisé ont plus souvent été en regroupement B au CO, ce qui témoigne d'un processus d'orientation fortement marqué socialement.

Bien que le Cycle d'orientation (CO) corresponde à la fin de l'obligation scolaire, la quasi-totalité des jeunes poursuivent une formation secondaire II. En 2009, l'orientation vers la formation gymnasiale est un peu moins fréquente qu'en 2005, les jeunes se dirigeant un peu plus souvent vers la formation de culture générale. L'accès aux différentes formations en école est réglementé sur la

Pour comprendre ces résultats

Dans les figures 9a.1 et 9a.2, ne sont retenus que les élèves issus du CO qui commencent une formation dans l'enseignement secondaire II public l'année suivante. Ne sont donc pas pris en compte les élèves qui redoublent leur 9^e année au CO, ceux qui vont dans une école privée ou ceux qui quittent le système genevois d'enseignement et de formation de façon définitive ou temporaire (élèves quittant le canton et continuant éventuellement leurs études ailleurs, élèves abandonnant durablement leurs études ou retardant leur entrée au secondaire II).

Les regroupements mentionnés dans ce chapitre sont ceux de l'organisation du CO qui était en vigueur durant l'année scolaire 2009-2010.

Les enfants issus d'un milieu modeste ou défavorisé sont les enfants d'ouvriers ou les enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée «divers et sans indication», catégorie regroupant notamment des enfants dont les parents ont un statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Pour les élèves issus du CO, promus ou non, qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité dans une filière menant à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire II, des compléments de formation (CF) ont été mis en place en 2003 en vue d'une admission ultérieure à l'École de culture générale et à l'École de commerce. Ceci a eu pour corollaire la disparition des classes préparatoires de l'École de commerce. En 2009, les CF ont été remplacés par les classes de transition préparatoire à l'École de culture générale et à l'École de commerce.

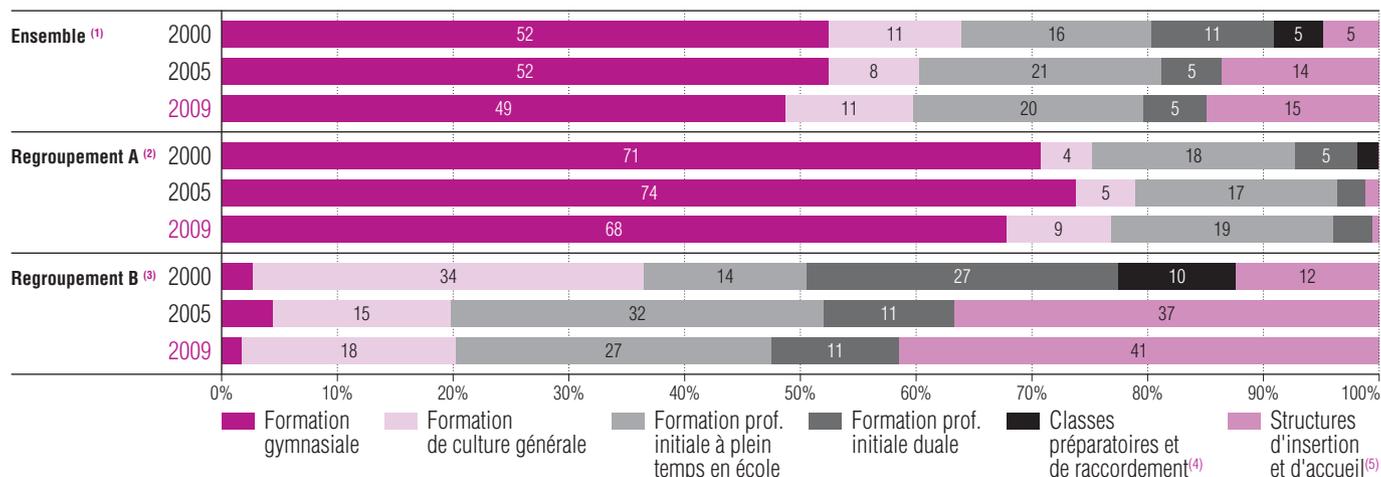
Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.
- Après la scolarité postobligatoire - Edition 2009-10.

9. Transitions vers/dans l'enseignement secondaire II public

a. Transitions vers l'enseignement secondaire II

9a.1 Répartition en 2000, 2005 et 2009 dans le secondaire II public des élèves scolarisés au 9^e degré du CO l'année précédente



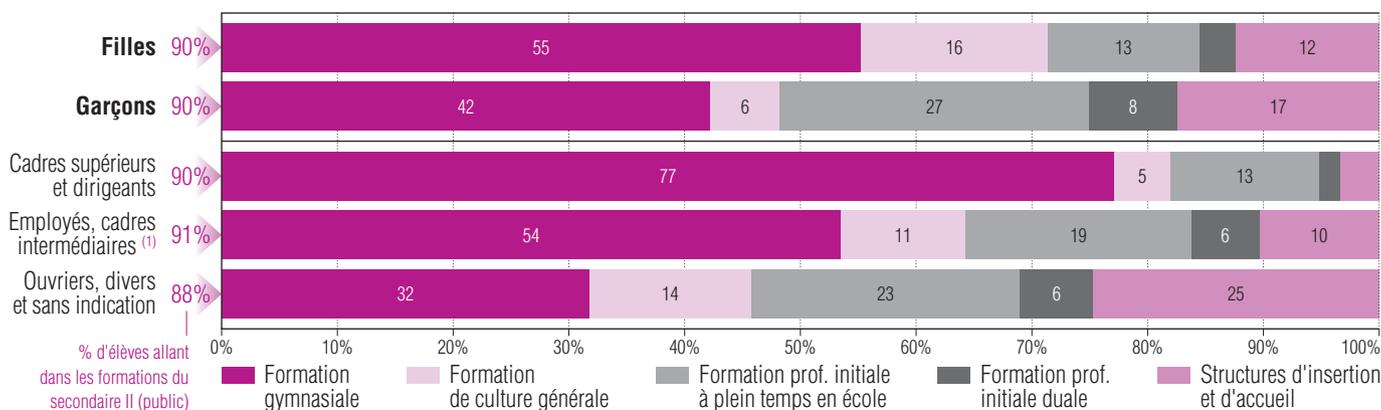
N.B. L'organisation du CO en regroupements A, B et classes hétérogènes est celle en vigueur durant l'année scolaire 2009-2010.

(1) Y compris les classes hétérogènes. (2) Ou anciennes filières latine, scientifique et moderne. (3) Ou ancienne filière générale.

(4) Jusqu'en 2002. (5) Inclut les compléments de formation en 2005.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

9a.2 Répartition en 2009 dans le secondaire II public des élèves scolarisés au 9^e degré du CO l'année précédente, selon le genre et la catégorie socioprofessionnelle des parents



(1) Y compris les petits indépendants.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

Seule la moitié des effectifs scolarisés au 1^{er} degré d'une formation secondaire II vient directement du CO

En 2009, seule la moitié des élèves scolarisés au 1^{er} degré d'une formation du secondaire II public est issue directement du Cycle d'orientation (CO). 20% d'élèves redoublent leur 1^{er} degré (dans la même filière ou en se réorientant), 8% ont transité par une structure d'insertion ou d'accueil, 5% viennent d'une école privée, et enfin 17% n'étaient pas scolarisés à Genève l'année précédente (figure 9b.1). Ceci varie fortement d'une formation à l'autre: en 2009, 76% des élèves du 1^{er} degré du Collège (formation gymnasiale) arrivent directement du CO, contre 12% pour la formation professionnelle initiale duale.

Cela se traduit par un âge plus ou moins élevé selon la formation suivie. Au 1^{er} degré du Collège, les élèves ont en moyenne 15,8 ans (voir «*Pour comprendre ces résultats*»). Ils ont environ une année de plus au 1^{er} degré de la formation de culture générale, de la formation professionnelle initiale à plein temps en école et dans les structures d'insertion et d'accueil. Les apprentis en système dual sont les plus âgés (19,7 ans en moyenne) (figure 9b.2).

Le processus d'orientation et de sélection commencé à l'issue du CO se continue en effet après l'entrée au secondaire II. De nombreuses réorientations interviennent après la 1^{re} année, par exemple en raison de l'attrait du Collège de Genève pour les élèves et leurs familles. Une partie des élèves qui choisissent cette formation ne sont pas promus en fin de 1^{re} année et se réorientent après leur échec. Globalement, on observe des réorientations du général vers le professionnel, et du plus exigeant vers le moins exigeant scolairement.

12% des élèves inscrits en 2008 au 1^{er} degré de la formation gymnasiale changent ainsi de filière de formation en 2009 (figure 9b.3). C'est également le cas de 15% des élèves à l'issue du 1^{er} degré de la formation professionnelle initiale à plein temps. Dans la formation professionnelle initiale duale, seuls 2% des élèves du 1^{er} degré changent de filière l'année suivante; les trois quarts de ces élèves poursuivent en effet leur formation et 16% ne sont plus scolarisés l'année suivante. La sortie sans certification du système genevois d'enseignement et de formation concerne également 21% des apprentis ayant atteint le 4^e degré, ceux-ci gardant toutefois la possibilité de repasser ultérieurement leur examen de fin d'apprentissage (voir «*Pour comprendre ces résultats*»).

Après le passage par une structure d'insertion ou d'accueil, de nombreux jeunes n'arrivent pas à entrer dans une formation certifiante: 39% des élèves inscrits en 2008 ne sont plus scolarisés à Genève en 2009, soit un peu plus de 400 élèves; le nombre d'élèves qui intègrent une formation certifiante (principalement à l'École de culture générale ou au CFP commerce plein temps ou dual) est du même ordre de grandeur.

Pour comprendre ces résultats

Non scolarisés dans une école genevoise: ne fréquentant aucune école enregistrée dans la nBDS une année donnée. Dans la figure 9b.1, ces élèves peuvent reprendre une formation après une interruption. Dans la figure 9b.3 certains élèves continuent leur scolarité dans un autre canton ou pays, d'autres interrompent momentanément leur scolarité (stage, séjour linguistique, etc.) ou la cessent définitivement.

En cas d'échec au CFC, les élèves conservent le droit de passer l'examen de fin d'apprentissage les années suivantes. La plupart des candidats en échec se représentent aux examens. Les indicateurs de la formation professionnelle estiment qu'au terme des trois passations possibles, 97% environ des jeunes s'étant présentés au moins une fois obtiennent le CFC.

Formations certifiantes du secondaire II: formations préparant à la maturité gymnasiale, à la maturité professionnelle, au certificat fédéral ou cantonal de capacité en école à plein temps ou en apprentissage dual, au diplôme de commerce, au certificat de culture générale, à la maturité spécialisée, à une attestation fédérale élémentaire, à une attestation de formation professionnelle en deux ans.

Les élèves des classes de transition préparatoire à l'École de culture générale ou à l'École de commerce sont comptabilisés parmi les élèves des structures d'insertion et d'accueil.

L'âge est calculé au 31 décembre de l'année considérée (c'est-à-dire au 31 décembre 2009 pour les élèves scolarisés durant l'année scolaire 2009-2010), en années et mois révolus. A noter que les séries publiées précédemment étaient calculées en années révolues.

Age médian: la médiane est la valeur d'une variable qui partage une population en deux sous-ensembles ayant le même nombre d'individus. Un âge médian égal à 16 ans signifie que la moitié des élèves a moins de 16 ans et que l'autre moitié a 16 ans ou plus.

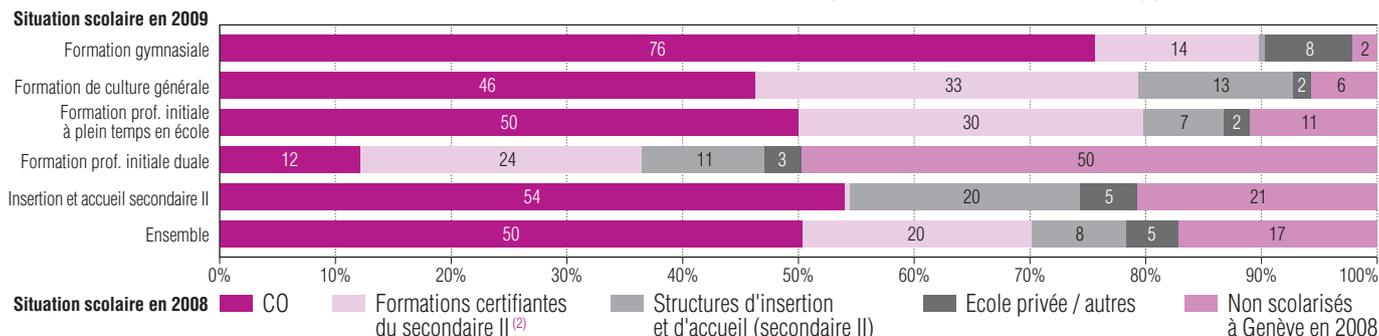
Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.
- La dynamique de la formation professionnelle. Indicateurs de la formation professionnelle à Genève, 2008-2009. Edition 2010. Genève: SRED.
<http://www.geneve.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/indicateurs/formation/professionnelle-08-09.pdf>

9. Transitions vers/dans l'enseignement secondaire II public

b. Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II

9b.1 Provenance⁽¹⁾ des élèves inscrits en 1^{re} année du secondaire II public en 2009, selon le type de formation



(1) Situation scolaire l'année précédente (au 31 décembre 2008). (2) Voir «Pour comprendre ces résultats».

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

9b.2 Age des élèves inscrits au 1^{er} degré du secondaire II public, selon le type de formation, 2005 et 2009

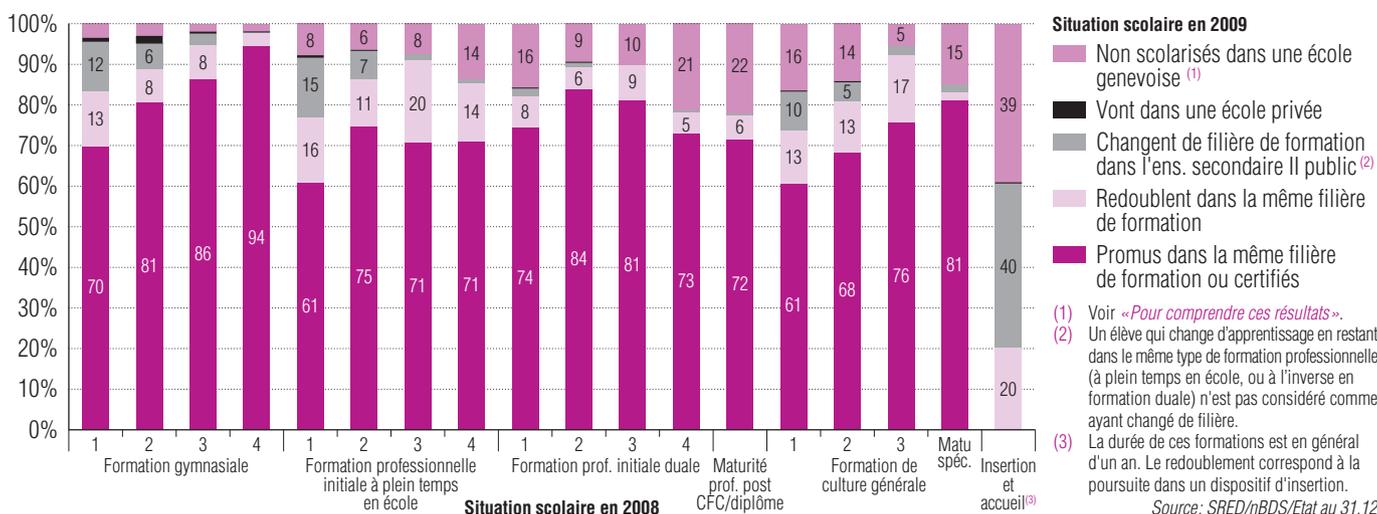
	Age moyen		Age médian ⁽¹⁾	
	2005	2009	2005	2009
Formation gymnasiale	15.8	15.8	15.8	15.8
Formation de culture générale	16.7	16.7	16.6	16.7
Structures d'insertion et d'accueil	16.8	16.8	16.6	16.6
Form. prof. initiale à plein temps en école	16.9	17.0	16.5	16.5
Formation professionnelle initiale duale ⁽²⁾	20.1	19.7	18.2	18.5

(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».

(2) Dans la formation professionnelle duale, on rencontre un petit nombre de personnes notablement plus âgées que la moyenne (en 2009, un peu plus de 70 personnes entrent au 1^{er} degré du CFC dual à 30 ans ou plus). Ceci influe, à la hausse, sur la valeur de l'âge moyen.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

9b.3 Situation scolaire en 2009 des élèves suivant une formation dans l'enseignement secondaire II public en 2008, selon le type de formation et le degré (1 à 4)



Le nombre de nouveaux inscrits dans les formations post-secondaire II ou tertiaire est en forte augmentation. Les jeunes femmes représentent 59% des nouveaux inscrits du tertiaire

Après l'enseignement secondaire II, nombre de jeunes souhaitent poursuivre une formation dans le tertiaire. Si la certification secondaire II qu'ils ont acquise ne permet pas d'accéder directement à une formation tertiaire, ils peuvent, pour avoir notamment accès aux Hautes écoles spécialisées (HES), compléter leur formation par une deuxième certification (maturité professionnelle ou spécialisée, respectivement créées en 1994 et 2005) ou s'inscrire dans une classe passerelle. Ces formations de niveau post-secondaire II ont attiré plus de 700 nouveaux inscrits en 2009 (soit presque le double qu'en 2005). Les effectifs de nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire ont également augmenté ces dernières années. En 2009, près de 5'000 jeunes hommes et femmes sont nouvellement inscrits dans une formation de niveau tertiaire proposée par les écoles genevoises ou l'Université (+18% depuis 2005) (figure 10.1).

Les effectifs de nouveaux étudiants des HES situées sur le territoire genevois ont doublé entre 2000 et 2009, en raison notamment de la mise en place progressive de ces hautes écoles au cours de la période et de la transformation de formations professionnelles supérieures en formations HES, la dernière en date étant la Haute école de musique.

L'Université de Genève, après avoir vu ses effectifs de nouveaux étudiants diminuer entre 2000 et 2005, connaît à présent une progression, notamment ces deux dernières années (+26% entre 2005 et 2009). L'Université de Genève est par ailleurs la haute école qui accueille le plus de jeunes débutant une formation tertiaire dans le canton, avec, en 2009, 70% des nouveaux inscrits de l'enseignement tertiaire (figure 10.2).

En 2009, les femmes représentent 59% des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire (figure 10.2). On observe toutefois des différences selon la formation : surreprésentées dans les formations santé-social (70% et plus), elles sont peu présentes dans les formations de techniciens ou d'ingénieurs (19% à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture).

En 2009, 75% des nouveaux inscrits dans les HES et les formations professionnelles supérieures genevoises n'étaient pas scolarisés à Genève l'année précédente (figure 10.3). Toutefois, la transition entre le secondaire II et le tertiaire n'est pas toujours directe, avec parfois, entre les deux, un stage professionnel ou une année sabbatique. Ce sont respectivement 55% et 35% des nouveaux inscrits qui n'ont jamais été scolarisés à Genève au cours des dix années antérieures. Ceci est lié au fait que les HES genevoises ont vocation à accueillir des étudiants provenant d'autres cantons et à leur attractivité à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

Pour comprendre ces résultats

Est considéré comme « nouvellement inscrit »

- dans l'enseignement post-secondaire II : un étudiant n'ayant fréquenté ni l'enseignement post-secondaire II ni l'enseignement tertiaire dans une Haute école spécialisée ou dans une formation professionnelle supérieure au cours des 12 dernières années ;
- dans une Haute école spécialisée ou dans une formation professionnelle supérieure : un étudiant n'ayant fréquenté ni l'un ni l'autre de ces types de formation au cours des 12 dernières années ;
- à l'Université : tout étudiant inscrit pour la première fois à l'Université de Genève.

L'impossibilité de mettre en relation les données issues de la base de données scolaires du DIP et celles provenant de l'Université contraint à considérer un étudiant qui commence une HES ou une formation professionnelle supérieure après une année universitaire, comme un nouvel inscrit dans l'enseignement tertiaire et inversement. Concernant les statistiques universitaires, les effectifs des nouveaux étudiants inscrits à l'Université de Genève se réfèrent à l'année académique. Ils ne comprennent pas les candidats au doctorat non immatriculés, les étudiants en formation continue et les auditeurs libres. Les instituts en relation avec l'Université de Genève sont l'Institut des hautes études internationales et du développement et l'Institut acuménique de Bossey.

Pour en savoir plus

- *L'enseignement à Genève - Edition 2009.*
- Davaud, C., Mouad, R., Rastoldo, F. (2010). *Situation des diplômés de l'enseignement public genevois. 18 mois après l'obtention de leur titre. Volée 2007. Genève : SRED.* <http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/eos/2010/eos.pdf>
- *La dynamique de la formation professionnelle. Indicateurs de la formation professionnelle à Genève, 2008-2009. Edition 2010. Genève : SRED.* <http://www.geneve.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/indicateurs/formation/professionnelle-08-09.pdf>

10. Transitions secondaire II - tertiaire

10.1 Évolution du nombre de nouveaux inscrits dans l'enseignement post-secondaire II et tertiaire, selon le type d'école, 2000-2009

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution (en %)	
											2000-2005	2005-2009
Enseignement post-secondaire II	211	214	287	293	323	380	472	497	672	739	+80.1	+94.5
Enseignement tertiaire	4'234	4'503	4'489	4'467	4'413	4'217	4'271	4'212	4'678	4'995	-0.4	+18.4
dont Formations professionnelles supérieures	651	752	435	420	434	350	358	362	429	236	-46.2	-32.6
Hautes écoles spécialisées	631	614	950	897	1'030	1'115	1'085	1'016	1'076	1'279	+76.7	+14.7
Université et instituts	2'952	3'137	3'104	3'150	2'949	2'752	2'828	2'834	3'173	3'480	-6.8	+26.5

N.B. En 2009, 25 élèves suivent une formation tertiaire en parallèle d'une formation post-secondaire II; pour la grande majorité d'entre eux, il s'agit d'une maturité spécialisée et d'une formation en HES santé.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

10.2 Nouveaux inscrits dans l'enseignement post-secondaire II et tertiaire et proportion de femmes, selon les écoles, 2009

a Enseignement post-secondaire II

	Effectifs	En %	% de femmes
Ecole de culture générale (maturité spécialisée)	190	26%	75%
Ecole de commerce (formation commerciale pour porteurs de maturité)	48	7%	60%
Ecole de commerce (maturité professionnelle post-diplôme et post-CFC et passerelle ECD)	277	37%	38%
Centre de formation professionnelle (maturité professionnelle post-CFC)	54	7%	41%
Propédeutique et passerelle HES	170	23%	64%
Total enseignement post-secondaire II	739	100%	55%

(1) Services - Hôtellerie/restauration.

b Enseignement tertiaire

	Effectifs	En %	% de femmes
Formations professionnelles supérieures	236	5%	57%
Centre de formation professionnelle santé-social	154	3%	84%
Centres de form. prof. constr.-technique-SHR ⁽¹⁾ (techniciens)	55	1%	5%
Ecole supérieure d'informatique de gestion	27	1%	7%
Hautes écoles spécialisées	1'279	25.5%	49%
Haute école d'art et de design	222	4.5%	63%
Haute école de gestion en emploi	65	1%	46%
Haute école de gestion à plein temps	197	4%	44%
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	291	6%	19%
Haute école de santé	114	2%	76%
Haute école de travail social	166	3.5%	70%
Haute école de musique	224	4.5%	53%
Université et instituts	3'480	69.5%	63%
Université	3'211	64%	63%
Instituts en relation avec l'Université	269	5.5%	65%
Total enseignement tertiaire	4'995	100%	59%

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12 - Statistiques universitaires

10.3 Nouveaux inscrits en 2009 dans l'enseignement post-secondaire II et tertiaire (hors Université), selon le type de formation et la situation l'année précédente

Situation l'année précédente	Ens. post-secondaire II		Formations prof. supérieures		HES	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Formation gymnasiale ⁽¹⁾	25	3%	(-)	(-)	13	1%
Ecole de culture générale	157	21%	5	2%	28	2%
Formation professionnelle initiale (secondaire II)	269	37%	45	19%	99	8%
Formation pour adultes	8	1%	(-)	(-)	14	1%
Maturités prof. post-diplôme, post-CFC et maturités spécialisées			5	2%	73	6%
Propédeutiques et passerelles					95	7%
Non scolarisés à Genève	280	38%	178	75%	957	75%
dont n'ayant pas fréquenté le SGEF au cours des 10 années antérieures	126	17%	82	35%	700	55%
dont ayant déjà fréquenté le SGEF au cours des 10 années antérieures	154	21%	96	40%	257	20%
Ensemble	739	100%	236	100%	1'279	100%

(1) Y compris celle de l'enseignement privé. (-) Effectifs inférieurs à 5 élèves/étudiants.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

Dans certains quartiers, les parcours scolaires sont un peu plus difficiles. Afin de faire progresser ces élèves, les établissements du REP bénéficient de ressources supplémentaires

15 établissements sur 90, soit un peu moins de 20% de la population scolaire de l'enseignement primaire public. Même si le REP n'est pas un ensemble totalement homogène, il présente des caractéristiques le différenciant des autres établissements du primaire. Les élèves du REP sont souvent issus de milieu modeste ou défavorisé, puisque c'est l'une des conditions pour que l'établissement entre dans le REP (voir « Pour comprendre ces résultats ») : en moyenne 57% contre 34% hors du REP. En outre, la grande majorité de ces établissements compte également une proportion importante d'élèves dont la première langue parlée n'est pas le français (61% contre 38%). Selon l'établissement du REP, 45% à 65% des élèves sont issus de milieu modeste ou défavorisé, et 41% à 74% sont allophones (figure 11.1). Dans les établissements hors du REP, ces proportions varient respectivement de 11% à 55% et de 11% à 62%.

Du fait de ces caractéristiques socioéconomiques, les élèves fréquentant un établissement du REP en 2009 sont un peu plus nombreux à avoir des parcours scolaires plus difficiles : en moyenne 2,1% des élèves du REP redoublent leur degré en 2009 contre 1,5% dans les autres établissements (figure 11.2). En 6P, 20% des élèves du REP sont en retard dans leur scolarité, contre 13% en moyenne dans les autres établissements (figure 11.3). Afin de faire progresser les élèves en difficulté, les établissements du REP bénéficient de ressources supplémentaires : taux d'encadrement plus favorable, diminution des effectifs des classes de deux élèves environ (figure 11.4), présence d'un éducateur dans l'établissement, coopération entre les établissements et les communes.

Le REP étant un dispositif récent, la plupart des élèves du REP n'ont toutefois pas pu connaître ces mesures depuis le début de leur scolarité, et le bénéfice de celles-ci ne peut donc pas encore s'observer dans les parcours scolaires. Les élèves « en retard » ont d'ailleurs souvent doublé un degré avant l'entrée de l'établissement en REP, voire dans un autre établissement ne faisant pas partie du REP. Ils sont allophones dans 76% des cas et de milieu modeste ou défavorisé dans 72% des cas. Ils se caractérisent également par des parcours assez fragilisés avec un passage plus ou moins long dans l'enseignement spécialisé avant de réintégrer l'enseignement ordinaire (15% d'entre eux), une arrivée d'un autre canton ou de l'étranger en cours de scolarité primaire (30%), des changements d'établissements en cours de scolarité, voire en cours d'année scolaire (plus de 40%).

Initié en 2006 avec une école pilote, un réseau d'enseignement prioritaire (REP) a été mis en place dans le canton de Genève afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire. En 2009, ce réseau comptait

Pour comprendre ces résultats

Pour faire partie du REP, deux conditions sont déterminantes : une proportion de plus de 55% d'enfants de catégories socioéconomiques défavorisées et l'engagement de l'équipe enseignante pour une durée de 3 ans. En contrepartie, les établissements du REP voient leurs ressources augmenter (en particulier le taux d'encadrement). De plus, une action coordonnée des écoles avec les professionnels de l'Office de la jeunesse (OJ - éducateur-trice-s sociaux-ales, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s sociaux-ales), les associations locales, les communes, etc. est mise en place afin d'améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

En 2006, un projet pilote de réseau d'enseignement prioritaire a été lancé dans l'établissement des Tattes/Gros-Chêne à Onex. En 2007 se sont ajoutés les établissements de Pâquis-Centre, Cité-Jonction et Plantaporrêts, Palettes et Bachel, Libellules, Châtelaine ainsi que Meyrin-Bellavista. En 2008, ont intégré le REP : Allobroges, Europe et Hugo-de-Senger en Ville de Genève, Promenades et Val d'Arve à Carouge, Avanchet-Salève, Le Lignon et Balaxert (qui a rejoint l'école de Châtelaine pour former un établissement) à Vernier. A la rentrée 2009, l'établissement Livron-Golette à Meyrin a rejoint le REP. A noter qu'en 2010, deux établissements de plus sont entrés dans le REP à Vernier (Ranches 2 - Ranches 1 Village - Ranches 1, et Vernier Place - Poussy) et qu'en 2011, Meyrin-Bellavista est sorti du REP.

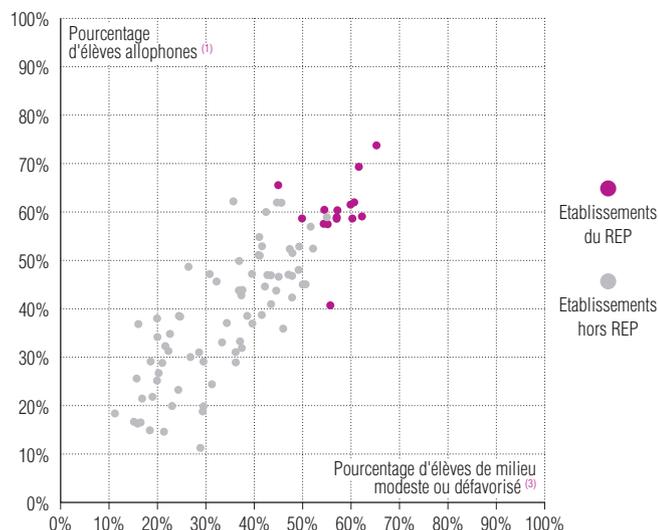
Le dispositif du REP est suivi et évalué régulièrement.

Pour en savoir plus

- Soussi, A., Nidegger, C. (2010) *Le réseau d'enseignement prioritaire à Genève : quels effets sur les acquis des élèves après quelques années ?* Genève : SRED.
<http://www.geneve.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/2010/rep5.pdf>
- Jaeggi, J.-M., Schwob, I. (2010) *Les établissements du REP dans leur environnement. Quatrième rapport intermédiaire : quatre études de cas. Année scolaire 2008-2009.* Genève : SRED.
<http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/2010/rep4.pdf>

11. Réseau d'enseignement prioritaire

11.1 Proportion d'élèves allophones⁽¹⁾ et d'élèves issus de milieu modeste ou défavorisé dans l'enseignement primaire⁽²⁾, selon l'établissement et le type (REP/hors REP), 2009



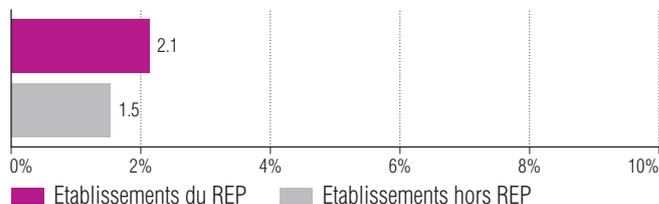
Lecture: chaque point correspond à un établissement.

- (1) Élèves ayant une autre langue que le français comme première langue parlée.
- (2) Classes de 1E à 6P (1^{re} à 8^e HarmoS) de l'enseignement primaire ordinaire (hors regroupements spécialisés).
- (3) Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, p. ex. parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérant-e-s d'asile, réfugié-e-s, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

N.B. A la rentrée 2009, 15 établissements faisaient partie du REP. A signaler qu'à la rentrée 2010, deux nouveaux établissements ont rejoint le REP et qu'à la rentrée 2011, un établissement en est sorti.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

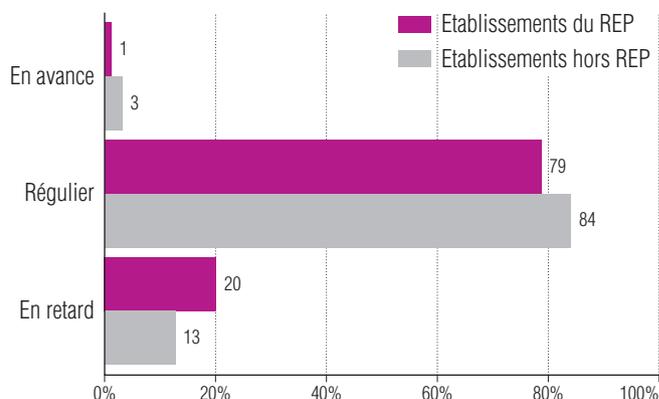
11.2 Proportion d'élèves doublant leur degré dans l'enseignement primaire⁽¹⁾ public, selon le type d'établissement, 2009



- (1) Classes de 1E à 6P (1^{re} à 8^e HarmoS) de l'enseignement primaire ordinaire (hors regroupements spécialisés).

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

11.3 Répartition des élèves de 6P⁽¹⁾ (ens. public), selon leur situation dans la scolarité et le type d'établissement, 2009



- (1) 8^e HarmoS.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

11.4 Nombre d'élèves par classe et taux d'encadrement, selon le type d'établissement, 2009

	Établissements du REP	Établissements hors REP	Ensemble des établissements
Nombre d'élèves par classe	18.4	20.6	20.2
Taux d'encadrement ⁽¹⁾	15.0	17.4	17.0

- (1) Nombre d'élèves par poste (titulaires de classes ordinaires, enseignant-e-s chargé-e-s de soutien pédagogique, maître-sse-s spécialistes affecté-e-s à l'enseignement ordinaire).

N.B. Le taux d'encadrement calculé ici concerne l'encadrement face aux élèves. Il n'inclut pas les remplaçant-e-s ou les enseignant-e-s chargé-e-s de la formation. Ces dernières catégories sont en revanche incluses dans le ratio d'encadrement présenté en 3a, *Encadrement des élèves* qui prend tout le personnel rémunéré au cours de l'année.

Source: Direction générale de l'enseignement primaire

En 2010, on compte 6'700 places offertes dans les structures d'accueil de la petite enfance pour un peu moins de 19'000 enfants âgés de moins de 4 ans résidant dans le canton. L'offre de places en crèche a fortement augmenté ces dernières années (+2'000 places depuis 2001)

Ces structures d'accueil jouent également un rôle important par les prestations socio-éducatives qu'elles offrent avant l'entrée à l'école.

En 2010, on compte 177 SPE dans le canton de Genève, dont 82 crèches et 95 jardins d'enfants et garderies (figure 12a.1). Elles offrent au total 6'700 places pour des enfants de moins de 4 ans (dont plus de 70% en crèche) fréquentées par environ 9'700 enfants, soit une place occupée par 1,4 enfant en moyenne (figure 12a.2).

En 2001, on estimait qu'il manquait environ 2'500 places pour satisfaire les besoins d'accueil des enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton. Entre 2001 et 2010, la capacité d'accueil des SPE a augmenté de plus de 2'000 places (+44%) (figure 12a.2). Cette augmentation a quasi exclusivement concerné les crèches dont le nombre de places offertes a progressé de +70% entre 2001 et 2010 (contre +5% dans les jardins d'enfants et garderies).

Le taux d'offre de places dans les structures d'accueil de la petite enfance s'est ainsi amélioré, passant de 25% en 2001 à 35% en 2010 (25 places pour 100 enfants de moins de 4 ans sont offertes en crèche et 10 places en jardin d'enfants/garderie) (figure 12a.3). Toutefois, les enfants inscrits dans les crèches y vont un peu plus fréquemment qu'auparavant à plein temps (une place occupée par 1,2 enfant en moyenne en 2010 contre 1,4 en 2001).

De plus, la demande de places d'accueil ne semble pas encore totalement satisfaite, comme en témoignent les projets d'ouverture annoncés auprès du secteur Évaluation des lieux de placement (ELP) dans les cinq années à venir (environ 1'700 nouvelles places, essentiellement en crèche). Par ailleurs, les SPE devront accueillir davantage d'enfants âgés de 4 ans (estimation de 1'000 enfants supplémentaires à l'horizon 2012 par rapport à la situation 2009), conséquence du changement progressif de date de référence pour l'entrée à l'école décidé dans le cadre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS).

Les structures d'accueil de la petite enfance (SPE), dont l'accès est payant, permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Les crèches, étant ouvertes toute la journée et toute l'année, répondent toutefois mieux à leurs besoins comme solution de garde que les jardins d'enfants ou garderies qui ont des horaires d'ouverture restreints.

Pour comprendre ces résultats

Le secteur Évaluation des lieux de placement (ELP) de l'Office de la jeunesse du DIP tient régulièrement à jour une statistique cantonale sur le nombre de structures d'accueil de la petite enfance (SPE) et de places offertes. Le nombre d'enfants accueillis provient d'un recensement administratif réalisé ponctuellement par l'ELP auprès de l'ensemble des SPE.

Les crèches accueillent durant toute la journée et toute l'année, à plein temps ou à temps partiel, des enfants de la naissance jusqu'à 4-5 ans, dont les parents travaillent ou sont en formation.

Les jardins d'enfants et les garderies, ouverts selon le rythme scolaire, sont fréquentés quelques demi-journées par semaine par des enfants de 18 mois à 5 ans. Les jardins d'enfants d'écoles privées (au nombre de 16) qui offrent un accueil pour environ 450 enfants (estimation 2010) ne sont pas pris en compte dans cette catégorie, ni les haltes-garderies dont la fréquentation est irrégulière.

Environ 90% des places sont offertes par des SPE subventionnées par des communes ou sont municipalisées, les 10% restants sont proposés par des structures financées uniquement par des entreprises ou associations privées.

Par ailleurs, on comptabilise, en 2010, 640 familles d'accueil (« mamans de jour ») à la journée offrant 1'769 places pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.

Dans le cadre d'HarmoS, la fréquentation de l'école deviendra obligatoire pour les enfants à partir de 4 ans révolus au 31 juillet, en s'accompagnant de la fin de la dispense d'âge en vigueur à Genève (fixée auparavant au 31 octobre).

Pour en savoir plus

- Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002). *Garde et éducation de la petite enfance dans le canton de Genève: état des lieux de l'offre et de la demande de places d'accueil pour les 0-3 ans en 2001*. Genève: SRED.
- Le Roy-Zen Ruffinen O., Pecorini M. (2005). *Besoins de garde de la petite enfance. Enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants - Canton de Genève 2002. Note d'information du SRED n° 22*. Genève: SRED.
- *La petite enfance en ville de Genève: contexte et indicateurs. Edition 2011*. Genève: Ville de Genève, Service de la petite enfance, mai 2011.

12. Petite enfance

a. Offre de structures d'accueil de la petite enfance

12a.1 Nombre de structures d'accueil de la petite enfance, 2001-2010

	Nombre de structures d'accueil			
	2001	2005	2009	2010
Crèches ⁽¹⁾	63	65	80	82
Jardins d'enfants, garderies ⁽²⁾	94	97	94	95
Total	157	162	174	177

(1) Y compris les crèches familiales (N = 2 en 2010).

(2) Non compris les jardins d'enfants d'écoles privées et les haltes-garderies.

Source: SRED; Office de la jeunesse/ELP

12a.2 Nombre de places offertes dans les structures d'accueil et nombre d'enfants accueillis, 2001-2010

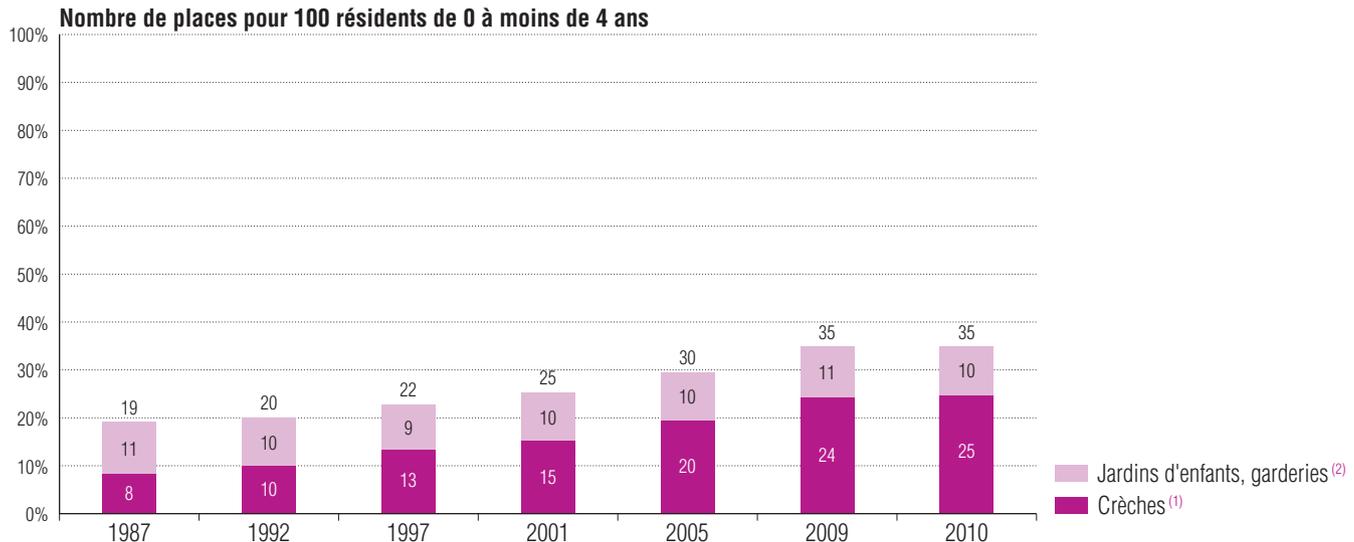
	Nombre de places offertes					Nombre d'enfants accueillis	Nombre d'enfants accueillis par place
	2001	2005	2009	2010	Evolution 2001-2010	2010	2010
Crèches ⁽¹⁾	2'810	3'640	4'588	4'763	+ 1'953 + 70%	5'738	1.20
Jardins d'enfants, garderies ⁽²⁾	1'850	1'850	1'990	1'938	+ 88 + 5%	3'973	2.05
Total	4'660	5'490	6'578	6'701	+ 2'041 + 44%	9'711	1.45

(1) Y compris les crèches familiales (N = 2 en 2010).

(2) Non compris les jardins d'enfants d'écoles privées et les haltes-garderies.

Source: SRED; Office de la jeunesse/ELP

12a.3 Évolution du taux d'offre de places dans les structures d'accueil de la petite enfance, 1987-2010



(1) Y compris les crèches familiales (N = 2 en 2010).

(2) Non compris les jardins d'enfants d'écoles privées et les haltes-garderies.

Source: SRED; Office de la jeunesse/ELP; OCSTAT

En 2009, la composition selon le milieu social et la nationalité des usagers des crèches et jardins d'enfants/garderies diffère peu de celle des élèves des classes enfantines publiques. L'usage des crèches et jardins d'enfants/garderies révèle néanmoins des disparités territoriales d'accès

défavorisés au profit des enfants des autres catégories socioprofessionnelles (figure 12b.1). Une enquête menée en 2002 auprès des familles du canton a montré que le milieu social n'est pas un facteur déterminant de la fréquentation des SPE ; d'autres facteurs, comme l'activité professionnelle de la mère ou la situation familiale, ont un impact prépondérant sur le recours à la crèche. Comme on observe davantage de mères inactives dans les milieux modestes ou défavorisés, leurs enfants sont moins présents dans les crèches.

La répartition des enfants inscrits dans les SPE selon la nationalité est, elle aussi, proche qu'il s'agisse de crèches ou de jardins d'enfants/garderies. On note en revanche une surreprésentation des enfants de nationalité suisse si on la compare à celle des élèves des classes enfantines (figure 12b.2).

L'usage des crèches et jardins d'enfants est le plus souvent conditionné par l'offre existant dans la commune de résidence, les SPE étant destinées en priorité aux domiciliés. Ainsi, les enfants résidant dans les petites communes du canton sont largement surreprésentés parmi les usagers des jardins d'enfants/garderies : ils constituent 39% de leurs usagers (et seulement 15% des usagers des crèches) alors qu'ils représentent 22% des résidents du canton âgés de moins de 4 ans (figure 12b.3). A l'inverse, les enfants domiciliés en Ville de Genève, qui est la commune ayant le taux d'équipement en crèches le plus élevé, représentent 46% des usagers des crèches pour 39% des résidents âgés de moins de 4 ans. Ces disparités territoriales interrogent sur l'égalité d'accès aux solutions de garde selon le lieu de résidence, sachant que les jardins d'enfants et garderies ne permettent pas une activité professionnelle des parents à plein temps, mais visent avant tout à faire bénéficier le jeune enfant d'une socialisation complémentaire à celle de la famille.

En 2009, la composition sociale des usagers des structures d'accueil de la petite enfance (SPE) est relativement proche, qu'il s'agisse de crèches ou de jardins d'enfants/garderies. Celle-ci se distingue par ailleurs assez peu de celle des élèves des classes enfantines publiques, même si on relève une moindre présence des enfants de milieux modestes ou

Pour comprendre ces résultats

Voir la définition des crèches, jardins d'enfants et garderies en 12a, *Petite enfance, Offre de structures d'accueil*.

Les données sont issues de la nBDS qui ne recense pas de façon exhaustive l'ensemble des enfants fréquentant les SPE (recueil non obligatoire). A partir du recueil administratif réalisé en 2010 par le secteur « Évaluation des lieux de placements » sur la fréquentation des SPE (exhaustivité), on estime que le recensement nBDS concerne en 2009 environ 79% des enfants fréquentant une crèche et 72% des enfants fréquentant un jardin d'enfants ou une garderie.

Les enfants issus d'un milieu modeste ou défavorisé sont les enfants d'ouvriers ou dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants dont les parents ont un statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Pour les comparaisons, la population de référence est celle des enfants scolarisés en classes enfantines publiques au 31 décembre 2009, et celle des enfants résidents âgés de moins de 4 ans au 31 décembre 2009.

Les communes-villes sont les communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 10'000, soit en 2009 Carouge, Chêne-Bougeries, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Thônex, Vernier et Versoix.

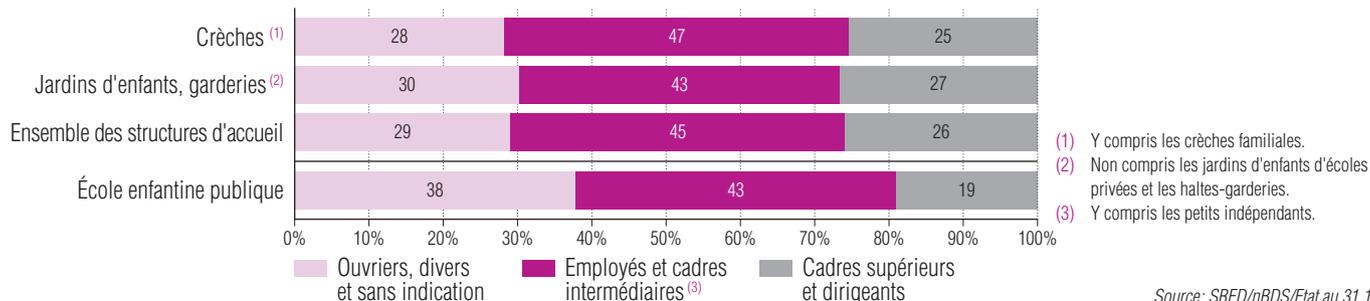
Pour en savoir plus

- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoins de garde de la petite enfance. Enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants - Canton de Genève 2002. Note d'information du SRED n° 22. Genève : SRED.* <http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/notesinfo/notes-sred-22.pdf>
- *La petite enfance en ville de Genève : contexte et indicateurs. Edition 2011. Genève : Ville de Genève. Service de la petite enfance, mai 2011.*

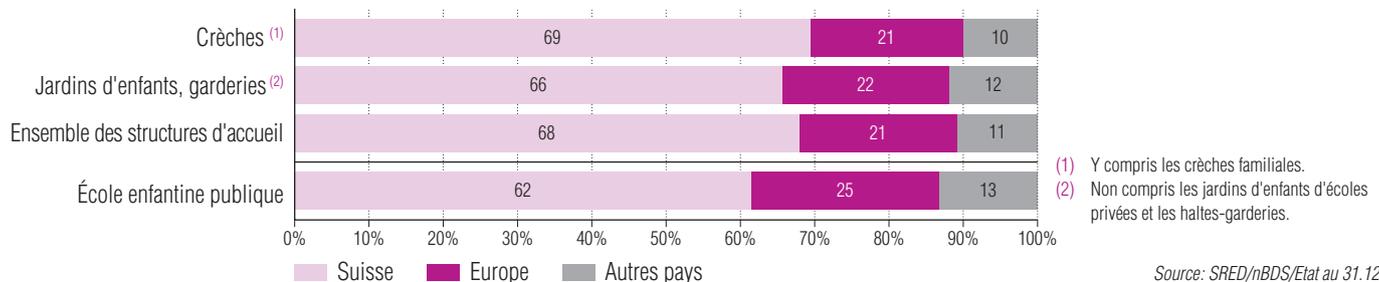
12. Petite enfance

b. Accès aux structures d'accueil de la petite enfance

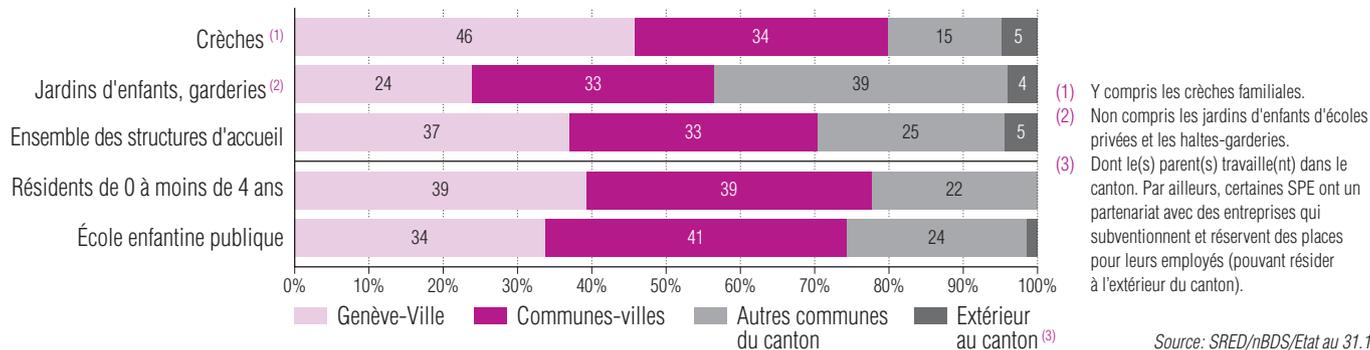
12b.1 Répartition des enfants usagers des structures d'accueil de la petite enfance et des classes enfantines, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2009



12b.2 Répartition des enfants usagers des structures d'accueil de la petite enfance et des classes enfantines, selon la nationalité, 2009



12b.3 Répartition des enfants usagers des structures d'accueil de la petite enfance et des classes enfantines, selon le domicile, 2009



Le personnel éducatif employé dans les structures d'accueil de la petite enfance représente, en 2010, 2'130 personnes occupant 1'625 postes. Entre 2005 et 2010, 464 postes ont été créés

partiel plutôt qu'à plein temps étant prépondérante, le nombre de postes en équivalent plein temps (EPT) s'élève à 1'625 postes. Le taux moyen d'activité du personnel éducatif est plus élevé dans les crèches (81%) que dans les jardins d'enfants/garderies (60%). Cette différence est due aux conditions d'accueil de ces structures, les jardins d'enfants/garderies offrant des prestations à la demi-journée, sur une partie de la semaine.

L'augmentation du nombre de places offertes pour les enfants dans les SPE a été accompagnée d'une hausse du nombre de postes EPT pour le personnel. Cette hausse est aussi en partie due aux effets de l'application par un nombre plus important de SPE des conventions collectives de travail (octroyant du temps de travail en dehors de la présence des enfants). Ainsi, entre 2005 et 2010, 464 postes EPT ont été créés en grande majorité en crèche (figure 12c.2), soit 560 personnes supplémentaires. L'augmentation des postes a été proportionnellement plus forte pour la catégorie des auxiliaires que pour celles des éducatrices-trices et aides (+53% contre respectivement +38% et +28%). La part du personnel éducatif qualifié en 2010 est quasi identique à celle de 2005 : elle représente 56% du personnel éducatif (figure 12c.3), soit au dessous de la norme fixée par le règlement actuel (deux tiers de personnel diplômé).

Depuis 2004, les formations dans le domaine de la petite enfance sont en pleine évolution (reconnaissance des diplômes et validation des acquis, nouvelles formations) avec notamment, depuis 2002, la possibilité de faire la formation d'éducateur-trice de l'enfance en emploi, et la création en 2005 du certificat fédéral de capacité d'assistant-e socio-éducatif (ASE). En 2010, une vingtaine de personnes en possession de ce certificat sont engagées en qualité d'auxiliaires dans les SPE. Malgré l'augmentation de diplômés, le secteur de la petite enfance, qui est en constante évolution, manque toujours de personnel qualifié.

Le personnel des crèches est plus jeune que celui des jardins d'enfants/garderies : la part des moins de 35 ans est respectivement d'un peu plus de la moitié (56%) contre un quart (figure 12c.4). Cela tient en partie au fait que les aides, personnel très jeune en attente de formation dans le domaine, se rencontrent plus souvent dans les crèches que dans les jardins d'enfants/garderies.

En 2010, on comptabilise près de 2'130 professionnels en charge des enfants dans les structures de la petite enfance (SPE), plus des trois quarts (77%) exerçant en crèche (figure 12c.1). L'occupation d'un poste à temps par-

Pour comprendre ces résultats

Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Le personnel administratif et technique, le personnel en formation (stagiaire, apprenant), ainsi que tout intervenant professionnel ponctuel (p. ex. psychomotricienne) ne sont pas pris en compte. Le personnel des directions des crèches et de secteurs (en Ville de Genève) qui compte une centaine de personnes, n'est pas non plus pris en compte. En revanche, les responsables de jardins d'enfants/garderies, dont la tâche de direction n'occupe qu'une partie de leur temps de travail, sont comptabilisés avec les éducatrices-teurs.

Les personnes engagées en qualité d'éducatrices-teurs doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaires d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton. A Genève, l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE) dispense la formation d'éducatrice-teur de l'enfance ES à plein temps et en emploi. Les auxiliaires ne disposent pas du diplôme requis mais doivent être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée. Les assistant-e-s socio-éducatifs (ASE) détenant un CFC sont comptabilisés dans la catégorie auxiliaire. Les aides sont de jeunes personnes en attente d'une formation dans le domaine.

Le taux d'encadrement des enfants dans les SPE est fixé depuis 2005 dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29.01, article 9). De plus, selon cet article, la répartition du personnel éducatif dans les équipes doit respecter la proportion de deux tiers d'éducatrices-teurs diplômé-e-s (personnel qualifié) pour un tiers d'auxiliaires ou aides (personnel non qualifié). Ces normes d'encadrement seront revues afin de prendre en considération la fonction qu'occuperont les personnes détentrices du CFC ASE.

Le taux moyen d'activité par personne s'obtient en divisant le nombre de postes en équivalent plein temps par le nombre de personnes occupées.

Pour en savoir plus

- La petite enfance en ville de Genève : contexte et indicateurs. Edition 2011. Genève : Ville de Genève. Service de la petite enfance, mai 2011.

12. Petite enfance

c. Personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance

12c.1 Répartition du personnel éducatif dans les structures d'accueil de la petite enfance, selon la fonction occupée, 2010

	Crèches			Jardins d'enfants, garderies			Total		
	Nombre de personnes	Nombre de postes EPT	Taux moyen d'activité	Nombre de personnes	Nombre de postes EPT	Taux moyen d'activité	Nombre de personnes	Nombre de postes EPT	Taux moyen d'activité
Éducatrice-teur	933	744.1	80%	264	162.7	62%	1'197	906.8	76%
Auxiliaire	436	351.9	81%	165	92.5	56%	601	444.4	74%
Aide	279	239.5	86%	52	34.7	67%	331	274.2	83%
Total	1'648	1'335.5	81%	481	289.9	60%	2'129	1'625.4	76%

EPT: équivalent plein temps. N.B. Non compris le personnel éducatif des crèches familiales et des jardins d'enfants d'écoles privées.

Source: Office de la jeunesse/ELP

12c.2 Évolution entre 2005 et 2010 du nombre de postes EPT du personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance, selon la fonction occupée

	Crèches		Jardins d'enfants, garderies		Total	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Éducatrice-teur	+ 218.6	+ 42%	+ 30.7	+ 23%	+ 249.3	+ 38%
Auxiliaire	+ 126.1	+ 56%	+ 28.1	+ 44%	+ 154.2	+ 53%
Aide	+ 56.4	+ 31%	+ 4.4	+ 15%	+ 60.8	+ 28%
Total	+ 401.1	+ 43%	+ 63.2	+ 28%	+ 464.3	+ 40%

EPT: équivalent plein temps. N.B. Non compris le personnel éducatif des crèches familiales et des jardins d'enfants d'écoles privées.

Source: Office de la jeunesse/ELP

12c.3 Répartition des postes EPT du personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance, selon la fonction occupée, 2005 et 2010

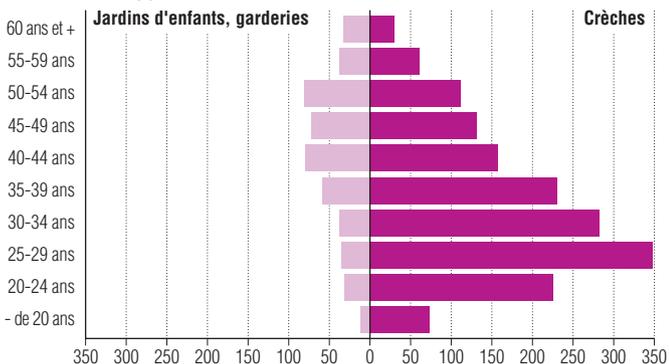
	Crèches		Jardins d'enfants, garderies		Total	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Éducatrice-teur	56%	56%	58%	56%	57%	56%
Auxiliaire	24%	26%	28%	32%	25%	27%
Aide	20%	18%	13%	12%	18%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

EPT: équivalent plein temps. N.B. Non compris le personnel éducatif des crèches familiales et des jardins d'enfants d'écoles privées.

Source: Office de la jeunesse/ELP

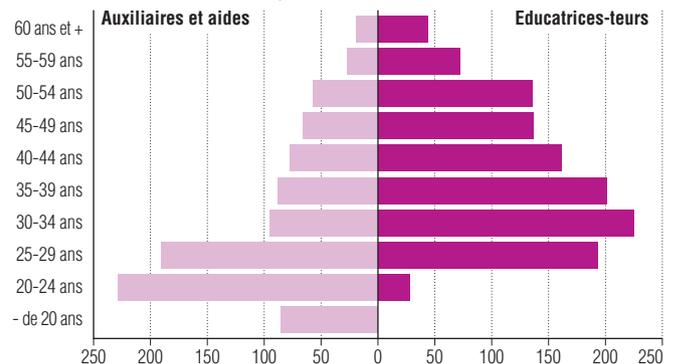
12c.4 Pyramide des âges du personnel éducatif dans les structures d'accueil de la petite enfance, 2010

a. Selon le type de structure d'accueil



N.B. Non compris le personnel éducatif des crèches familiales et des jardins d'enfants d'écoles privées.

b. Selon la fonction occupée



Source: Office de la jeunesse/ELP

Près de la moitié des écoliers et écolières du canton de Genève vont au moins une fois par semaine au restaurant scolaire

Durant l'année scolaire 2009-10, ce sont environ 10'200 enfants en moyenne qui étaient accueillis chaque jour d'école le midi aux restaurants scolaires (figure 13a.1). L'accueil en fin d'après-midi après l'école concerne, quant à lui, en moyenne 4'000 enfants chaque jour. Ces nombres ont quasiment doublé au cours des dix dernières années. Le matin avant l'école, un accueil gratuit entre 7h et 8h, proposé dans huit lieux d'animation parascolaire en 2009, reçoit des enfants de la division élémentaire (1^{re} enfantine à 2^e primaire) dont les parents ont des horaires de travail incompatibles avec ceux de l'école. Cet accueil, qui demeure très marginal puisqu'il concerne un public très restreint (une centaine d'enfants accueillis par jour en moyenne), représente toutefois 13% des écoliers, si l'on considère seulement les élèves de la division élémentaire des écoles disposant de cet accueil du matin.

Les moyennes journalières d'enfants usagers ne donnent qu'une vision partielle de la place de l'accueil parascolaire dans la vie des écoliers genevois. Durant la dernière semaine de novembre 2009 (voir « Pour comprendre ces résultats »), plus de 16'500 écoliers et écolières, c'est-à-dire près de la moitié des élèves des classes enfantines et primaires (y compris les regroupements spécialisés), ont pris leur repas de midi au moins une fois dans la semaine dans un restaurant scolaire sous la surveillance d'animateurs-trices du GIAP, et près de 7'700 élèves sont allés au moins une fois aux activités proposées entre 16h et 18h, c'est-à-dire près du quart des élèves (figure 13a.2). L'accueil continu est donc déjà une réalité au moins une fois par semaine pour bon nombre d'écoliers et d'écolières. Enfin, 7% des élèves vont chaque jour d'école à l'accueil du midi et à celui de fin d'après-midi (contre 4% en 2005). Il apparaît donc assez légitime que les plus âgés d'entre eux puissent y faire une partie de leurs devoirs (sans appui particulier) ; cela amènera les communes à aménager, dans la mesure du possible, des endroits calmes au sein des lieux d'accueil parascolaire pour le permettre aux enfants qui le souhaitent.

Au cours des dernières années, l'augmentation globale de la fréquentation de l'accueil parascolaire le midi et en fin d'après-midi s'est accompagnée d'une intensification de la fréquentation sur la semaine. Durant la dernière semaine de novembre 2009, la quasi-totalité des enfants usagers de l'accueil du midi ou de celui de fin d'après-midi étaient inscrits pour une fréquentation régulière, la fréquentation occasionnelle demeurant exceptionnelle. Près de la moitié des usagers de l'accueil du midi y sont allés chaque jour d'école (figure 13a.3).

Pour comprendre ces résultats

Les données sur les « moyennes journalières des enfants présents » proviennent du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Par ailleurs, la photographie de la fréquentation d'une semaine-type (du 23 au 27 novembre pour l'année scolaire 2009-2010) est transmise chaque année par le GIAP au DIP pour alimenter la nBDS.

- *Accueil du matin de 7h à 8h* : il est proposé dans huit lieux situés dans des communes suburbaines et quartiers de la ville de Genève (Carl-Vogt, Cité-Jonction, Eaux-Vives, Europe, Geisendorf, Onex-Tattes, Plantaporêts, Versoix-Montfleury II). Les enfants peuvent être accueillis, sur inscription, si leurs parents ont des obligations professionnelles. Un petit déjeuner et un moment de détente leur sont proposés. L'accueil du matin est gratuit.

- *Accueil de midi de 11h30 à 13h30* : les animateurs-trices parascolaires encadrent les enfants, dès la sortie de l'école, pendant le repas et jusqu'à la reprise des leçons. L'intendance des repas servis dans les restaurants scolaires est gérée par des associations qui en fixent le prix et en encaissent directement le paiement. Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas. La prestation pour l'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à CHF 4.-.

- *Accueil de l'après-midi de 16h à 18h* : après le goûter, les enfants se voient offrir un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages, etc. La prestation d'encadrement est facturée aux parents par le GIAP et se monte à CHF 6.-.

Des réductions ou exonérations sont accordées aux familles en fonction de leur revenu et du nombre d'enfants inscrits, pour la prestation d'encadrement du midi et du soir.

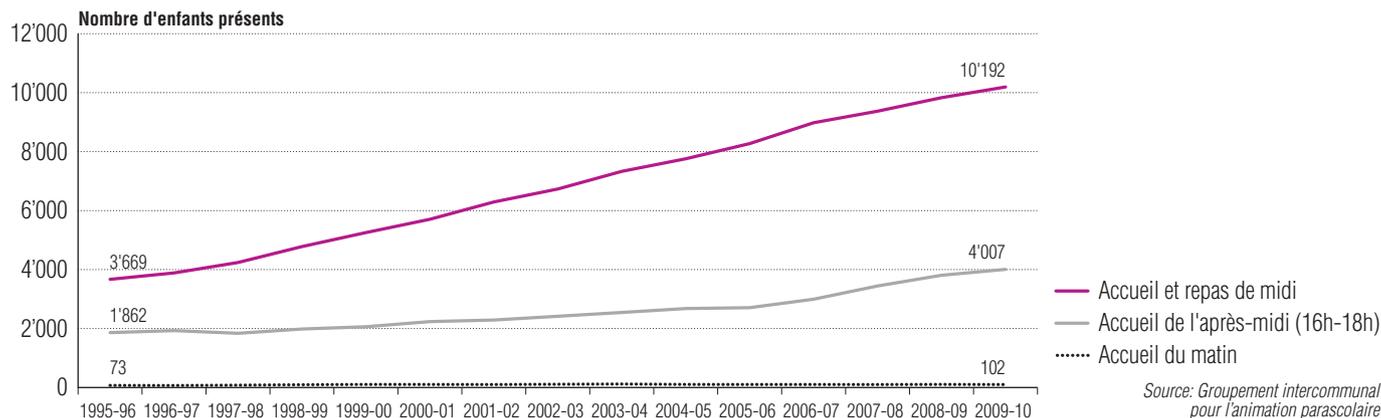
Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.
- Pecorini, M., et al. (2010). Aménagement du temps scolaire et extrascolaire. Vers un nouvel horaire scolaire. Genève : SRED. <http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/2010/atse.pdf>
- Le site internet du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire : <http://www.giap.ch/>

13. Animation parascolaire

a. Nombre d'usagers

13a.1 Nombre d'enfants usagers de l'accueil parascolaire (moyennes journalières), 1995-2009



13a.2 Proportion d'enfants de 1E-6P⁽¹⁾ fréquentant l'accueil parascolaire, 2005 et 2009

Fréquentation	Effectifs		En % du nombre d'enfants 1E-6P	
	2005	2009	2005	2009
Au moins une fois par semaine:				
Accueil du matin ⁽²⁾	164	190	0.5%	0.6%
Accueil et repas de midi ⁽³⁾	13'608	16'517	39.3%	48.7%
Accueil de l'après-midi (16h-18h) ⁽⁴⁾	4'985	7'671	14.4%	22.6%
Accueil de midi et de l'après-midi (16h-18h) ⁽⁵⁾	4'108	6'797	11.9%	20.0%
Tous les jours d'école:				
Accueil de midi et de l'après-midi (16h-18h)	1'392	2'372	4.0%	7.0%

- (1) 1^{er} à 8^e HarmoS, y compris regroupements spécialisés, hors institutions de l'OMP.
 (2) L'accueil du matin est offert dans huit lieux de parascolaire en 2009 pour les enfants de 1E à 2P (1^{er} à 4^e HarmoS): rapporté à ce seul périmètre, le pourcentage d'usagers s'élève à 13%.
 (3) Enfants accueillis le midi au moins une fois par semaine, certains pouvant également être accueillis entre 16h et 18h.
 (4) Enfants accueillis entre 16h et 18h au moins une fois par semaine, certains pouvant aussi être accueillis le midi.
 (5) Enfants accueillis aux activités du midi et entre 16h et 18h au moins une fois par semaine.

N.B. Dans le cadre de projets d'intégration, des élèves des institutions de l'OMP fréquentent l'accueil de midi (14 élèves) et du soir (18 élèves).
 Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12
 Fréquentation de la semaine du 23 au 27 novembre 2009

13a.3 Nombre de jours de fréquentation de l'accueil parascolaire, 2005 et 2009

	Accueil du matin				Accueil et repas de midi				Accueil de l'après-midi (16h-18h)			
	Effectifs		En %		Effectifs		En %		Effectifs		En %	
	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009	2005	2009
1 jour	12	17	7.3	8.9	3'014	3'076	22.1	18.6	1'280	1'875	25.7	24.4
2 jours	26	15	15.9	7.9	2'812	3'604	20.7	21.8	1'067	1'732	21.4	22.6
3 jours	2	7	1.2	3.7	1'181	1'668	8.7	10.1	743	1'171	14.9	15.3
4 jours	109	148	66.5	77.9	6'188	8'039	45.5	48.7	1'713	2'821	34.4	36.8
Fréquentation occasionnelle	15	3	9.1	1.6	413	130	3.0	0.8	182	72	3.6	0.9
Total	164	190	100.0	100.0	13'608	16'517	100.0	100.0	4'985	7'671	100.0	100.0

Champ: Enfants de 1E-6P (1^{er} à 8^e HarmoS) y compris regroupements spécialisés, hors institutions de l'OMP.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12 – Fréquentation de la semaine du 23 au 27 novembre 2009

Certaines communes accueillent beaucoup d'enfants aux activités parascolaires mais pas forcément pour une fréquentation quotidienne

La fréquentation de l'accueil parascolaire varie fortement d'une commune à l'autre. Dans certaines communes, beaucoup d'enfants sont inscrits mais pas forcément de façon quotidienne, alors que pour d'autres communes, la fréquentation est moins élevée mais plutôt quotidienne. Ceci est à mettre en lien avec l'usage différencié de l'accueil parascolaire de la part des familles selon le milieu socioculturel, et la diversité socioculturelle des communes du canton de Genève. Les familles des classes moyennes et supérieures, ainsi que celles de nationalité suisse sont proportionnellement un peu plus nombreuses à recourir à l'accueil parascolaire, mais leurs enfants y vont plutôt une à deux fois par semaine; les familles de milieu modeste ou défavorisé, ou encore de nationalité étrangère sont proportionnellement un peu moins nombreuses à recourir au parascolaire, mais quand leurs enfants sont inscrits, ils y vont plutôt tous les jours.

Ainsi, à Hermance, Céligny et Jussy, communes qui sont situées en zone rurale et dont la population est assez favorisée, 53% à 69% des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire public fréquentent au moins une fois par semaine le restaurant scolaire, mais seuls 7% à 13% y vont 3 à 4 fois par semaine (figures 13b.1a et 13b.1b). A l'inverse, dans le secteur Pâquis-Sécheron en Ville de Genève, quartier urbain dont la population est moins favorisée, 50% des écoliers fréquentent le restaurant scolaire au moins une fois par semaine et près de 40% y vont quasiment chaque jour d'école.

Concernant l'accueil parascolaire entre 16h et 18h, même si des écarts importants s'observent entre les communes, les disparités territoriales sont un peu moins fortes, la part des écoliers fréquentant au moins une fois par semaine les activités parascolaires du soir variant de 11% à 44% (contre 26% à 75% le midi) (figure 13b.2).

La fréquentation des restaurants scolaires a augmenté en moyenne de 10 points sur l'ensemble du canton de Genève, passant de 39% d'enfants inscrits au moins une fois dans la semaine en 2005 à 49% en 2009. Certaines communes ont eu à faire face à une forte augmentation. Il s'agit principalement de communes plutôt rurales qui ont notamment rattrapé leur « retard » par rapport aux autres communes du canton en matière d'accueil parascolaire; c'est par exemple le cas de Dardagny et Russin (+29 points) qui ne disposent d'un restaurant scolaire que depuis la rentrée 2008-2009 (figure 13b.3). Il faut toutefois relever que pour certaines communes suburbaines, une variation modérée de la fréquentation le midi est synonyme de plusieurs dizaines de nouveaux enfants à accueillir, ce qui peut nécessiter de nouveaux locaux ou une réorganisation des repas en plusieurs services, ainsi que du personnel supplémentaire.

Pour comprendre ces résultats

Le taux de fréquentation rapporte le nombre d'usagers de l'accueil parascolaire au nombre d'élèves scolarisés dans la commune ou le secteur GIAP (pour la Ville de Genève) de la 1E à la 6P (1^{re} à 8^e HarmoS), y compris les regroupements spécialisés.

Le GIAP divise la Ville de Genève en 12 secteurs regroupant différents lieux parascolaires. La Ville de Genève est par ailleurs divisée en 128 sous-secteurs statistiques définis par le Groupe interdépartemental de représentation cartographique (GIREC). Pour les cartes de la fréquentation de l'accueil parascolaire dans les différents secteurs GIAP, les 128 sous-secteurs statistiques ont été rattachés à chacun des 12 secteurs du GIAP. Pour cela, on a tenu compte des flux des élèves: un sous-secteur GIREC est rattaché à un secteur du GIAP lorsque la majorité des élèves résidant dans ce sous-secteur GIREC fréquentent une école située dans un secteur GIAP.

Pour en savoir plus

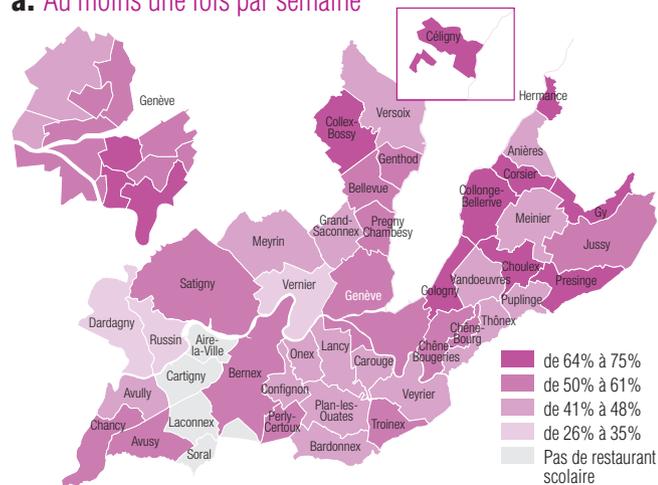
- *L'enseignement à Genève - Edition 2009.*
- *Le site internet du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire: <http://www.giap.ch/>*

13. Animation parascolaire

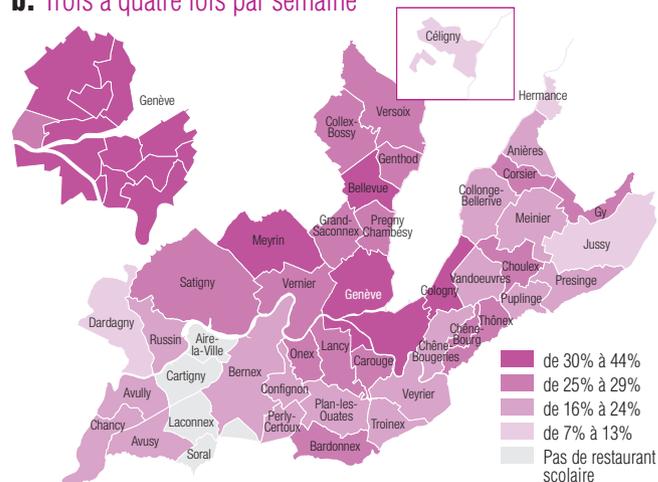
b. Disparités territoriales

13b.1 Taux de fréquentation de l'accueil parascolaire le midi, selon la commune ou le secteur GIAP pour la Ville de Genève, 2009

a. Au moins une fois par semaine

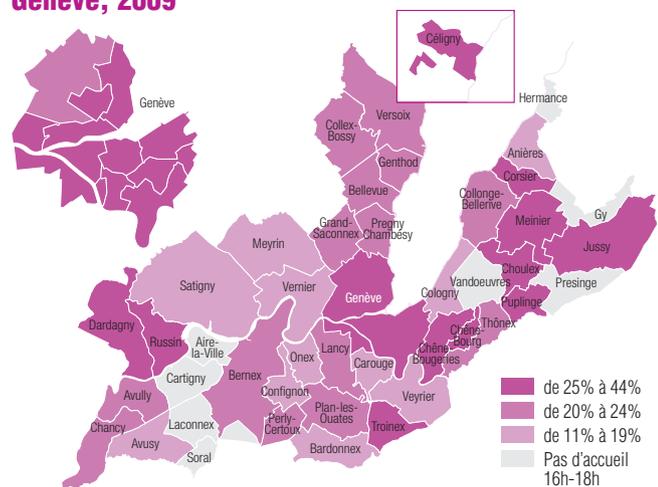


b. Trois à quatre fois par semaine



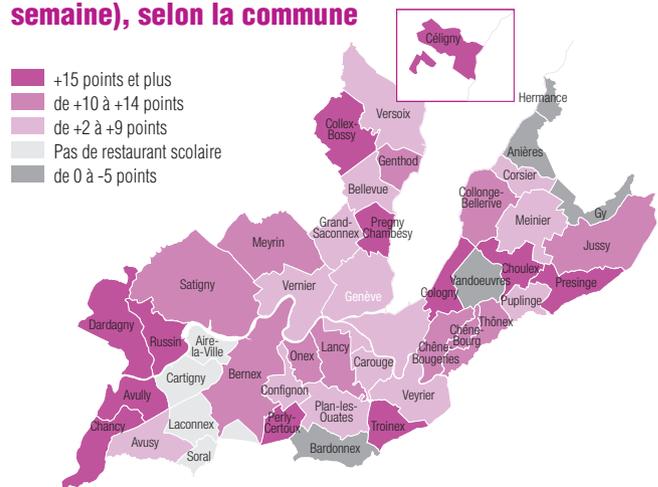
Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12 – Fréquentation de la semaine du 23 au 27 novembre 2009

13b.2 Taux de fréquentation de l'accueil parascolaire entre 16h et 18h (au moins une fois par semaine), selon la commune ou le secteur GIAP pour la Ville de Genève, 2009



Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12 – Fréquentation de la semaine du 23 au 27 novembre 2009

13b.3 Variation 2005-2009 du taux de fréquentation de l'accueil parascolaire le midi (au moins une fois par semaine), selon la commune



N.B. La variation 2005-2009 n'est pas présentée selon les secteurs GIAP en Ville de Genève, ceux-ci ayant été modifiés au cours du temps.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12 – Fréquentation de la semaine du 23 au 27 novembre 2009

Les effectifs du personnel animateur ont augmenté, mais compte tenu du fort accroissement du nombre d'enfants usagers, le nombre moyen d'enfants par animateur-trice a légèrement augmenté à l'échelle du canton au cours des dernières années

2005-06, cela correspond à un accroissement d'environ 100 personnes en poste fixe le midi (pour environ 1'900 enfants supplémentaires présents en moyenne) et d'environ 80 postes l'après-midi de 16h à 18h (pour plus de 1'300 enfants supplémentaires).

A l'échelle du canton et calculé en moyenne sur la semaine, le nombre d'enfants par animateur-trice a augmenté au cours des dernières années mais est resté dans les normes (voir « Pour comprendre ces résultats ») : pour l'année scolaire 2009-10, il est en moyenne de 12,2 enfants pour l'accueil du midi (contre 11,4 en 2005-06) et de 9,1 enfants pour l'accueil de l'après-midi de 16h à 18h (contre 8 en 2005-06) (figure 13c.2).

Toutefois, lors de la rentrée scolaire, dans certains lieux d'accueil parascolaire ou certains jours de la semaine, compte tenu de l'augmentation rapide du nombre d'enfants usagers du parascolaire ces dernières années et des possibilités de recrutement, il peut y avoir des difficultés pour respecter les normes d'encadrement fixées par le GIAP.

En raison du fort accroissement du nombre d'enfants usagers de l'accueil parascolaire, les effectifs du personnel animateur ont eux-mêmes augmenté. En moyenne, durant l'année scolaire 2009-10, environ 840 animateurs-trices étaient en poste fixe le midi et près de 420 l'après-midi de 16h à 18h (figure 13c.1). Par rapport à l'année scolaire

Pour comprendre ces résultats

Les données proviennent du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP): moyennes du personnel présent sur l'année, état au 30 juin d'une année scolaire considérée.

L'affectation des animateurs-trices dépend du nombre d'enfants présents en moyenne chaque jour par équipe et par type d'activité. Les normes d'encadrement édictées par le GIAP sont de 11 à 15 enfants par animateur-trice au restaurant scolaire et de 8 à 12 enfants pour les activités surveillées de l'après-midi (16h-18h).

Le taux d'encadrement exprime le nombre d'enfants pris en charge par un animateur ou une animatrice. Il correspond à la moyenne du nombre d'enfants (en moyenne journalière sur la semaine) pris en charge par un-e animateur-trice ou remplaçant-e en poste fixe (en moyenne annuelle). Les absences du personnel non remplacées sont comptabilisées dans ce calcul, qui intègre aussi des appuis accordés pour des activités spécifiques l'après-midi (16h-18h) et qui ne sont pas comptabilisés dans les postes.

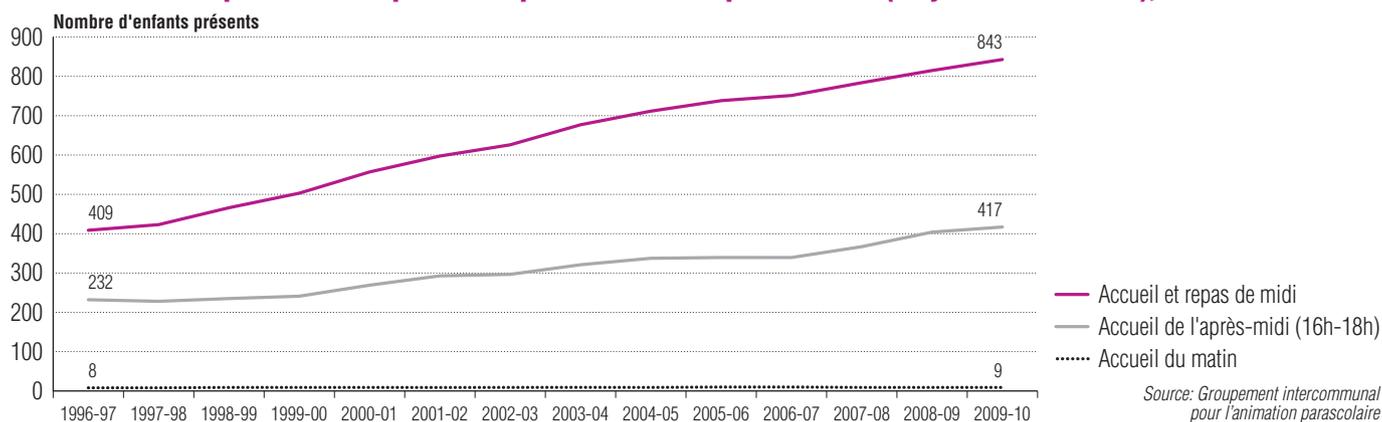
Pour en savoir plus

- *L'enseignement à Genève - Edition 2009.*
- *Le site internet du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire : <http://www.giap.ch/>*

13. Animation parascolaire

c. Personnel animateur et encadrement

13c.1 Nombre de personnes en poste fixe pour l'animation parascolaire (moyennes annuelles), 1996-2009



13c.2 Taux d'encadrement⁽¹⁾, 2001-2009

Année scolaire	Accueil de	
	midi	l'après-midi (16h-18h)
2009-10	12.2	9.1
2008-09	12.2	9.0
2007-08	12.1	9.0
2006-07	11.8	8.5
2005-06	11.4	8.0
2004-05	10.9	7.8
2003-04	10.8	8.4
2002-03	10.9	8.8
2001-02	10.5	8.0

(1) Nombre d'enfants présents en moyenne chaque jour par animateur-trice (voir «Pour comprendre ces résultats»).

Source: Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

Plus des trois quarts des élèves atteignent le seuil de réussite fixé par l'institution scolaire en fin de primaire. Les élèves de milieu modeste ou défavorisé sont toutefois plus nombreux à échouer aux épreuves cantonales

domaine évalué (figure 14a.1). Toutefois, au sein du domaine « Français communication », le taux de réussite est légèrement moins élevé en compréhension de l'écrit (71%) et plus élevé en production écrite (86%).

En compréhension de l'écrit, les élèves de milieu modeste ou défavorisé obtiennent en moyenne un score de 20 points, ce qui est le seuil de réussite fixé par la DGEP sur une échelle de 31 points (figure 14a.2a). Leurs camarades issus d'un milieu favorisé obtiennent un score moyen nettement supérieur (plus de 24 points). La dispersion des scores est toutefois plus grande au sein de chacune des catégories sociales, avec un écart de 14 à 17 points entre les élèves ayant obtenu les scores les plus élevés et ceux ayant obtenu les scores les plus faibles. On observe un certain recouvrement des scores d'une catégorie sociale à l'autre, cependant 42% des élèves issus de milieu modeste ou défavorisé n'atteignent pas le seuil de réussite en compréhension de l'écrit, contre seulement 14% des enfants de cadres supérieurs.

Les mêmes constats peuvent être faits pour les résultats en mathématiques (figure 14a.2b). Les élèves issus de milieu favorisé obtiennent un score moyen de 27 points, c'est-à-dire nettement supérieur au seuil de réussite (fixé à 21 points sur une échelle de 32) et ceux issus de milieu modeste ou défavorisé obtiennent en moyenne un score de près de 23 points. C'est par ailleurs parmi les élèves de milieu modeste ou défavorisé que la dispersion des résultats à l'épreuve cantonale de mathématiques est la plus grande, et le tiers d'entre eux n'atteint pas le seuil de réussite.

Les résultats des filles aux épreuves cantonales de compréhension de l'écrit sont légèrement meilleurs que ceux des garçons (figure 14a.3a). Le quart des filles n'atteint pas le seuil de réussite contre plus du tiers des garçons. En mathématiques, les légères différences qui s'observent au profit des garçons ne sont en revanche pas significatives (figure 14a.3b).

De manière générale, le taux de réussite aux épreuves cantonales de 2009 est élevé à la fin de la 6P, l'un des moments clés de l'orientation pendant la scolarité obligatoire : 76% à 79% des élèves atteignent le seuil de réussite fixé par l'institution scolaire selon le

Pour comprendre ces résultats

Chaque année, tous les élèves de 2P, 4P et 6P (4^e, 6^e et 8^e HarmoS) sont soumis à des épreuves cantonales (EC) en français et en mathématiques, ainsi qu'en allemand pour les degrés 4 et 6. À noter qu'une petite proportion d'élèves (en moyenne autour de 2%) est dispensée des épreuves, notamment quand ils sont arrivés trop récemment dans le système genevois (moins de 2 ans) et qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue d'enseignement.

Ces épreuves ont pour fonction principale de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études par les élèves. Elles participent également à la certification, voire à l'orientation, notamment en fin de 6P. Les résultats pour 2009 présentés ici sont centrés sur la 6P, c'est-à-dire la fin de l'école primaire.

Un seuil de réussite est fixé a priori sur la base d'une table de spécification des différents objectifs mesurés par les questions, et adapté en fonction des pré-tests des épreuves. Il se situe entre 60 et 70% du nombre total de points de l'épreuve. Il détermine la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve et correspond à la note 4.

Français communication (ou « français 1 ») : compréhension de l'écrit, production écrite.

Français structuration (ou « français 2 ») : grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire.

Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.

14. Compétences des élèves dans l'enseignement primaire

a. Compétences des élèves en fin de 6^e primaire

14a.1 Résultats aux épreuves cantonales de 6P⁽¹⁾, selon le domaine, 2009

	Score maximum (en pts)	Score moyen (en pts)	Écart-type ⁽²⁾	Rendement ⁽³⁾ (en %)	Taux de réussite ⁽⁴⁾ (en %)
Français communication	52	38.7	7.2	74.4	77.5
Compréhension de l'écrit	31	22.1	5.1	71.3	70.7
Production écrite	21	16.7	2.9	79.5	85.9
Français structuration	65	47.6	9.5	73.2	76.4
Mathématiques	32	24.3	5.4	75.9	78.1
Allemand	51	38.5	6.9	75.5	78.9

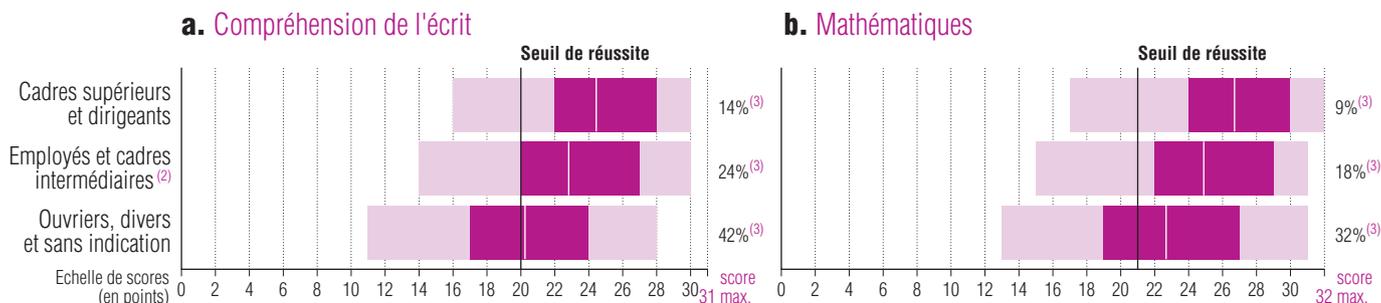
(1) 8^e HarmoS.

(2) L'écart-type est un indicateur de la dispersion de la distribution des scores autour de la valeur moyenne. Par définition, il est égal à la racine carrée de la variance. Plus une distribution est homogène autour de la moyenne, plus cette valeur est faible. (3) Le rendement est le rapport entre le score moyen atteint par l'ensemble des élèves et le score maximum de l'épreuve (en %).

(4) Le taux de réussite est la proportion d'élèves ayant atteint le seuil d'exigence fixé par la DGEP.

Source: DGEP/SRED

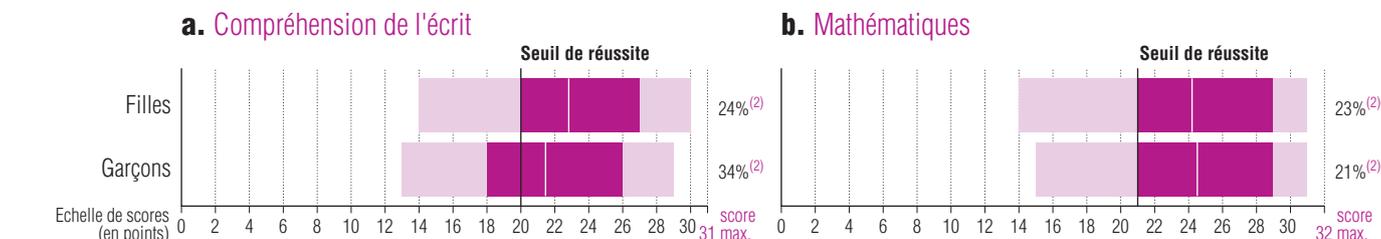
14a.2 Résultats aux épreuves cantonales de 6P⁽¹⁾, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2009



(1) 8^e HarmoS. (2) Y compris les petits indépendants. (3) % d'élèves n'ayant pas atteint le seuil de réussite.

Source: DGEP/SRED

14a.3 Résultats aux épreuves cantonales de 6P⁽¹⁾, selon le genre, 2009



(1) 8^e HarmoS. (2) % d'élèves n'ayant pas atteint le seuil de réussite.

Source: DGEP/SRED

Lecture des figures 14a.2, 14a.3 et 14b.1: ces figures présentent la distribution des scores obtenus par les élèves de 6P (8^e HarmoS) dans deux domaines (compréhension de l'écrit et mathématiques) situés entre le 5^e centile (seuil sous lequel se situent les 5% d'élèves les plus faibles) et le 95^e centile (seuil au-dessus duquel se situent les 5% d'élèves les plus forts). La zone foncée de la barre représente 50% des élèves se situant au centre de la distribution; la moyenne est représentée par le trait blanc au milieu de la barre. Plus la barre est longue, plus les résultats des élèves sont dispersés.

Les élèves des établissements du REP ont en moyenne de moins bons résultats aux épreuves cantonales, mais deux établissements du REP obtiennent un aussi bon, voire un meilleur taux de réussite que certains établissements ne faisant pas partie du REP

Les résultats des élèves aux épreuves cantonales de compréhension de l'écrit et de mathématiques sont, en moyenne, légèrement plus faibles dans les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) comparativement aux autres établissements. En compréhension de l'écrit, les élèves obtiennent en moyenne un score égal au seuil de réussite (fixé à 20 points sur une échelle de 31 points) dans les établissements du REP, et de 22 points dans les établissements hors REP (figure 14b.1a). En mathématiques, les scores moyens sont respectivement de 23 et 25 points pour un seuil de réussite fixé à 21 points (figure 14b.1b).

Dans chaque type d'établissement, l'écart entre les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats et les élèves ayant obtenu les résultats les plus faibles est relativement important : 17 points d'écart dans les établissements hors REP et 16 points dans ceux du REP en compréhension de l'écrit ; respectivement 16 et 19 points pour les mathématiques. En mathématiques, les meilleurs élèves obtiennent le même score de 31 points dans les deux types d'établissements.

Quel que soit le domaine évalué, la proportion d'élèves ayant atteint le seuil de réussite est, en moyenne, supérieure hors du REP. C'est en compréhension de l'écrit que l'écart entre établissements du REP et établissements hors REP est le plus grand : moins de 60% en moyenne dans les établissements du REP contre 73% dans les autres établissements. La proportion d'enfants de milieu modeste ou défavorisé, plus éloignés de la culture scolaire, et celle d'élèves allophones, toutes deux plus importantes dans les établissements du REP, jouent vraisemblablement un rôle (figure 14b.2). Par ailleurs, en 2009, la plupart des élèves du REP n'ont pas pu connaître les mesures du dispositif depuis le début de leur scolarité, et le bénéfice de celles-ci ne peut donc pas encore s'observer dans les compétences acquises.

Au sein du REP, la dispersion des taux de réussite en compréhension de l'écrit est par ailleurs plus importante en 2P (fin du cycle élémentaire, début de la période d'apprentissage de l'écrit) qu'en 6P, deux moments cruciaux de la scolarité primaire (figure 14b.3a). Selon l'établissement du REP, les taux de réussite à cette épreuve varient de 31% à 90% en 2P et de 53% à 76% en 6P, alors que la dispersion reste identique hors du REP. Enfin, en compréhension de l'écrit et en mathématiques, deux établissements du REP obtiennent un aussi bon, voire meilleur, taux de réussite aux épreuves cantonales que certains établissements ne faisant pas partie du REP.

Pour comprendre ces résultats

Les épreuves cantonales de 2009 sont celles de l'année scolaire 2008-2009. Cette année-là, le REP comptait 14 établissements. En 2009, la plupart des élèves du REP n'ont toutefois pas pu connaître les mesures du dispositif depuis le début de leur scolarité, et le bénéfice de celles-ci ne peut donc pas encore s'observer au niveau des compétences acquises.

Chaque année, tous les élèves de 2P, 4P et 6P (4^e, 6^e et 8^e Harmos) sont soumis à des épreuves cantonales (EC) en français et en mathématiques ainsi qu'en allemand pour les degrés 4 et 6. À noter qu'une petite proportion d'élèves (en moyenne autour de 2%) est dispensée des épreuves, notamment quand ils sont arrivés trop récemment dans le système scolaire genevois (moins de 2 ans) et qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue d'enseignement.

Ces épreuves ont pour fonction principale de vérifier l'atteinte des objectifs du plan d'études par les élèves. Elles participent également à la certification, voire à l'orientation, notamment en fin de 6P. Les résultats pour 2009 présentés ici sont centrés sur la 6P, c'est-à-dire la fin de l'école primaire.

Un seuil de réussite est fixé a priori sur la base d'une table de spécification des différents objectifs mesurés par les questions et adapté en fonction des prétests des épreuves. Il se situe entre 60 et 70% du nombre de points total de l'épreuve. Il détermine la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve et correspond à la note 4.

Pour en savoir plus

- Soussi A., Nidegger C. (2010). *Le réseau d'enseignement prioritaire à Genève : quels effets sur les acquis des élèves après quelques années ?* Genève : SRED.

14. Compétences des élèves dans l'enseignement primaire

b. Compétences des élèves du REP

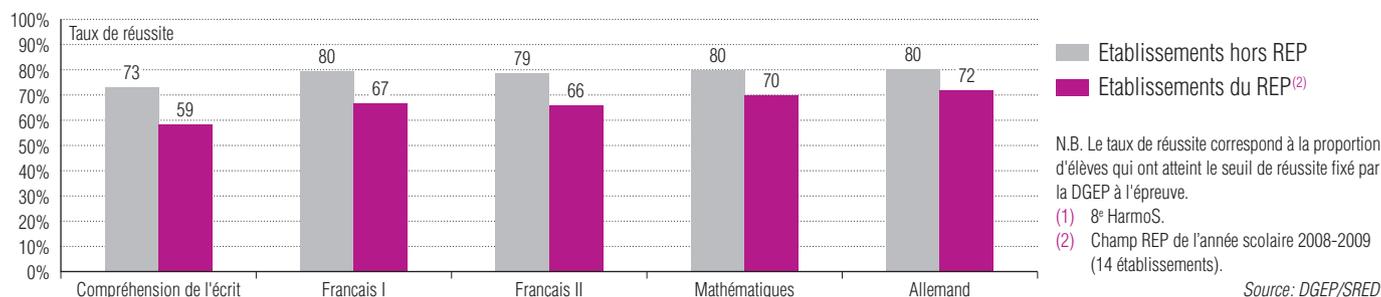
14b.1 Résultats aux épreuves cantonales de 6P⁽¹⁾, selon le type d'établissement, 2009



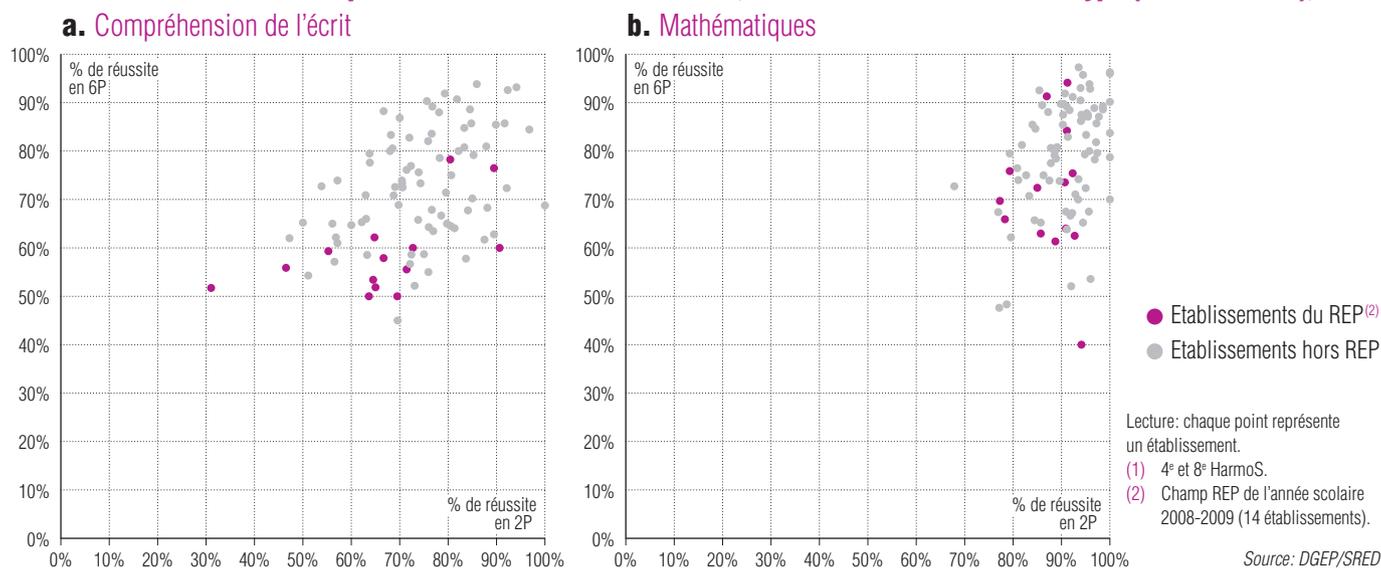
(1) 8^e HarmoS. (2) Champ REP de l'année scolaire 2008-2009 (14 établissements). - Lecture: voir note sous figure 14a.3.

Source: DGEP/SRED

14b.2 Taux de réussite aux épreuves cantonales de 6P⁽¹⁾, selon le domaine et le type d'établissement, 2009



14b.3 Taux de réussite aux épreuves cantonales de 2P et 6P⁽¹⁾, selon l'établissement et le type (REP/hors REP), 2009



L'espérance de scolarisation d'un enfant de 4 ans est relativement stable entre 2005 et 2009, passant de 16,6 à 16,8 années. Ce gain d'environ 2 mois est essentiellement imputable à l'allongement de la scolarité après l'école obligatoire

ces résultats»). A Genève, un enfant de 4 ans entré en 1^{re} enfantine en 2009 peut s'attendre à passer environ 16,8 années (soit 16 ans et 9 mois) dans le système scolaire public ou privé, à raison de 1,9 année en école enfantine (CITE 0), 9,1 années dans l'enseignement primaire et secondaire I (CITE 1 et 2) correspondant à la durée théorique de la scolarité obligatoire, 3,9 années dans l'enseignement secondaire II (CITE 3) et 1,9 année dans l'enseignement post-secondaire et tertiaire (CITE 4 à 6) (figure 15.1).

L'espérance de scolarisation avant la scolarité obligatoire est restée identique entre 2005 et 2009, les jeunes enfants étant depuis longtemps massivement scolarisés dès l'âge de 4 ans. La mise en application du concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) pourrait néanmoins avoir un impact sur les taux de scolarisation à 4 ans au cours des prochaines années (probablement une baisse suivie d'une augmentation). La fréquentation de l'école deviendra en effet obligatoire pour les enfants à partir de 4 ans révolus au 31 juillet, mais en s'accompagnant de la fin progressive de la dispense d'âge en vigueur à Genève (fixée auparavant au 31 octobre).

La légère augmentation de l'espérance de scolarisation entre 2005 et 2009 (+2 mois en moyenne) tient essentiellement à l'allongement de la scolarisation observé dans l'enseignement secondaire II et tertiaire. Ainsi, par rapport à 2005, un enfant âgé de 4 ans en 2009 devrait, au cours de sa scolarité, passer en moyenne 1 mois de plus dans l'enseignement secondaire II et également 1 mois de plus dans l'enseignement tertiaire. Ceci est lié en partie à la complexification des parcours dans le secondaire II et à la poursuite d'études tertiaires.

Les jeunes adultes de 19 à 22 ans sont en effet toujours un peu plus nombreux à être scolarisés, et notamment ceux de 20 ans: 49% sont scolarisés en 2009 contre 44% en 2005 (figure 15.2). A noter toutefois que si l'espérance de scolarisation informe sur l'état général de la scolarisation, cela ne signifie pas que l'ensemble de la population bénéficie de manière homogène de ces gains de scolarisation.

L'espérance de scolarisation donne une estimation du nombre d'années pendant lesquelles un enfant d'un âge donné, appartenant à une génération fictive, peut s'attendre à être scolarisé en moyenne au cours de sa vie, en fonction des taux de scolarisation observés une année donnée (voir « Pour comprendre

Pour comprendre ces résultats

Espérance de scolarisation: elle s'interprète comme la durée moyenne de scolarisation d'une génération fictive. C'est un indicateur synthétique qui exprime la durée hypothétique moyenne des études pour un enfant d'un âge donné qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée une année donnée aux différents âges. Elle est égale à la somme des taux nets de scolarisation observés aux différents âges (de 4 à 30 ans). Il s'agit donc d'une mesure transversale, reflet de la scolarisation une année donnée, et non d'une mesure longitudinale qui prendrait en compte les trajectoires scolaires des individus.

Un taux net de scolarisation de 80% des individus résidents d'un âge donné équivaut à considérer que chaque résident de cet âge est scolarisé 0,8 année.

Chaque élève/étudiant est considéré scolarisé à plein temps durant une année entière, or certaines formations se font à temps partiel.

Les étudiants ayant achevé leur formation secondaire II à Genève et poursuivant leurs études tertiaires dans un autre canton sont pris en compte.

L'espérance de scolarisation calculée pour Genève est certainement légèrement sous-estimée car:

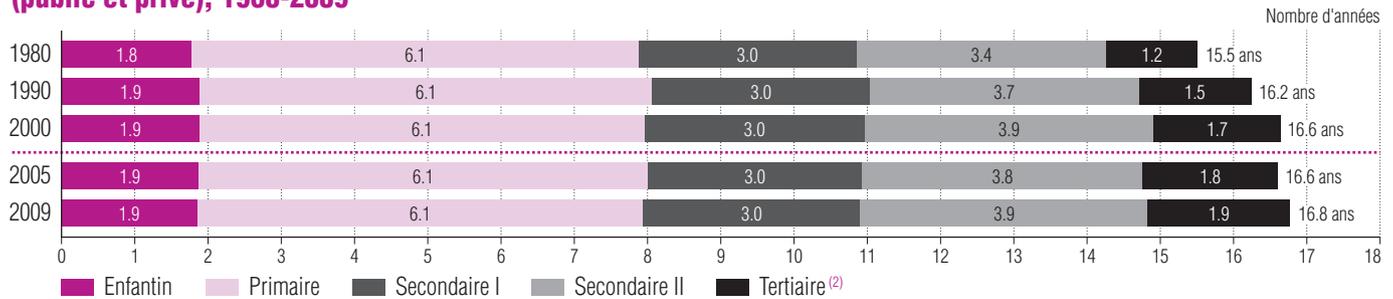
- les écoles privées offrant des formations professionnelles ou tertiaires ne sont pas recensées dans la nBDS;
- durant la scolarité obligatoire, les taux nets de scolarisation calculés sont inférieurs à 100% du fait qu'un certain nombre de résidents genevois sont scolarisés à l'extérieur du canton de Genève (canton de Vaud et France voisine notamment) et sont donc absents de la nBDS;
- les étudiants arrivés de l'étranger après leurs études au secondaire II et résidant à Genève sont comptabilisés parmi la population résidente et non parmi les personnes scolarisées (leur comportement d'étude n'est en effet pas représentatif de celui d'un enfant résidant habituellement à Genève);
- les taux nets de scolarisation, calculés jusqu'à 30 ans, sont sensibles à l'arrivée d'adultes migrant pour des raisons économiques qui viennent augmenter la population résidente.

Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.

15. Espérance de scolarisation

15.1 Espérance de scolarisation⁽¹⁾ des enfants de 4 ans résidant à Genève par niveau d'enseignement (public et privé), 1980-2009



..... Rupture de série entre 2000 et 2005 (changement de définition de la population résidente en 2001).

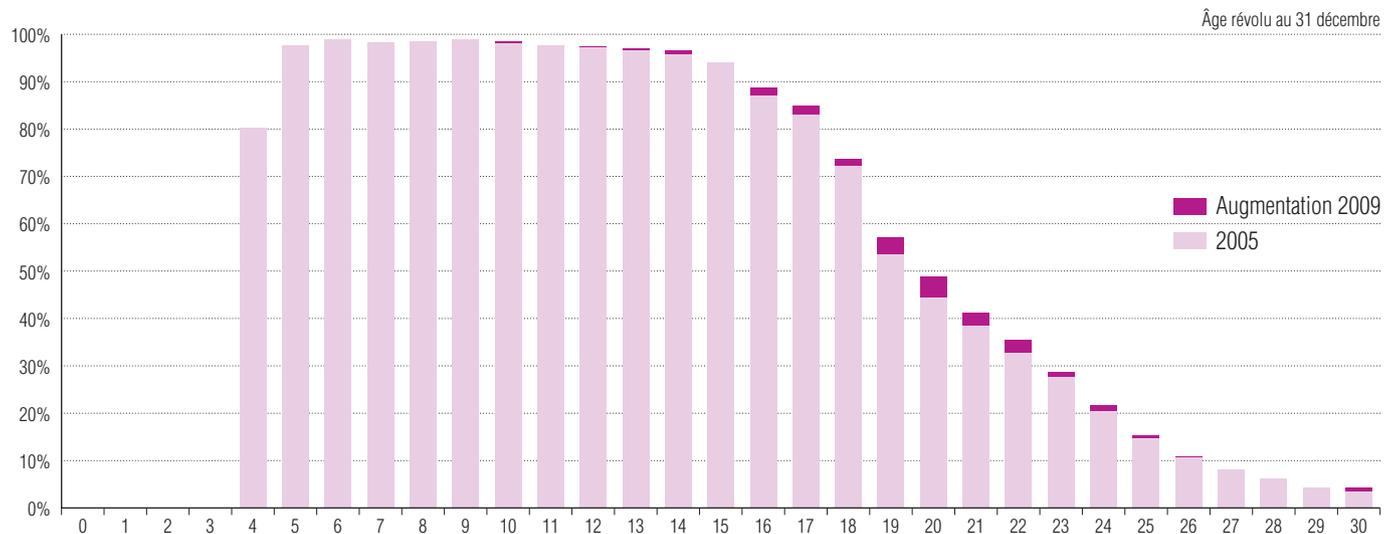
(1) Hors formations de l'enseignement privé de type secondaire II professionnel et de niveau tertiaire; y compris les étudiants résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une Haute école universitaire (HEU) ou une Haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse.

(2) Inclut les formations post-secondaire II (maturité spécialisée, maturité professionnelle post-CFC ou post-diplôme, passerelles secondaire II-HES).

Champ: Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12, Université, OCSTAT

15.2 Taux nets de scolarisation⁽¹⁾ des résidents genevois selon l'âge (enseignement public et privé), 2005 et 2009



N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre. Parmi eux se trouvent des enfants nés en novembre et décembre qui, aux rentrées 2005 et 2009, ne pouvaient pas être scolarisés. Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 4 ans révolus au 31 octobre (âge alors requis pour pouvoir entrer en 1E, la modification de l'âge d'entrée liée à HarmoS n'étant intervenue qu'à la rentrée 2010) est de 94,3% en 2009 (voir 1. Effectifs scolarisés, figure 1a.2).

(1) Hors formations de l'enseignement privé de type secondaire II professionnel et de niveau tertiaire; y compris les étudiants résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une Haute école universitaire (HEU) ou une Haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse.

Champ: Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

Source: SRED/BDS, Université, OCSTAT, OFS

Les jeunes sont toujours plus nombreux à obtenir une certification de niveau secondaire II. Cependant la progression du taux d'obtention d'une première certification secondaire II est relativement lente, ce taux étant déjà élevé en 2000

La réussite à l'issue d'une formation de niveau secondaire II se marque par la délivrance d'une certification : maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée, certificat de culture générale, diplôme de commerce, certificat fédéral ou cantonal de capacité, attestation de formation élémentaire et de formation professionnelle. A Genève, les jeunes sont toujours plus nombreux à obtenir une certification secondaire II (figure 16a.1). Le nombre de personnes ayant obtenu une certification de niveau secondaire II rapporté à la population résidente âgée de 19 ans a augmenté de 7 points depuis 1990, passant de 86,5% à 93,5% en 2009 (figure 16a.2).

Cependant, cela ne signifie pas que presque tous les jeunes obtiennent une certification secondaire II. Ces quinze dernières années, la volonté de revaloriser la formation professionnelle ainsi que d'ouvrir et de démocratiser l'accès à l'enseignement tertiaire a donné lieu à la création de formations de niveau secondaire II et post-secondaire II (donnant accès à des formations tertiaires, comme par exemple celles proposées par les Hautes écoles spécialisées). Nombre de jeunes restent ainsi dans l'enseignement postobligatoire pour acquérir une deuxième certification : une maturité professionnelle après un diplôme de commerce ou un CFC, une maturité spécialisée après un certificat de culture générale. Par ailleurs, le principe de la formation tout au long de la vie incite certaines personnes à compléter ultérieurement leur formation. Le taux d'obtention d'une deuxième certification secondaire II s'élève ainsi à 11% en 2009 (+3,5 points par rapport à 2000). Le taux d'obtention d'une première certification secondaire II progresse dans les mêmes proportions entre 2000 et 2009 (passant de 79,5% à 82,5%). Sa valeur étant déjà élevée en 2000, la progression de ce taux est relativement lente (figure 16a.3).

Compte tenu de l'implantation du canton de Genève dans une agglomération transfrontalière et des données statistiques à disposition, ces taux n'incluent pas les résidents genevois obtenant, une année donnée, leur certification hors du canton et incluent au contraire des non-résidents (Vaudois ou jeunes résidant en France voisine, qui sont par ailleurs majoritairement de nationalité suisse) obtenant une certification dans une école genevoise (voir «[Pour comprendre ces résultats](#)»). Ceci sera probablement à affiner lorsque des statistiques sur l'ensemble des diplômés dans le bassin franco-valdo-genevois seront disponibles.

Pour comprendre ces résultats

Le taux global de certification secondaire II est égal au nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, obtiennent une certification de niveau secondaire II délivrée par une école genevoise, rapporté au nombre de résidents âgés de 19 ans. C'est une estimation du « volume » que représente une volée de certifiés par le SGEF par rapport à une classe d'âge théorique.

Le taux de première certification secondaire II est égal au nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, obtiennent pour la première fois une certification secondaire II, rapporté au nombre de résidents âgés de 19 ans ; c'est une estimation de la certification d'une classe d'âge.

Age théorique de la population de référence : les taux calculés sont rapportés à la population âgée de 19 ans. C'est en effet l'âge théorique auquel s'achèvent les formations en 4 ans et la plupart des formations en 3 ans, comme les apprentissages en système dual qui sont souvent précédés d'un 10^e degré. Par ailleurs l'OCDE préconise de se référer à l'âge typique que la plupart des élèves ont à la fin de la dernière année d'études sanctionnée par un diplôme secondaire II.

Sont prises en compte : les certifications délivrées par les écoles publiques et privées (à l'exception des écoles professionnelles privées non recensées dans la nBDS), y compris les diplômes étrangers, ainsi que les attestations élémentaires et les certifications délivrées au titre de l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle.

Ces taux incluent des non-résidents. En effet, en l'absence de données sur les résidents genevois obtenant leur certification secondaire II hors du canton (Vaud et France voisine), on fait l'hypothèse que le nombre de non-résidents compense le nombre de résidents genevois scolarisés hors du canton ou les résidents obtenant une certification secondaire II dans une école professionnelle privée (non recensés).

L'année mentionnée est celle de l'année d'obtention du diplôme (p. ex. en 2009 ont été certifiés les élèves de l'année scolaire 2008/2009).

Créé à l'initiative du Comité régional franco-genevois, un Observatoire statistique transfrontalier, couvrant les territoires des cantons de Genève et de Vaud ainsi que des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, devrait permettre à l'avenir de connaître le nombre de diplômés transfrontaliers.

16. Certification de niveau secondaire II

a. Première et deuxième certification

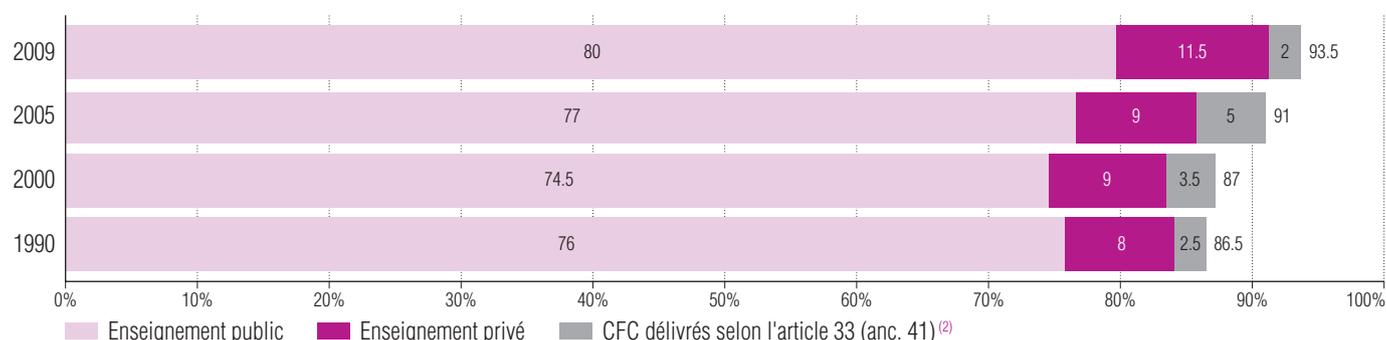
16a.1 Nombre de certifications délivrées à Genève et de personnes certifiées, 1990-2009

	Année d'obtention						
	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre total de certifications secondaire II ⁽¹⁾	4'259	3'998	4'476	4'562	4'687	4'942	4'964
Nombre de personnes certifiées dans l'année	4'203	3'899	4'303	4'318	4'571	4'840	4'888
dont ayant déjà obtenu une certification secondaire II auparavant	437	339	441	420	502	549	586
dont obtenant leur première certification secondaire II	3'766	3'560	3'862	3'898	4'069	4'291	4'302

(1) Certifications de l'enseignement public, privé, articles 41 et 33.

Source: SRED/nBDS

16a.2 Taux global⁽¹⁾ de certification secondaire II, selon le type d'enseignement, 1990-2009

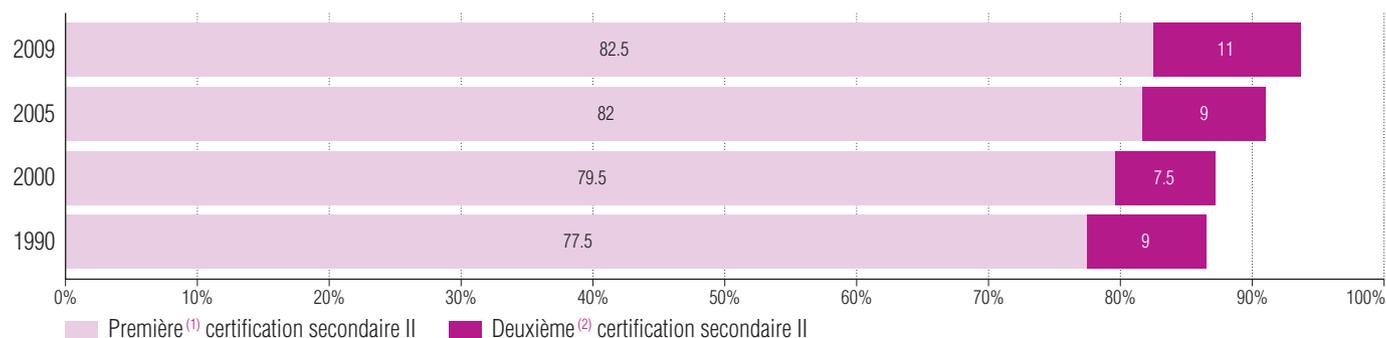


(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».

(2) Permet de passer un certificat fédéral de capacité sans être inscrit dans une école si l'on bénéficie d'une expérience professionnelle au moins égale à une fois et demie la durée d'apprentissage.

Source: OCSTAT, SRED/nBDS

16a.3 Taux d'obtention d'une première⁽¹⁾ et deuxième⁽²⁾ certification secondaire II, 1990-2009



(1) Voir «Pour comprendre ces résultats».

(2) Ce taux n'inclut pas les personnes qui acquièrent une deuxième certification la même année (p. ex. une maturité professionnelle intra-CFC ou intra-diplôme).

Source: OCSTAT, SRED/nBDS

En 2009, les deux tiers des certifiés du secondaire II ont obtenu leur certification entre 18 et 20 ans révolus ; 46% des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques sont des maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée)

La maturité gymnasiale s'obtient en moyenne à 19,4 ans, les élèves ayant eu en général un parcours linéaire sans retard dans leur scolarité (figure 16b.2). Le certificat de culture générale est également obtenu en moyenne à 19,3 ans ; toutefois, celui-ci se préparant en 3 ans et non en 4 ans comme la maturité gymnasiale, cela témoigne de parcours moins linéaires. Celles et ceux qui obtiennent un certificat fédéral ou cantonal de capacité (CFC et CC) sont en revanche nettement plus âgés (22,5 ans en moyenne), en raison notamment de parcours scolaires plus complexes au secondaire II. L'entrée directe en apprentissage dual à l'issue du CO n'a, de fait, pas cessé de décroître. Les jeunes qui s'y dirigent le font le plus souvent après avoir effectué une année dans une autre formation secondaire II, dans une structure d'insertion ou d'accueil. Par ailleurs, de nombreux jeunes acquièrent une deuxième certification secondaire II. En 2009, un peu plus de 150 personnes ont obtenu un CFC après une première certification secondaire II. Si on ne les prend pas en considération, l'âge moyen à l'obtention d'un CFC est légèrement plus faible (22,1 ans en moyenne).

La création de la maturité professionnelle (1994) et celle de la maturité spécialisée (2005), ou encore le développement des attestations fédérales de formation, ont modifié la répartition des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques (figure 16b.3). Globalement, la part des maturités (gymnasiale, professionnelle et spécialisée) dans l'ensemble des certifications est toutefois restée stable entre 2000 et 2009 (de 45 à 46% des certifications délivrées). La part des certificats de culture générale augmente (+3 points entre 2005 et 2009). Il est vraisemblable que la création de la maturité spécialisée, qui représente en 2009 3% des certifications délivrées par les écoles publiques, rende cette filière de formation plus attractive.

Enfin, alors que la formation professionnelle attire moins d'élèves que les formations générales à l'issue du CO (voir 9a, *Transitions vers l'enseignement secondaire II*), en 2009, la moitié (51%) des certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles genevoises publiques sont des certifications de la formation professionnelle initiale.

Théoriquement, sans retard scolaire (redoublement et/ou réorientation) au cours de la scolarité, une certification secondaire II s'obtient aux alentours de 19 ans. En 2009, 68% des certifiés du secondaire II ont effectivement obtenu leur certification entre 18 et 20 ans révolus (figure 16b.1).

Pour comprendre ces résultats

Les certifications de l'enseignement public ont été regroupées en huit catégories :

- maturité gymnasiale, y compris maturité économique ou maturité professionnelle commerciale jusqu'en 2000 (*Collège de Genève et École de commerce*) ;
- maturité professionnelle (dès 1994) ;
- maturité technique de l'École d'enseignement technique (EET), spécificité genevoise tolérée par la Confédération jusqu'à la volée d'élèves entrés en 1^{re} année en 2006, sa suppression étant requise par la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (nLFPr du 13 décembre 2002) ; elle est comptabilisée parmi les maturités professionnelles dans la figure 16b.2 ;
- maturité spécialisée (dès 2006) ;
- certificat de culture générale ;
- certificat fédéral de capacité et certificat cantonal de capacité (CFC et CC) ;
- autres diplômes professionnels (diplôme de commerce, diplôme de fleuriste et d'horticulteur, certificat d'aide soignant-e) ;
- attestation de formation élémentaire (AFE) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) (dès 2004).

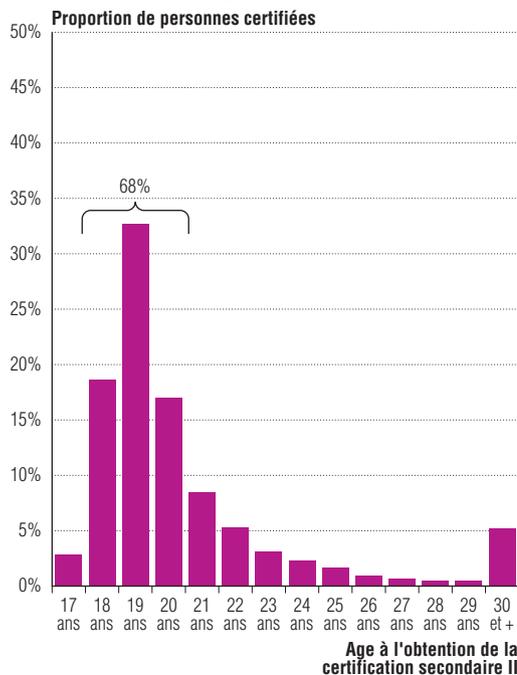
Les CFC délivrés selon l'article 33 (anciennement 41) de la nLFPr du 13 décembre 2002 sont comptabilisés à part ; ils ne sont pas pris en considération dans la figure 16b.2.

Les certifications délivrées par l'École de culture générale pour adultes ne peuvent pas être distinguées dans les fichiers extraits de la nBDS en 2005.

16. Certification de niveau secondaire II

b. Age au diplôme et type de diplôme

16b.1 Répartition des personnes ayant obtenu une certification secondaire II (public), selon l'âge à l'obtention, 2009



Source: SRED/nBDS

16b.2 Nombre de certifications de niveau secondaire II délivrées par les écoles publiques et privées et âge moyen à l'obtention, 2000, 2005 et 2009

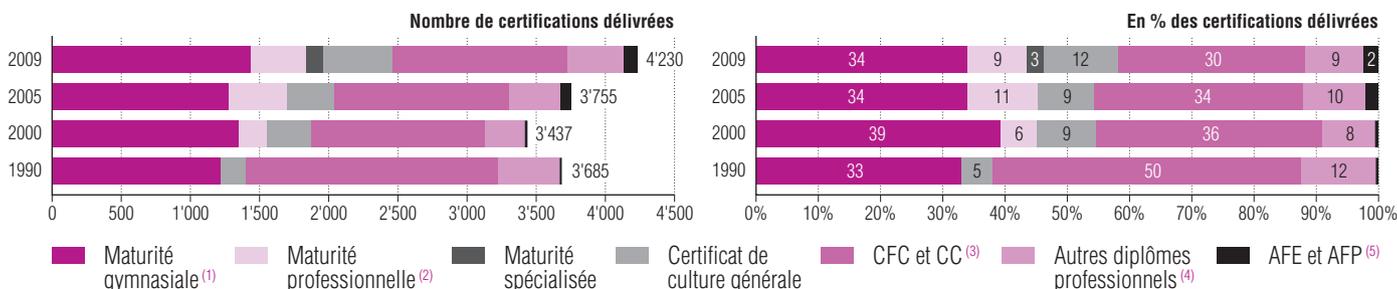
Enseignement public	Nombre de certifications délivrées...			Age moyen à l'obtention...		
	en 2000	en 2005	en 2009	en 2000	en 2005	en 2009
Maturité gymnasiale (Collège de Genève) (1)	1'293	1'231	1'400	19.6	19.4	19.4
Maturité gymnasiale (Collège pour adultes)	61	44	41	28.2	25.6	25.8
Maturité professionnelle	128	346	307	21.6	21.1	21.1
Maturité technique (2)	72	80	90	19.2	19.0	18.8
Maturité spécialisée (3)	-	-	121	-	-	20.1
Certificat de culture générale (4)	299	341	479	19.3	19.3	19.3
Certificat de culture générale (ECG pour adultes) (4)	23	-	24	27.4	19.3	27.3
CFC et CC (5)	1'253	1'259	1'270	21.8	21.8	22.5
Autres diplômes professionnels (6)	289	377	400	22.0	22.4	22.0
AFE et AFP (7)	19	77	99	20.5	20.1	20.8
Total	3'437	3'755	4'231	20.9	20.7	20.8
Enseignement privé (8)						
Maturité gymnasiale	87	108	128	19.1	18.8	18.5
Autres diplômes (9)	310	537	478	19.0	19.0	19.3
Total	397	645	606	19.0	19.0	19.1
CFC délivrés au titre de l'art. 33 (anc. 41)	164	248	127	34.4	38.2	40.2
Total	3'998	4'648	4'964			

N.B. En 2000, une quarantaine d'élèves ont obtenu deux maturités gymnasiales (dont souvent une maturité artistique).

- (1) Y compris la maturité économique préparée à l'École supérieure de commerce en 2000 (environ 200 élèves).
- (2) La maturité technique est une spécificité technique de l'EET (dernière rentrée en 2006).
- (3) La maturité spécialisée a été introduite à la rentrée 2005. Les premières certifications ont été délivrées en 2006.
- (4) Les certifications délivrées par l'École de culture générale pour adultes ne peuvent pas être distinguées en 2005.
- (5) CFC: Certificat fédéral de capacité, CC: Certificat cantonal de capacité.
- (6) Diplôme de l'École de commerce, diplôme du Centre horticole de Lullier, certificat d'aide soignant-e.
- (7) AFE: Attestation de formation élémentaire - AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle.
- (8) Principalement de type général.
- (9) CFC, Abitur, baccalauréat international et français, International General Certificate of Secondary Education, American College Board, etc.

Source: SRED/nBDS

16b.3 Évolution de la certification de l'enseignement secondaire II public, selon le type de diplôme, 1990-2009



- (1) Y compris la maturité économique préparée à l'École supérieure de commerce en 2000 (environ 200 élèves).
- (2) Y compris la maturité technique de l'EET.
- (3) Sans les CFC délivrés selon l'article 33 (anc. 41).
- (4) Diplôme de l'École de commerce, diplôme du Centre horticole de Lullier, certificat d'aide soignant-e.
- (5) AFE: Attestation de formation élémentaire - AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle.

Source: SRED/nBDS

Le niveau de formation de la population résidant à Genève continue à s'élever. La part de la population résidente ayant achevé une formation de niveau tertiaire est plus importante chez les plus jeunes

ment et de formation (SGEF) et d'autres ont suivi tout ou partie de leur formation ailleurs en Suisse ou à l'étranger. Ceci donne un éclairage complémentaire aux indicateurs relatifs à la certification secondaire II délivrée par le SGEF.

A Genève, le niveau de formation de la population résidente adulte âgée de 25 à 64 ans, c'est-à-dire en âge de travailler et ayant le plus souvent achevé sa formation, a légèrement progressé depuis 2005. En 2009, 85% des résidents genevois déclarent lors de l'enquête ESPA avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II, contre 82% en 2005 (figure 17.1). La part des personnes déclarant avoir terminé une formation tertiaire s'élève quant à elle à 46% (contre 39% en 2005).

Le niveau de formation augmente au fil des générations : dans les groupes d'âges plus jeunes, on observe moins de résidents genevois déclarant n'avoir pas dépassé la scolarité obligatoire, et au contraire la part de ceux déclarant avoir achevé une formation de niveau tertiaire est plus élevée. En 2009, 54% des résidents âgés de 25-34 ans déclarent ainsi avoir suivi et terminé une formation de niveau tertiaire contre 49% des résidents âgés de 35-44 ans.

Si l'on s'intéresse plus particulièrement au niveau de formation des plus jeunes, les 25-34 ans, on n'observe pas, en 2009, de différence entre hommes et femmes comme cela pouvait être le cas pour les générations précédentes. Près de 90% des 25-34 ans, hommes ou femmes, déclarent en 2009 avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II (figure 17.2). En revanche, des différences notables s'observent selon la nationalité ou encore le lieu de naissance. Si 95% des résidents genevois âgés de 25-34 ans et nés en Suisse déclarent avoir achevé au moins une formation de niveau secondaire II, c'est le cas de seulement 83% des personnes nées à l'étranger dont certaines ont suivi tout ou partie de leur scolarité à Genève.

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) permet de connaître le niveau de formation de la population adulte résidant à Genève, indépendamment du lieu de formation : certaines personnes résidentes ont été formées par le système genevois d'enseigne-

Pour comprendre ces résultats

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'Office fédéral de la statistique (OFS) effectue chaque année depuis 1991, sur mandat du Conseil fédéral, l'Enquête suisse sur la population active. Réalisée par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 15 ans et plus, cette enquête a pour principal but de fournir des données sur le monde du travail et sur la vie professionnelle en général, mais aussi dans une certaine mesure sur les conditions dans lesquelles vivent les personnes sans emploi, à la retraite, les femmes au foyer ainsi que les étudiants. L'enquête ESPA interroge en outre les personnes sur la formation la plus élevée qu'ils ont achevée avec l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme.

Depuis l'année 2000, Genève dispose, sur demande du canton, d'un échantillon élargi (un peu plus de 4'000 individus interrogés) qui permet des analyses au niveau cantonal.

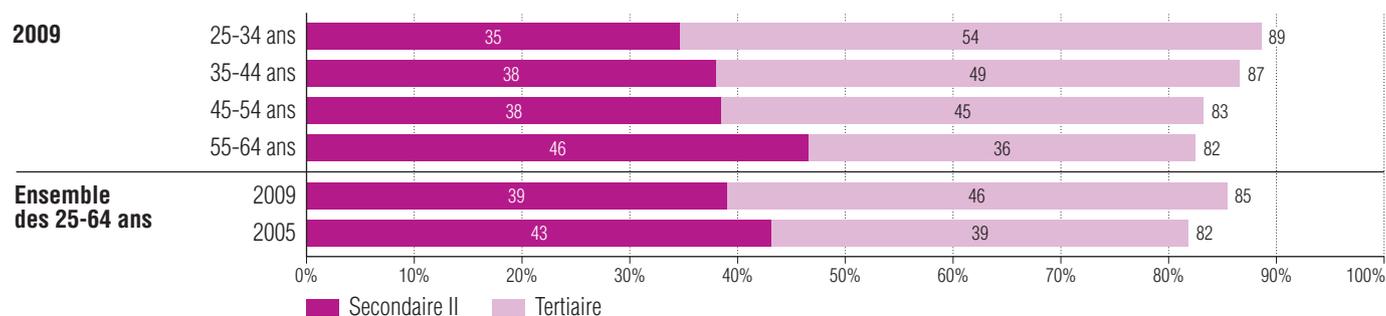
Les résultats de l'enquête présentés ici concernent uniquement la population résidente permanente. Par conséquent, ils ne prennent pas en considération certains groupes de personnes résidant à Genève tels que les titulaires d'un permis de courte durée de moins de 12 mois et les requérants d'asile.

Pour en savoir plus

- L'enseignement à Genève - Edition 2009.
- OFS (2009). Évolution future du niveau de formation de la population de la Suisse. Étude des déterminants, modélisation et scénarios. Neuchâtel : OFS.

17. Niveau de formation de la population résidente

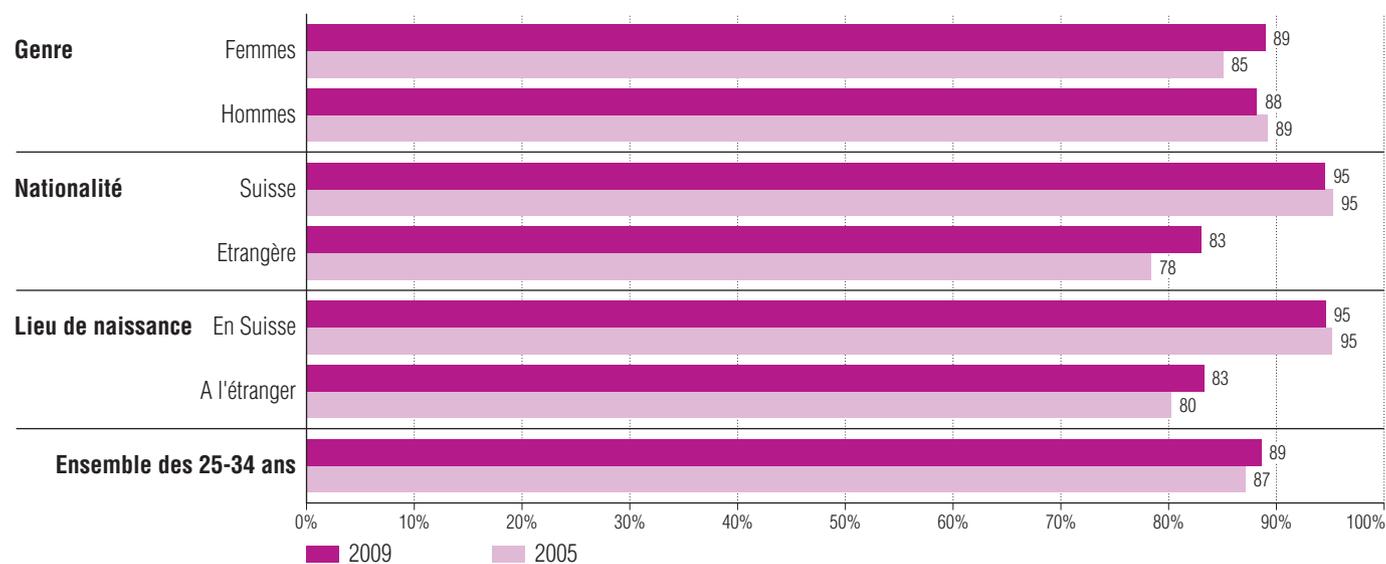
17.1 Niveau le plus élevé de formation achevée de la population résidente du canton de Genève, selon le groupe d'âge, 2009



Champ: Population résidente du canton de Genève âgée de 25 à 64 ans.

Source: SRED, d'après OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

17.2 Part des 25-34 ans ayant achevé au moins une formation de niveau secondaire II, selon le genre, la nationalité et le lieu de naissance, 2005 et 2009



Champ: Population résidente du canton de Genève âgée de 25 à 34 ans.

Source: SRED, d'après OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

18 mois après avoir obtenu une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public, plus de la moitié des jeunes continuent leur formation et le tiers est en emploi

tion de leur certificat), et le tiers d'entre eux sont en emploi (figure 18.1). Toutefois, la situation des jeunes diffère fortement selon la filière de formation suivie, générale ou professionnelle, mais également entre les différentes formations au sein d'une même filière.

Les titulaires d'une maturité gymnasiale continuent en grande majorité leurs études (93%) et seuls 3% d'entre eux sont sur le marché du travail 18 mois après. La poursuite des études concerne 68% des titulaires du certificat de culture générale et 64% des titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée. Après un CFC, les jeunes poursuivent nettement moins leur formation et entrent majoritairement sur le marché du travail : 72% des titulaires d'un CFC ayant suivi un apprentissage dual (en école et en entreprise) sont en emploi 18 mois après ; c'est le cas de 66% des titulaires d'un CFC obtenu en école à plein temps, ces derniers étant en effet un peu plus nombreux à poursuivre leur formation (20% contre 13% des titulaires d'un CFC dual). A noter que le quart des titulaires d'une attestation de formation professionnelle (AFP) ou de formation élémentaire (AFE) sont à la recherche d'un emploi 18 mois après l'obtention de celle-ci.

Lorsqu'ils sont en emploi 18 mois après l'obtention d'une certification secondaire II, près de six jeunes sur dix déclarent que l'emploi qu'ils occupent est en parfaite adéquation avec la formation suivie (figure 18.2). Toutefois, le point de vue des jeunes diffère grandement selon la certification obtenue et donc la formation suivie, puisque ce pourcentage varie de 36% à 88%.

Ainsi, à peine plus du tiers des titulaires d'un diplôme de commerce qui ont un emploi 18 mois après, déclarent que celui-ci est tout à fait en adéquation avec la formation reçue. Ceci est vraisemblablement dû au fait que l'École de commerce délivre une formation assez générique qui destine à des professions diverses et non à un métier très spécifique comme dans le cas des CFC.

Même si leur passage à l'emploi est difficile, 88% des titulaires d'une AFE ou d'une AFP qui travaillent 18 mois après, déclarent quant à eux que leur métier correspond parfaitement à leur formation. Cette proportion, très élevée, est vraisemblablement à mettre en lien avec le fait que, pour bon nombre de ces jeunes, l'insertion professionnelle constitue sûrement une satisfaction en tant que telle après des parcours scolaires et personnels souvent très difficiles.

Plus de la moitié (57%) des jeunes ayant obtenu, en juin 2007, une certification de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois, poursuivent leurs études en décembre 2008 (soit 18 mois après l'obten-

Pour comprendre ces résultats

L'Enquête sur l'orientation des élèves diplômés de l'enseignement public du canton de Genève (EOS) porte sur la situation de ces diplômés 18 mois après l'obtention de leur titre. Cette enquête est réalisée par le SRED selon une fréquence bisannuelle au moyen d'un questionnaire envoyé à l'ensemble de la population concernée. En décembre 2008, l'enquête a été réalisée auprès de 2'750 diplômés en juin 2007 pour une population-cible de 5'044, soit un taux global de réponses de 55%. Les résultats présentés ici concernent uniquement les certifiés de niveau secondaire II, soit 2'205 répondants pour une population-cible de 3'898 (taux de réponse de 57%).

Pour en savoir plus

- Allia, R., Petrucci, F. et Hrizi Y. (2008). *Que deviennent les diplômés 2003 de l'enseignement secondaire II 18 mois après avoir obtenu leur diplôme ? Résultats de l'enquête EOS.* Genève: SRED.
- Davaud, C., Mouad, R., Rastoldo, F. (2010). *Situation des diplômés de l'enseignement public genevois, 18 mois après l'obtention de leur titre. Volée 2007.* Genève: SRED.
- *L'enseignement à Genève - Edition 2009.*
- *La dynamique de la formation professionnelle. Indicateurs de la formation professionnelle à Genève, 2008-2009. Edition 2010.* Genève: SRED.
<http://www.geneve.ch/recherche-education/doc/publications/docsred/indicateurs/formation/professionnelle-08-09.pdf>

18. Transition école - vie active

18.1 Situation principale des certifiés de niveau secondaire II public⁽¹⁾, selon la certification, 2008



(1) Situation 18 mois après l'obtention d'une certification secondaire II dans l'enseignement public genevois.

(2) Y compris la maturité technique délivrée par l'École d'enseignement technique jusqu'en 2009.

(3) Délivrés pour l'essentiel par l'École de commerce et pour quelques-uns par le Centre de formation Nature et environnement.

(4) Certificat fédéral de capacité.

(5) Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou de formation élémentaire (AFE) et certificat d'aide soignant-e.

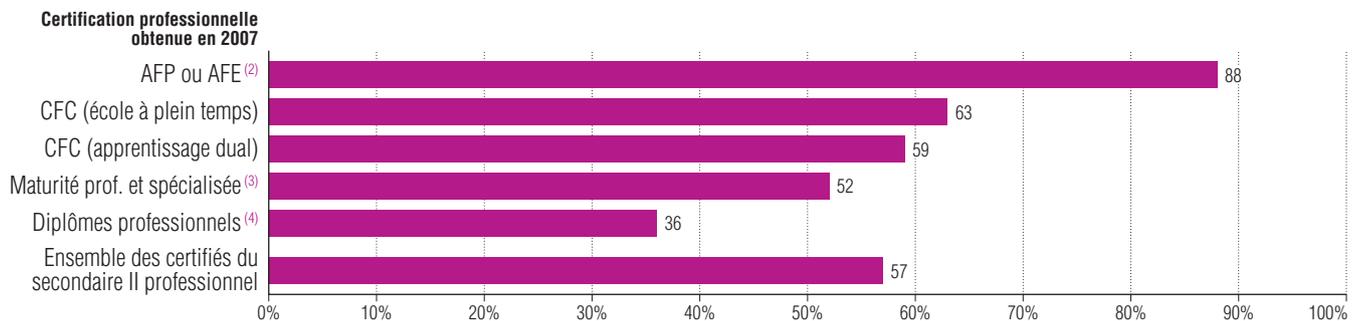
Situation en décembre 2008

En formation
 En emploi
 A la recherche d'un emploi
 Autres situations

Sur le marché du travail

Source: SRED/Enquête EOS 2008

18.2 Proportion de certifiés de niveau secondaire II de la formation professionnelle déclarant une parfaite adéquation entre l'emploi exercé⁽¹⁾ et la formation, 2008



(1) 18 mois après l'obtention d'une certification professionnelle de niveau secondaire II dans l'enseignement public genevois.

(2) Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou de formation élémentaire (AFE) et certificat d'aide soignant-e.

(3) Y compris la maturité technique délivrée par l'École d'enseignement technique jusqu'en 2009.

(4) Délivrés pour l'essentiel par l'École de commerce et pour quelques-uns par le Centre de formation Nature et environnement.

Source: SRED/Enquête EOS 2008



Enseignement post-secondaire II public (CITE 4)
 Enseignement professionnel supérieur public et subv. (CITE 5A)
 Enseignement des écoles spécialisées (CITE 5A)

6) Voir les notes de la figure 1a.1, 1a, Effectifs scolarisés.

Genève, 2005 et 2009

2005-2009 des effectifs
 Enseignement primaire
 (pour la Ville de Genève)

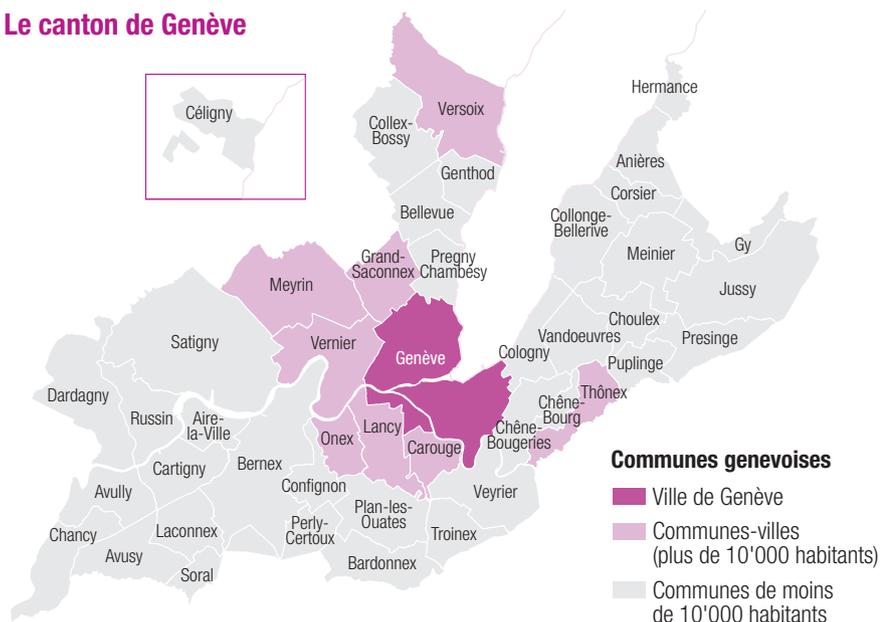
- Enseignement primaire
- Secondaire I
- Secondaire II général (2)
- Secondaire II professionnel plein temps (3)
- Secondaire II professionnel dual
- Enseignement spécialisé (CITE 0 à 3)
- Enseignement privé (CITE 0 à 3)
- Enseignement primaire (1)
- Secondaire I
- Secondaire II général



Annexes

Annexe 1 Carte des communes du canton de Genève

Le canton de Genève



Situation au 31.12.2009

Annexe 2 La catégorie socioprofessionnelle des parents (CSP)

Nomenclature utilisée au SRED

Jusqu'en 1993, la catégorie sociale à laquelle appartenaient les élèves était définie en fonction de l'indication de la profession du père ou, à défaut, du répondant légal (la mère, la plupart du temps).

Depuis 1994, la base de données scolaires contient non seulement les informations concernant le père, mais aussi celles de la mère, et le cas échéant, celles du responsable légal et de la personne chez qui habite l'élève. Afin d'assurer la comparabilité avec les données antérieures, la catégorie sociale de l'élève est depuis définie d'après la profession de la personne avec qui il habite. Lorsqu'il habite avec les parents, la catégorie sociale du père lui est attribuée en raison de la forte homogamie sociale observée.

Les professions déclarées par les parents sont regroupées selon les quinze types suivants :

1. Manœuvres et ouvriers spécialisés

Travailleurs spécialisés des professions dont l'apprentissage a généralement une durée inférieure à six mois et n'est pas réglementé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

2. Ouvriers qualifiés

Travailleurs salariés des professions manuelles dont l'exercice requiert actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT. Sont incluses dans cette catégorie des personnes qui, sans avoir obtenu un certificat fédéral d'apprentissage, exercent néanmoins, ou disent exercer, une profession de ce type.

3. Contremaîtres, chefs d'atelier, d'équipe ou de chantier

Travailleurs salariés qui dirigent directement un groupe de travailleurs des catégories 1 et 2. La maîtrise fédérale est un niveau de formation fréquent, mais non indispensable.

4. Petits indépendants manuels

Travailleurs à leur compte des catégories 1 et 2 (artisans, etc.).

5. Petits indépendants non manuels

Propriétaires de petites entreprises de distribution et de services (petits commerçants, restaurateurs, cafetiers et assimilés).

6. Agriculteurs

Propriétaires ou fermiers d'entreprises agricoles, viticoles, horticoles, maraîchères ; ou assimilés.

7. Agents subalternes

Travailleurs salariés des professions de la sécurité, de la surveillance, du contrôle et de la manutention notamment, dont l'exercice ne suppose pas actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT (gardes, agents municipaux, huissiers, contrôleurs de trains, manutentionnaires de bureau et assimilés).

8. Employés qualifiés

Travailleurs salariés des professions non manuelles dont l'exercice suppose actuellement un apprentissage réglementé par l'OFFT (employés de bureau, de commerce, correspondants, vendeurs et assimilés).

9. Cadres inférieurs

Travailleurs de la catégorie 8 qui assument soit des responsabilités de direction immédiate d'un groupe de travailleurs des catégories 7 et 8, soit la responsabilité globale d'activités partielles (chef de bureau, comptable, etc.).

10. Cadres moyens

Travailleurs salariés des professions non manuelles dont l'exercice suppose actuellement une formation complète dans une école professionnelle à plein temps.

11. Cadres supérieurs

Travailleurs salariés qui dirigent directement un ensemble de travailleurs de la catégorie 10 ou qui exercent des professions non manuelles dont l'exercice suppose une formation universitaire (administrateur, ingénieur, etc.).

12. Professions libérales et intellectuelles

Travailleurs à leur compte dont l'exercice de la profession implique généralement une formation universitaire, ainsi que les activités des juges, médecins, avocats, pasteurs, etc., qui peuvent être salariés.

13. Industriels, PDG, directeurs de grandes entreprises

Travailleurs salariés, ou plus souvent indépendants, des professions non manuelles exerçant un pouvoir général sur de grandes entreprises ou administrations (directeur général, industriel, administrateur de sociétés, conseiller d'Etat, etc.).

14. Ménagères

Chefs de ménage de sexe féminin, n'exerçant pas d'activité professionnelle.

15. Divers et sans profession

Etudiants, retraités, invalides, rentiers, requérants d'asile et réfugiés.

Dans les différents indicateurs présentés, ces quinze types de professions sont regroupés en trois catégories socioprofessionnelles :

Cadres supérieurs et dirigeants

11. Cadres supérieurs
12. Professions libérales et intellectuelles
13. Industriels, PDG, directeurs de grandes entreprises

Employés, cadres intermédiaires et petits indépendants

Employés et cadres intermédiaires

8. Employés qualifiés
9. Cadres inférieurs
10. Cadres moyens

Petits indépendants

4. Petits indépendants manuels
5. Petits indépendants non manuels
6. Agriculteurs

Ouvriers, divers et sans indication

Ouvriers

1. Manœuvres et ouvriers spécialisés
2. Ouvriers qualifiés
3. Contremaîtres, chefs d'atelier, d'équipe ou de chantier
7. Agents subalternes

Divers et sans indication

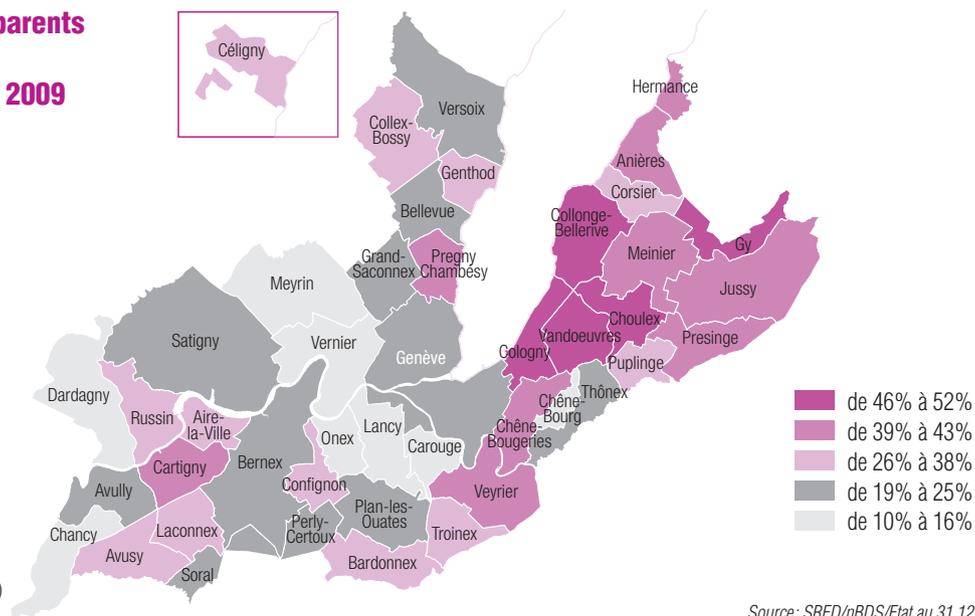
14. Ménagères
15. Divers et sans profession

Dans la base de données scolaires, la catégorie « divers et sans indication » regroupe notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, bénéficiaires de rente de type invalidité, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Répartition territoriale

Les différentes catégories socioprofessionnelles ne sont pas également présentes sur l'ensemble du territoire cantonal. Certaines communes ont parmi leurs résidents très peu d'enfants de cadres supérieurs et une forte proportion d'enfants de milieu modeste ou défavorisé (Vernier, Meyrin, Onex, Lancy, Carouge) alors que d'autres communes ont au contraire parmi leurs résidents peu d'enfants d'ouvriers et une forte proportion d'enfants issus de milieu plutôt favorisé (Vandoeuvres, Cologny, Collonge-Bellerive).

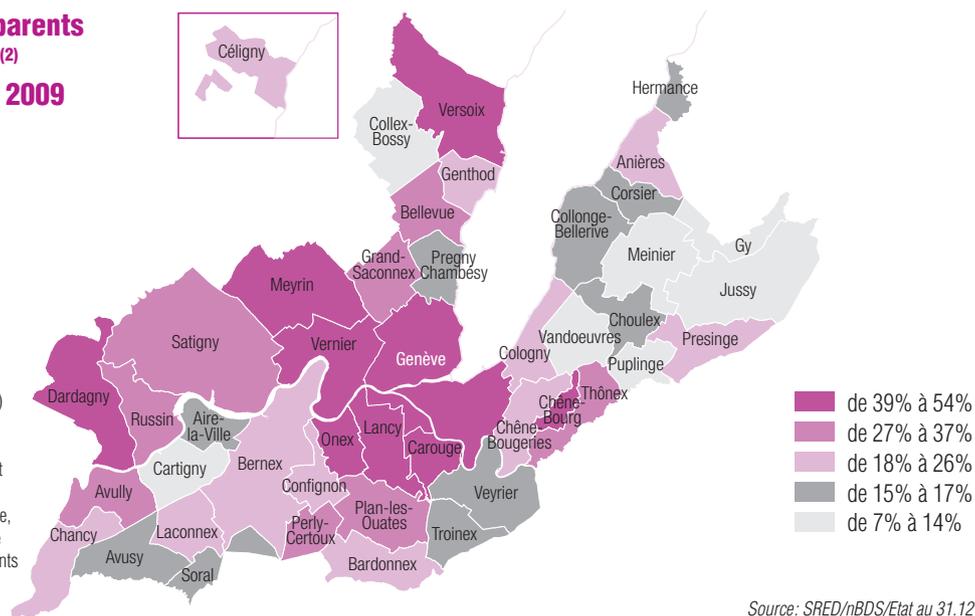
Proportion d'élèves⁽¹⁾ ayant des parents cadres supérieurs ou dirigeants, selon la commune de résidence, 2009



(1) Élèves en scolarité obligatoire (primaire et secondaire I) dans l'enseignement public et privé.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

Proportion d'élèves⁽¹⁾ ayant des parents de milieu modeste ou défavorisé⁽²⁾ selon la commune de résidence, 2009



(1) Élèves en scolarité obligatoire (primaire et secondaire I) dans l'enseignement public et privé.

(2) Enfants d'ouvriers ou enfants dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est codifiée « divers et sans indication », catégorie regroupant notamment des enfants issus de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, requérants d'asile, réfugiés, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers, etc.

Source: SRED/nBDS/Etat au 31.12

Liste des abréviations

AFE	Attestation de formation élémentaire
AFP	Attestation de formation professionnelle
ASF	Aide sociale et financière
CC	Certificat cantonal de capacité
CEFOPS	Centre de formation professionnelle santé-social (anciennement CEPSPE)
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFP	Centre de formation professionnelle
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CO	Cycle d'orientation
DGEP	Direction générale de l'enseignement primaire
DIP	Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
ECD	Études commerciales, profil Diplôme
ECG	École de culture générale
EET	École d'enseignement technique
EFP	École de formation préprofessionnelle
ELP	Évaluation des lieux de placement
EOS	Enquête sur l'orientation des diplômés de l'enseignement public genevois
EPT	Postes en équivalent plein temps
ESPA	Enquête suisse sur la population active
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
GIP	Gestion intégrée du personnel
GIREC	Groupe interdépartemental de représentation cartographique
HarmoS	Harmonisation de la scolarité obligatoire
HES	Haute école spécialisée
HEU	Haute école universitaire
nBDS	Base de données scolaires normalisée
nLFPr	Nouvelle Loi sur la formation professionnelle
OCP	Office cantonal de la population
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
OFS	Office fédéral de la statistique
OJ	Office de la jeunesse
OMP	Office médico-pédagogique
PIB	Produit intérieur brut
PO	Enseignement postobligatoire
REP	Réseau d'enseignement prioritaire
RMCAS	Revenu minimum cantonal d'aide sociale
SCAI	Service des classes d'accueil et d'insertion
SECO	Secrétariat d'état à l'économie
SGEF	Système genevois d'enseignement et de formation
SIRH	Système d'information des ressources humaines
SPE	Structure d'accueil de la petite enfance
SRED	Service de la recherche en éducation
UE/AELE	Union européenne / Association européenne de libre-échange

